

Afrique durable 2030

Une revue d'Africa 21 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable en Afrique et une plateforme d'échange entre praticiens et chercheurs du Sud et du Nord

N°5

01/2018

Questions migratoires et Agenda 2030



Avec le soutien de :



**Agence de conseil en gouvernance
et gestion des risques pour
un développement durable**

Afrique durable 2030,

Une revue du *Think & Do tank* Africa 21

Thème choisi:

Questions migratoires et Agenda 2030



Rédaction

Association Africa 21
C/o Maison Kultura
Rue de Montbrillant 52
1202 Genève- Suisse

Email: info@africa21.org

Site Internet: <http://www.africa21.org>

Equipe éditoriale

Didier Bedaba
Julien Chambolle
André Lotter

Comité de relecture (*peer-review*)

Fernande Abanda
Didier Bedaba
Julien Chambolle
Mohamed Charfi
Raoul Ehode
André Lotter
Caroline Miggazi
Marianne Tene Makoudem
Emmanuel Vianès
Karim Zaouaq

Tous les numéros de la revue et des publications précédentes sont disponibles sur le site Internet de l'association: <http://www.africa21.org> à la rubrique « Revue ».

Pour participer à nos publications vous pouvez nous contacter à info@africa21.org

Les opinions émises dans notre revue n'engagent que leurs auteurs. Africa 21 n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et se réserve le droit de modifier les articles pour des raisons éditoriales.

Crédit photo couverture: The Guardian

SOMMAIRE

Afrique durable 2030 - n°5, 1/2018

Introduction - défis migratoires : la bataille ne fait que commencer, par Arafat Abi et Mègnon Bébadà	p. 6
La politique algérienne en matière d'immigration : une approche répressive, par Jeanne Bureau	p. 14
La migration dans les bassins de production de la zone Sud-ouest du Cameroun. Entre distorsion et pression des agro-industries sur les ressources : esquisse d'analyse socio-économique, par Aimée Kwembi Tchoya	p. 28
Lack of semi-skilled workers in Switzerland: Opportunities for Refugees and Migrants? By Raymond Saner and Lichia Yiu	p. 48
Aperçu des migrations intra-africaines : l'émigration des Burkinabè au Ghana et en Côte d'Ivoire et la contribution de la diaspora au développement du Burkina Faso, par Serge Noël Ouedraogo	p. 69
Mission Possible: Uncovering Migration and Displacement Opportunities for Economic Growth, Sustainable Development, and Impact, By Najoua Soudi	p. 85
La réinsertion des migrants retournés au moyen des bourses de formation à l'emploi : la pratique camerounaise, par Serges Frédéric Mboumegne Dzesseu	p. 102
Migration and the 2030 Agenda: Increasing the Sustainability of Development and Socio-Economic Inclusion through Public-Private Cooperation, by Ugochukwu Ikpeazu and Dr Suddha Chakravarti	p. 110
Nos auteurs	p. 124
Annonces d'Africa 21	p. 128

Défis migratoires : la bataille ne fait que commencer

Par Arafat Abi et Mègnon Bébada

Quand on fait le tour des grands défis globaux, il apparaît clairement qu'en dehors de la question climatique, le sujet qui occupe et préoccupe le plus, est bien celui des migrations. Le moins que l'on puisse dire est que dans certaines régions (en Europe et aux États-Unis en particulier), quand elle est associée avec des problématiques sécuritaires (menace terroriste) ou plus sociétales (transformations démographiques, changements culturels, chômage, protection sociale, etc.), la question migratoire devient de fait un sujet de toutes les tensions socio-politiques. En même temps qu'on déplore la multiplication des drames humains dans la mer Méditerranée (1), on assiste, impuissant, à la prise de mesures restrictives anti-migrants, à la montée des mouvements extrémistes anti-immigration dans de nombreux pays en Europe (2) ou encore à la politique migratoire brutale des États-Unis de Donald Trump (3). Du côté des pays de départ, même si la question est marginalement posée, et que sur un autre plan les retombées des migrations de travail peuvent être bénéfiques à la longue, on imagine bien les conséquences des départs massifs de jeunes, en termes de réduction des forces productives et de manque à gagner pour le développement de pays qui sont déjà dans une situation socio-économique préoccupante.

Le tableau est donc bien sombre autant pour les pays de départ que pour les pays d'accueil.

En ce qui concerne spécifiquement les pays d'accueil on voit bien toutes les tensions que la question mi-

(1) Selon les chiffres mis à jour régulièrement par l'Office International des Migrations (OIM, <http://migration.iom.int/europe/>), depuis 2016 c'est près de 10.000 migrants qui sont morts ou portés disparus dans la Méditerranée. Il est vrai que dans le détail, les flux sont progressivement en diminution (environ 5200 morts/disparus en 2016 ; 3200 en 2017 et en août 2018, environ 1500) mais il n'empêche que depuis le début de l'année 2018, c'est plus de 71.000 migrants qui ont rejoint l'Europe par des voies aussi difficiles que dangereuses.

(2) Ainsi, le mardi 12 juin 2018, le nouveau chancelier autrichien, Sebastian Kurz, a proposé de créer en Europe, un « axe des volontaires dans la lutte contre l'immigration illégale » (<https://www.la-croix.com/Monde/Europe/axe-europeen-dopposition-migrants-dessine-2018-06-14-1200947277>) comprenant l'Allemagne et l'Italie. Ce qui n'est pas sans rappeler les heures sombres de l'histoire européenne, où en 1936, se forme l'Axe Rome-Berlin entre l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste. Malgré le malaise grandissant, il n'y a pas eu de réaction de l'Europe contre cette proposition. Le 21 juin le jeune chancelier autrichien a pu réunir à Vienne, les pays européens clairement hostiles à l'accueil des migrants, à savoir la Hongrie, la République Tchèque, la Slovaquie et la Pologne, formant ce qu'on appelle de Groupe de Visegrad.

(3) Décret contre l'entrée aux États-Unis des ressortissants de certains pays musulmans, décret de construction d'un mur entre les États-Unis et le Mexique, séparation des familles des sans-papiers, etc.

gratoire engendre sur tous les plans (politique, économique, social, culturel). Pourtant, l'état du monde et les perspectives peu reluisantes montrent clairement que le défi migratoire est bien devant nous et qu'en vérité, la bataille pour des « *migrations sûres, ordonnées et régulières* » ne fait que commencer.

Aujourd'hui, l'essentiel des migrations est provoqué par les conflits armés et les difficultés socio-économiques. Mais on sait déjà que demain, ces mouvements migratoires vont connaître une amplification exponentielle avec le changement climatique et ses nombreuses conséquences. C'est donc, dès maintenant qu'il faut prendre la question migratoire comme un défi planétaire et l'inscrire en première ligne de l'agenda international.

C'est ce à quoi s'attaque la communauté internationale à travers le processus d'élaboration d'un Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) dont l'adoption doit avoir lieu à la fin de l'année 2018 au Maroc.

Contexte et genèse du Pacte mondial sur les migrations

Le constat des instances des Nations unies en matière de migrations est sans appel : depuis l'année 2000, le nombre de migrants a augmenté de 49% pour atteindre 258 millions en 2017 (4). Ce chiffre, qui est déjà impressionnant, paraît pourtant relatif en comparaison des perspectives tracées par les spécialistes sur la problématique des migrants climatiques. En effet, selon les estimations de ces derniers, d'ici 2050, il faudra prévoir au moins 250 millions de migrants (ou réfugiés) climatiques en plus. C'est dans ces conditions qu'est envisagé le Pacte sur les migrations qui se fonde sur des dispositifs onusiens existants, et qui représente un élément important de l'Agenda 2030 pour un développement mondial durable.

En septembre 2015, en adoptant les Objectifs de Développement Durable (ODD) (5), les Etats membres des Nations unies ont accepté, d'ici l'année 2030, de « *réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre* » (ODD 10). Mais plus encore, ils ont surtout donné leur aval pour « *faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées* » (Cible 10.7 des ODD). En intégrant cette dernière cible, les Etats reconnaissent implicitement les inégalités dans le monde en matière de mobilité des êtres humains.

(4) United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017). International Migration Report 2017 : Highlights (ST/ESA/SER.A/404). p.6.

(5) Résolution A/RES/70/1, Doc. Off. AGNU, 70ème session, (2015) consacrée à l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 intitulé : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015.

L'intégration des points sur la mobilité et la migration dans les ODD constitue une évolution majeure voire une révolution par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des années 2000 qui ont passé sous silence ce point délicat dont certains pays ne voulaient surtout pas discuter à l'époque. Les tentatives pour ouvrir un tel débat n'avaient pas manqué par le passé mais bien souvent, les initiatives des Nations unies pour asseoir un cadre normatif afin de gérer les questions liées à la migration ont systématiquement été rejetées par bon nombre de pays. Pour preuve, la Convention des Nations unies sur le droit de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (6) du 18 décembre 1990 n'a été ratifiée par aucun pays européen ni du Moyen Orient, plus d'un quart de siècle après son adoption. Les recommandations issues des conférences internationales sur la population et le développement et les différents rapports sur la situation des migrants dans le monde sont bien souvent restés sans suites.

Face à cette réticence affichée par nombre d'Etats, il a fallu un véritable savoir faire diplomatique pour arriver en 2006 à un début de discussion au sein des Nations unies sur la « *migration et le développement* ». Kofi Annan, alors Secrétaire Général des Nations unies, avait réussi à convaincre les Etats de discuter sur les « *apports de la migration en termes de développement* » avec la promesse d'éviter les sujets qui fâchent concernant les visas, le regroupement familial, la détention des migrants, les expulsions, les réfugiés, l'intégration, etc. Du Dialogue de Haut Niveau sur la Migration de 2006 est né le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) (7), cadre informel de discussion entre les Etats sur les migrations, produisant au terme de ces rencontres, des recommandations et des rapports non contraignants. Dix ans après l'enclenchement de ce processus, et face à l'indignation d'une partie de la société civile suite à la forte dégradation de la situation migratoire, les Etats ont été contraints de faire évoluer leur positionnement.

À New York, le 19 septembre 2016, une déclaration a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies (8) reprenant, sous forme de constat, la plupart des sujets dont certains pays refusaient jusqu'alors

(6) Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 consultable sur : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

(7) Le Forum mondial sur la migration et le développement a été lancé en septembre 2006 sur proposition du Secrétaire général des Nations unies. Sa première réunion a été organisée par le gouvernement belge à Bruxelles en juillet 2007 et il s'est réuni de nouveau sous la présidence philippine à Manille en octobre 2008. Pour plus d'information, voir le Rapport de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement, Bruxelles : Éd. Bruylant, 2008, 209 p.

(8) Résolution A/RES/71/1, Doc. Off. AGNU, 71ème session, (2016) ayant abouti à l'adoption d'un document intitulé « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 septembre 2016.

de discuter au niveau multilatéral. La Déclaration va surtout permettre de s'accorder sur un processus multilatéral destiné à renforcer les structures de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale à travers l'adoption, d'ici à la fin de l'année 2018, de deux outils : un « Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées, régulières » et un « Pacte mondial pour les réfugiés » (9). Les Etats les plus réticents ont accepté l'idée de ces deux pactes à condition qu'ils ne soient pas légalement contraignants (10). Ces derniers, dont l'adoption des textes respectifs obéira à un processus séparé, distinct et indépendant, sont donc de simples « déclarations politiques » (11) auxquelles sont libres d'adhérer les États. En revanche, ces derniers se promettent d'en tenir compte dans la formulation de leur politique migratoire nationale. Par rapport aux positions divergentes d'origine, il s'agit donc d'un bon compromis. S'il est incontestable que chaque État a « *le droit de déterminer en toute souveraineté qui peut ou ne peut pas entrer sur son sol* » (12), il est également acquis que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (13) et que, par conséquent, « *toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État* » (14). Partant de ce principe, « *chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique* » (15).

S'inspirant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (« *un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité, visant à renforcer la paix par divers partenariats* ») (16) et du Programme

(9) Ces deux pactes sont évoqués sous le terme générique de « Global Compact » ou « Pacte mondial ».

(10) Il est important de rappeler que malgré cette conditionnalité certains Etats restent toujours réticents à s'engager dans le processus. C'est ainsi que les Etats Unis se sont retirés fin 2017 des négociations devant conduire à l'adoption du pacte suivi par la Hongrie en Juillet 2018.

(11) Résolution A/RES/71/1, Doc. Off. AGNU, 71ème session, *op.cit.* p.1.

(12) Le postulat d'une totale souveraineté de l'Etat sur les questions migratoires procède d'une conception traditionnelle du droit international fondée sur l'Etat-nation. Voir en ce sens : Chetail V, « *Migration, droits de l'homme et souveraineté : le droit international dans tous ses états* », dans Chetail V. (dir.) *Mondialisation, migration et droits de l'homme : le droit international en question*, Bruxelles, Bruylant, 2007, pp 571-593.

(13) Déclaration universelle des droits de l'homme, Résolution A/RES/ 217 A (III) du 10 décembre 1948, Article 1.

(14) *Ibidem.*, article 13.

(15) Article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et Article 16 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

(16) La Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 25 septembre 2015, présente le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 », comme un projet visant à « transformer notre monde ». C'est dans cette perspective que s'inscrit l'engagement pris par les États, au paragraphe 29 du Programme, afin de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Les besoins des réfugiés, des déplacés et des migrants sont expressément reconnus.

d'action d'Addis-Abeba (17) issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les deux pactes entendent promouvoir la coopération internationale sur la migration en prenant aussi en compte la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, adoptée en octobre 2013 (18). Par ailleurs, ils visent d'une part à créer un cadre détaillé grâce auquel les questions de migration seront régies par un ensemble d'approches et de principes communs, et d'autre part à stimuler une collaboration plus grande en matière de migration internationale entre les Etats membres et les partenaires. La Déclaration de New York souligne en ce sens le rôle du Pacte en mettant l'accent sur le fait qu'il « constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects. Il serait une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcerait la coordination s'agissant des migrations internationales. Il proposerait un cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine. Il traiterait de tous les aspects des migrations internationales, notamment de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme » (19).

L'Assemblée générale des Nations unies a ainsi décidé que les travaux préparatoires devant conduire à l'adoption du Pacte mondial se dérouleront en trois phases (20) : une première dite de « consultation », une seconde dite de « bilan » et une dernière dite de « négociation intergouvernementale ». Au mois de juillet 2018 la phase 3, dite de négociation du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, s'est achevée. Le document final énumère 23 objectifs qui doivent se traduire en engagements concrets, et évoque les notions de « compréhension mutuelle » du phénomène migratoire, de « reconnaissance mutuelle d'aptitude et de compétences » et de la nécessité qu'il suscite des « responsabilités partagées » et « une unité de vues ». Ledit texte doit ainsi être présenté aux chefs d'Etat et de gouvernement des 193 Etats membres en vue de son adoption lors d'une Conférence intergouver-

(17) A/CONF.227/L.1, le Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) met en avant l'engagement des États à mobiliser tous les moyens nécessaires, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour assurer un développement durable pour tous. Ces mêmes États constatent (paragraphe 4 du Document final) qu'en dépit des progrès enregistrés, de nombreux pays, en particulier ceux en voie de développement, continuent de faire face à de grandes difficultés et ont donc besoin de davantage d'assistance.

(18) Résolution A/68/L.5, Doc. Off. AGNU, 68ème session, (2013), Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

(19) Résolution A/RES/71/1, Doc. Off. AGNU, 71ème session, (2016), op cit.

(20) Résolution A/RES/71/280, Doc. Off. AGNU, 71ème session (2017) portant sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 avril 2017.

nementale qui se tiendra en décembre 2018 à Marrakech au Maroc.

Un Pacte relais pour les Objectifs de l'Agenda 2030 en matière de migrations

Tel qu'envisagé, le Pacte, dans ses objectifs comme dans sa structure, se donne comme mission de contribuer de façon efficace et décisive à la gouvernance mondiale des migrations. De fait, pour aborder la question des migrations qui n'est qu'à son début, le Pacte s'annonce comme un renouvellement du cadre global qui permet de traiter les problématiques planétaires par une meilleure articulation des sujets, une coordination renforcée des actions et une coopération plus approfondie des différents acteurs. L'objectif est que la question migratoire soit traitée à l'échelle pertinente et dans tous ses aspects (humanitaire, politique, économique, social, culturel etc.). Enfin, pour que ce nouveau cadre soit efficace, il devrait reposer sur trois grands principes :

- une meilleure garantie des droits des migrants inscrits dans les normes internationales ;
- une gouvernance multifactorielle et pluri-acteurs et ;
- un renforcement des divers partenariats.

Il s'agit en fait des principes déjà en vigueur et défendus notamment par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), une agence intergouvernementale désormais affiliée aux Nations unies depuis le 19 septembre 2016, le même jour qu'a été adoptée la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Cet organisme créé en 1951 pour gérer la réinstallation des exilés de la Seconde Guerre mondiale, s'est progressivement imposé comme le défenseur d'une gouvernance plus globale des migrations, fondée sur la coopération entre les États. Le cadre qu'il promeut repose donc avant tout sur les normes internationales au cœur desquelles se trouvent les droits de l'homme, en particulier la protection des droits des migrants à travers le monde. En partant de ce principe, le Pacte mondial sur les migrations doit donc viser une approche plus large des politiques migratoires en termes de droits fondamentaux mais aussi promouvoir une meilleure synergie entre les différents acteurs, à commencer par les décideurs publics. Tout ceci demande un réexamen des dispositifs de coopération internationale pour les rendre plus adaptés au mode partenarial, notamment entre les pays de départ et les pays d'arrivée des migrants.

C'est peut-être à ce prix, celui d'un effort global et soutenu, que peuvent s'apprécier progressivement les effets bénéfiques des migrations sûres, ordonnées et régulières, à la fois pour les pays d'accueil en termes de paix sociale et de sécurité, que pour les pays de départ en termes de développement appuyé par une diaspora intégrée à l'étranger et contributive dans le pays d'origine. C'est sous l'angle d'une vision positive des migrations et de leur contribution au développement durable que l'Agenda 2030 a abordé la question migratoire.

En effet, dans son paragraphe 29 (21) le Programme 2030, pose à la fois la vision et l'engagement de l'ONU sur le défi migratoire. Il est ainsi question de « *la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable* ». Cependant, pour que cette contribution soit effective, il faut traiter les migrations comme une « *réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales* ». C'est au nom de cette vision que les États s'engagent à mieux coopérer pour des migrations régulières, sécurisées et ordonnées, dans le respect des droits fondamentaux des migrants. Mais cet appel au respect des droits des migrants ne doit pas ignorer les besoins des pays d'accueil, en particulier les pays (souvent en développement) qui accueillent de nombreux réfugiés et que toute la communauté internationale doit accompagner.

Au final, le Pacte mondial pour les migrations est un très bon relai de l'Agenda 2030 pour mettre en lumière la question migratoire et son lien évident avec la problématique du développement durable, en particulier pour les Pays les Moins Avancés (PMA). Vu l'ampleur du défi, il est urgent que ce dispositif entre en action. C'est donc à juste titre que ce 5^{ème} numéro de la revue Afrique durable 2030 est consacré spécifiquement aux questions migratoires en lien avec l'Agenda 2030.

Les contributions proposées partent du tableau assez sombre du traitement de la question migratoire, que ce soit l'approche essentiellement répressive des politiques des pays d'accueil ou de transit comme

(21) Le paragraphe 29 de l'Agenda 2030 pose les bases sur lesquelles les États s'engagent pour l'élaboration des Pactes sur les migrations et sur les réfugiés : « *Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons le droit qu'ont les migrants de revenir dans le pays dont ils ont la nationalité et rappelons aux États qu'ils sont tenus d'accueillir leurs ressortissants qui reviennent chez eux* ».

en Algérie (22), ou les conséquences des politiques d'industrialisation (des politiques d'industrialisation par ailleurs louables pour leur impact sur la réduction de la pauvreté et le développement économique) sur le déplacement (forcé) des populations dans certaines régions en Afrique comme par exemple dans les bassins de production de la zone sud-ouest du Cameroun (23). Pourtant, à y regarder de plus près, tout est question de changement de vision et de meilleure organisation. Évidemment, tout pays qui voit une émigration massive de sa jeunesse est en mauvaise posture pour son développement et son avenir. Mais si cette migration est ordonnée, elle peut dans un premier temps mieux s'orienter vers les régions offeuses d'opportunités socio-économiques. À titre d'exemple, l'une des contributions de ce numéro essaie de répondre à la question de savoir si le manque de travailleurs semi-qualifiés en Suisse peut offrir des opportunités aux réfugiés et aux migrants afin qu'ils s'intègrent mieux par le travail (24). D'un autre côté, il y a lieu de mettre en lumière la contribution des diasporas au développement des pays d'origine comme le souligne l'exemple des Burkinabè ayant émigrés vers le Ghana ou la Côte d'Ivoire (25). Dans les cas où la migration ne se passe pas de façon satisfaisante, il existe de plus en plus des dispositifs permettant d'accompagner les migrants de retour au pays, dans leurs projets de réinsertion. C'est ce qu'illustre la politique camerounaise de bourses octroyées aux migrants revenus au pays afin qu'ils se réinsèrent par la formation à l'emploi (26).

Le défi maintenant est de découvrir et de promouvoir davantage les opportunités qu'offrent les migrations sur tous les continents (pays de départ et pays d'arrivée) pour un développement économique durable et inclusif (27). Pour y répondre, il n'y a pas d'autres moyens que celui de la coopération renforcée à l'échelle planétaire, incluant tous les acteurs, publics comme privés (28).

(22) Jeanne Bureau, « *La politique algérienne en matière d'immigration : une approche répressive* ».

(23) Aimée Kwembi Tchoya, « *La migration dans les bassins de production de la zone sud-ouest Cameroun. Entre distorsion et pression des agro-industries sur les ressources : esquisse d'analyse socio-économique* ».

(24) Raymond Saner & Lichia Yiu, « *Lack of semi-skilled workers in Switzerland: Opportunities for Refugees and Migrants?* ».

(25) Serge Noël Ouedraogo, « *Aperçu des migrations intra-africaines : l'émigration des Burkinabés au Ghana et en Côte d'Ivoire et la contribution de la diaspora au développement du Burkina Faso* ».

(26) Serges Frédéric Mboumegne Dzesseu, « *La réinsertion des migrants retournés au moyen des bourses de formation à l'emploi : la pratique camerounaise* ».

(27) Najoua Soudi, « *Mission possible : Uncovering Migration and Displacement Opportunities for Economic Growth, Sustainable Development, and Impact* ».

(28) Ugochukwu Ikpeazu and Dr. Suddha Chakravarti, « *Migration and the Agenda 2030 : Increasing the Sustainability of Development and Socio-Economic Inclusion through Public-Private Cooperation* ».

La politique algérienne en matière d'immigration : une approche répressive

Par Jeanne Bureau

Introduction

Cet article vise à faire un état des lieux des politiques migratoires en Algérie et à contextualiser l'immigration subsaharienne dans ce pays. Se considérant comme un pays « de transit », l'Algérie aborde la question de l'immigration sur son sol uniquement sous un angle sécuritaire qui trouve son expression paroxysmique dans les rafles et les expulsions massives en cours depuis l'année 2017. En quoi la politique répressive de l'État et le traitement de la question par les médias influencent-ils la perception et le traitement des migrants en Algérie ? Dans cet article, nous commencerons par montrer que l'immigration subsaharienne s'inscrit depuis plusieurs décennies dans le cadre de migrations transfrontalières entre l'Algérie et les pays voisins, puis que ces migrations se sont ensuite étendues à d'autres populations, parmi lesquelles certaines sont désireuses de transiter vers le Maghreb pour aller en Europe. Nous montrerons ensuite que la législation algérienne s'inscrit dans un contexte régional répressif criminalisant l'émigration et l'immigration « illégales » bien qu'il existe une population migrante installée, au moins temporairement, en Algérie. Nous montrerons également que cette politique hostile envers les migrants s'exprime ces derniers mois à travers des rafles et des expulsions massives menées dans un contexte de diabolisation des migrants par une partie des médias algériens ouvertement xénophobes et par les politiciens. Enfin, nous montrerons les conséquences que cette politique et ce discours hostiles ont sur la vie quotidienne des migrants.

Un phénomène d'immigration loin d'être nouveau, confronté à son évolution récente

La migration des populations subsahariennes vers l'Algérie n'est pas un phénomène nouveau. Elle obéissait jusqu'alors à des mouvements transfrontaliers et séculaires entre le sud de l'Algérie et les pays fron-

taliers, particulièrement depuis les années 1970 et participant de fait à l'économie régionale : « *la présence des populations subsahariennes en Algérie n'est pas un phénomène conjoncturel. Cette présence est structurelle et s'impose dans le cadre des migrations frontalières (dites aussi alternantes) et des conventions bilatérales entre l'Algérie et les pays voisins (Niger et Mali). [...] La tendance va vers une immigration de plus en plus stable au Maghreb qui devient de plus en plus une terre de destination plus qu'un espace de transit* » (1). Ces importants mouvements transfrontaliers sont surtout perceptibles dans la région sud de l'Algérie comme dans la ville de Tamanrasset, où l'effectif des migrants africains parmi la population totale avoisinerait les 40% (2). C'est à partir des années 1990 et particulièrement depuis les années 2000, que nous avons vu l'émergence et l'amplification de nouvelles migrations en provenance d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (3). Deux mutations importantes s'observent également : l'élévation du niveau socioculturel des migrants et la féminisation de leurs flux (4). Ces migrants, pour certains initialement désireux de se rendre en Europe, sont amenés de plus en plus fréquemment à s'implanter durablement en Algérie et dans les pays du Maghreb. Ces derniers jusqu'à récemment, étaient davantage perçus comme simple pays d'émigration ou de transit. Or, conséquence directe des restrictions et des politiques européennes en matière de migration, les pays du Maghreb tendent à devenir aussi des pays d'immigration. En effet, les gouvernements européens se sont lancés dans une lutte de grande ampleur contre les migrations irrégulières et, grâce à la création de l'agence Frontex (5), ont multiplié les contrôles hors des frontières de l'Union européenne. Ces contrôles drastiques n'ont pas pris en compte le fait que jusqu'alors, il existait un important mouvement de migrations circulaires entre les pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec les pays maghrébins (6). Les politiques européennes, faisant fi du

(1) CISP/SARP, *Rapport intermédiaire de recherche, Profils des migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie*, Avril 2007, p.55.

(2) Ali Bensaâd, *L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle*, in Ali Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Karthala, Paris, 2009, p.17.

(3) Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), *Maghnia: Franchir la frontière infranchissable – Rapport de mission sur la vulnérabilité des migrants et des réfugiés subsahariens à la frontière algéro-marocaine*, 2013.

(4) Ali Bensaâd, *op. cit.*, p.25.

(5) Frontex est l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. Créée en 2004, elle a pour mission d'aider les États membres à mettre en œuvre les règles communautaires relatives aux frontières extérieures et de coordonner leurs opérations dans la gestion de ces frontières extérieures, qu'elles soient maritimes, terrestres ou aéroportuaires, avec l'appui des autorités de police, des garde-frontières et des douanes des États tiers. Elle a été remplacée en 2016 par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. (Wikipédia).

(6) CIMADE, *Rapport, Prisonnier du désert*, 2010, p.38.

droit de libre circulation prévalant entre certains de ces pays, ont contribué à l'externalisation des frontières de l'Union. La médiatisation des migrants tentant de franchir les murs des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ou la mer Méditerranée de façon irrégulière a contribué à alimenter la vision d'une migration massive du continent africain vers l'Europe. Cette vision réductrice semble délibérément ignorer que les migrations subsahariennes vers l'Europe sont minoritaires par rapport aux migrations intra-africaines (7). Ainsi, il devient pour les migrants de plus en plus compliqué de se déplacer dans des espaces auparavant ouverts à la circulation, notamment entre pays membres de la CEDEAO (8). Le Sahara devient « *une vaste "zone frontière" où les migrants peuvent partout et en permanence être contrôlés, catégorisés, triés, incités à faire demi-tour, voire être arrêtés* » (9). En essayant de contourner les restrictions à leur circulation, les migrants empruntent alors des routes toujours plus dangereuses, augmentant les coûts et les risques du voyage (10). Ce contexte explique l'évolution des routes migratoires : par exemple celle menant vers l'Italie à partir des côtes libyennes a connu un déclin très net (11) à partir de l'été 2017 et la mise en place d'accords entre l'Union Européenne, le gouvernement de Tripoli et certaines milices libyennes (12).

La criminalisation de l'immigration et de l'émigration...

Dans ce contexte régional répressif, la législation algérienne ne fait pas exception. L'Algérie, en tant que territoire central sur les routes vers le Maroc et la Libye, a pourtant eu jusqu'au début des années 2000 une position différente des autres pays maghrébins sur la question de l'immigration irrégulière : « *pays confronté au terrorisme islamiste, il ne s'intéresse d'abord aux migrations qu'en tant qu'elles peuvent être des facteurs supplémentaires d'instabilité. C'est donc sous un angle sécuritaire que ce pays commencera à s'intéresser à la surveillance renforcée de ses frontières terrestres. Quant à ses frontières maritimes, la* » (7) *Ibid.*, p.4.

(8) Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle prévoit notamment la libre circulation d'un citoyen entre ses États membres. (Wikipédia).

(9) Julien Brachet, *Au Sahara, voyager devient un crime*, Le Monde, 01/06/2018.

(10) *Ibid.*

(11) D'après les chiffres de Frontex, il y a eu 22 434 arrivées en Italie depuis la Libye en juillet 2016. En revanche, il y a eu 9 747 arrivées, par ce même itinéraire, un an plus tard en juillet 2017. *Pourquoi les arrivées de migrants en provenance de Libye s'effondrent ?*, 20/03/2018. Site Mer et Marine.

(12) *L'Italie paie-t-elle des milices libyennes pour bloquer les migrants ?*, Courrier International, 01/09/2017.

distance importante entre ses côtes et celles d'Europe du Sud mettront ce pays, jusque vers 2002-2003, dans une position de négociation relativement confortable. Jouant à la fois sur le pouvoir financier qu'il tire de l'exportation de son gaz et de son pétrole et de sa position géographique au cœur des grandes routes migratoires sud-nord, ce pays rechignera longtemps à emboîter le pas à ses voisins maghrébins dans la coopération avec l'Union européenne pour contrecarrer l'immigration illégale ». (13) Les États voisins de l'Algérie adoptent à la même période des législations sévères assez proches l'une de l'autre, le Maroc en 2003 et la Tunisie en 2004, afin d'enrayer l'immigration « illégale » (14). L'Algérie finit par répondre favorablement aux sollicitations européennes, d'abord en créant en 2006 un office national de lutte contre l'immigration clandestine au niveau du Ministère de l'intérieur, ce qui permet de renforcer implicitement la coopération avec l'Europe (15). L'Algérie vote ensuite des lois répressives en 2008 et 2009 : « la première fixe les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en Algérie dans le contexte de l'exportation des normes juridiques européennes et de la protection de la "sécurité nationale" ; la seconde amende le code pénal et criminalise la sortie du territoire hors des points de passage et de contrôle officiels des nationaux, dans le but d'enrayer l'émigration irrégulière des Algériens vers les côtes européennes, devenue, pour Alger, nuisible à son image à l'étranger. Ces lois distinguent l'immigrant étranger et l'émigrant national » (16). Cette notion d' « émigration illégale » est considérée par de nombreux chercheurs (17) à juste titre comme une « aberration juridique » créée au mépris de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien » (18). Ainsi, la loi algérienne prévoit désormais des sanctions contre toute tentative de sortie irrégulière du territoire national : « de deux à six mois de prison et de 20 000 à 60 000 dinars d'amende (entre 200 et 600 euros environ). Les harraga interceptés sont mis en garde à vue, puis jugés durant une procédure de comparution immédiate » (19).

(13) Hocine Zeghib, *Les étrangers en Algérie : quel statut juridique ?*, NAQD 2009/1 (N° 26-27), p.77.

(14) *Ibid.*

(15) Ali Bensaâd, *op. cit.*, p.38.

(16) Salim Chena, *Les traversées migratoires dans l'Algérie contemporaine. Africains subsahariens et Algériens vers l'exil*, Karthala, Paris, 2016, p.13.

(17) Sur ce point, voir notamment : Julien Brachet, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2009, p.16 ; Claire Rodier, « "Émigration illégale", une notion à bannir », *Libération*, 13/06/2006.

(18) Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 13.2.

(19) Farida Souiah, *Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de harraga*, *Hommes et migrations*, n°1304, 2013, p.101.

Le terme « harraga » (20) renvoie aux émigrants algériens qui tentent la traversée irrégulière de la Méditerranée, sur des barques ou des canots pneumatiques, à partir de la côte ouest algérienne (en direction de l'Espagne) ou de la côte est algérienne (en direction de l'Italie). Ces filières sont imperméables aux migrants subsahariens qui ne les empruntent que de façon absolument exceptionnelle : « *cela s'explique par le caractère, jusqu'à aujourd'hui étanche de chacune de ces filières auxquelles l'accès pour les outsiders est plutôt difficile* » (21). Ainsi, la seule route commune aux migrants algériens et subsahariens est celle menant aux enclaves terrestres espagnoles de Ceuta et Melilla, au Nord du Maroc (22). Depuis l'Algérie, les migrants subsahariens continuent de s'orienter vers le Maroc (puis l'Espagne) ou la Libye (puis l'Italie) mais ne partent pas des côtes algériennes pour aller en Europe.

...En dépit d'une implantation significative de migrants subsahariens

Dans ce contexte, les pays dits de « transit » se font pays « de destination, parfois choisis, parfois par défaut en raison de l'impossibilité pour certains migrants de poursuivre leur route. La dénomination des migrations en provenance du sud du Sahara comme étant uniquement des migrations de transit a permis aux États-maghrébins en l'occurrence- de ne pas se reconnaître ni se penser également en tant que terre d'immigration » (23). Ainsi, les migrants subsahariens, y compris ceux qui avaient pour objectif initial de se rendre en Europe, sont amenés à s'installer, au moins temporairement, dans les grandes villes algériennes où ils gèrent des « maquis » (bars restaurants informels destinés à une clientèle migrante) ou trouvent à s'employer dans le domaine de l'informel (construction notamment). Cette présence est surtout significative au sud comme dans la ville de Tamanrasset, et dans les grandes villes côtières telles qu'Alger et Oran. Leur présence, quoique très difficilement quantifiable faute de recensement officiel, est

(20) En arabe dialectal algérien, les « harraga » sont les « brûleurs », « *car ils "brûlent" les frontières ainsi que les étapes nécessaires à un départ qui respecterait les contraintes imposées par les États. En outre, s'ils arrivent en Europe, ils détruisent, "brûlent", leurs papiers d'identité, pour échapper à l'expulsion* ». Farida Souiah, *Les harraga en Algérie. Émigration et contestation*, Thèse pour le doctorat en science politique, sous la direction de Catherine Wihtol de Wenden, Paris, p.13.

(21) Salim Chena, *op. cit.*, p.22.

(22) *Ibid.*

(23) Julien Brachet, *op. cit.*, p.74. Cet auteur insiste sur le fait qu'il faut entendre par « espace de transit », « *tout espace où les migrants arrivent en ayant l'intention de poursuivre dès que possible leur route vers une destination plus lointaine, et conservent cette intention au cours de leur séjour dans cet espace, quelle qu'en soit la durée effective* ».

(

estimée à environ 100 000 personnes par les ONG (24). L'Algérie, bien qu'occupant une place centrale et demeurant le principal espace de transit des migrants vers tout le Maghreb, continue -paradoxalement- de mener une politique de déni du phénomène migratoire sur son sol : les migrants ne bénéficient d'aucune existence légale et le discours officiel occulte totalement leur implantation. Les statistiques concernant les migrants établies par les différents services de sécurité (police, armée et gendarmerie) sont considérées comme des données sensibles non communicables (25). Les migrants subsahariens n'ont aucune possibilité de régularisation, pas davantage que les réfugiés reconnus par le HCR (26). En effet, alors que l'Algérie a signé toutes les conventions internationales sur les réfugiés (27), et qu'Alger dispose d'un bureau du HCR, elle ne reconnaît aucun réfugié subsaharien (28). Les migrants africains ayant un statut de réfugié reconnu officiellement par le bureau du HCR peuvent alors être arrêtés au même titre que les migrants irréguliers (29). L'Algérie nie ainsi la réalité de l'implantation de migrants sur son sol. La minimisation de ce phénomène trouve son explication dans la résistance à intégrer une nouvelle réalité sociale qui appelle des réponses juridiques et sociales, et dans le malaise à assumer les discriminations envers les migrants africains, dans un contexte de globalisation de la question des droits de l'homme (30). Contrairement au Maroc, où il a été entrepris plusieurs campagnes de régularisation des immigrés subsahariens, et où ceux-ci peuvent alors avoir une existence légale, ouvrir des commerces et s'insérer sur le marché du travail (31), l'Algérie a opté pour une politique ouvertement hostile aux migrants. Entre autres mesures récentes, une directive émanant du Ministère des travaux publics et des transports et datant de septembre 2017 enjoint les directions des sociétés de bus et de taxis inter-wilayas (32) d'inter-

(24) « Les invisibles d'Algérie, naufragés sur la route de l'Europe », *Le Monde*, 12/01/2016. Cependant ces chiffres sont désormais à revoir à la baisse, suite aux rafles et expulsions massives ayant eu lieu en 2017 et 2018.

(25) D'après Ali Bensaâd, 2009, p.18. Toutefois Salim Chena (2016, p.16) mentionne qu'« *il existe une communication ponctuelle, mais relativement régulière, de statistiques officielles relatives à l'estimation des entrées irrégulières et au nombre d'exilés subsahariens refoulés* ».

(26) Haut-Commissariat pour les Réfugiés.

(27) Notamment la Convention relative au statut des réfugiés, ratifiée par l'Algérie le 25/07/1963, et la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée par l'Algérie le 21/04/2005. Site du Ministère des affaires étrangères algérien.

(28) Ali Bensaâd, *op. cit.*, p.20.

(29) Salim Chena, *op. cit.*, p.107 ; CFDA/LADDH/SNAPAP/RAJ/EuroMed Droits, « *Rapport alternatif à l'attention du comité des droits de l'Homme des Nations Unies* », Juin 2018, p.14.

(30) Ali Bensaâd, *op. cit.*, p.20.

(31) Voir notamment l'entretien avec le sociologue Mehdi Alioua : « *Si le Maroc veut être en Afrique, il faut que l'Afrique soit au Maroc* », *Le Monde*, 13/12/2016.

(32) Les wilayas sont des divisions administratives, équivalentes aux départements français.

dire l'accès de leurs véhicules aux migrants irréguliers sous peine d'exposer les contrevenants au retrait définitif de leur licence d'exploitation (33). Il semblerait que cette directive ait été finalement annulée mais elle est toujours appliquée notamment pour les migrants bloqués dans les villes du sud de l'Algérie, empêchés de remonter vers les villes du nord. En novembre 2017, un train reliant la ville de Maghnia (frontalière avec le Maroc) à Oran a été intercepté par les forces de police algériennes et tous les migrants subsahariens à son bord se sont vus rassemblés dans un seul wagon, puis refoulés à Tlemcen pour être soumis à des « examens de situation », se faire fichier, et à nouveau renvoyés à Oran, et ce sans distinction de nationalité ou de leur situation administrative. Des organisations algériennes (34) ont dénoncé dans un communiqué commun un « scandale humanitaire » (35).

Des rafles et des expulsions massives

Cette politique ouvertement hostile envers les migrants subsahariens trouve son expression la plus violente dans les rafles et expulsions massives, en cours depuis l'été 2017. En effet, si les expulsions avaient cessé pendant un temps, notamment depuis 2012 (suite à la guerre au Mali), elles ont repris en plusieurs vagues d'envergure, d'abord circonscrites aux seuls Nigériens (en accord avec le gouvernement nigérien (36), notamment en décembre 2016), et se sont ensuite étendues aux migrants subsahariens de toutes nationalités, y compris les Maliens pourtant exemptés de visa (37) et bénéficiant de la libre circulation

(33) Une directive ministérielle interdit aux chauffeurs de bus et taxis le transport des "migrants illégaux", HuffPost Algérie, 27/09/2017.

(34) La LADDH (Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme), la CGATA (Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie) et le SNAPAP (Syndicat National Autonome du Personnel de l'Administration Publique). « Des ONG algériennes dénoncent un "scandale humanitaire" : une centaine de subsahariens bloqués dans des wagons entre Oran et Tlemcen », Algérie Part, 15/11/2017.

(35) Délit de faciès : rafles de migrants à bord des trains à Oran et Tlemcen, HuffPost Algérie, 15/11/2017.

(36) Cet accord signé en Décembre 2014 entre Niamey et Alger prévoit principalement le rapatriement des Nigériens faisant partie de filières de mendicité dans les grandes villes algériennes. « Nigériens d'Algérie : expulsions ou départs volontaires ? », RFI, 16/10/2015. Depuis 2014 et la signature de cet accord, 28 000 migrants auraient été expulsés de l'Algérie vers le Niger. « Mais en octobre 2017, le gouvernement nigérien a exprimé sa "préoccupation" après des rapatriements massifs de ses ressortissants. Il a affirmé avoir "plaidé" pour qu'une catégorie de migrants, "les acteurs économiques" et ceux partis pour "travailler", soit "épargnée" par ces reconduites aux frontières ». « Au Niger, 28 000 migrants expulsés d'Algérie depuis 2014 », Le Monde, 18/04/2018.

(37) Le passeport malien donne accès aux territoires de huit pays africains pendant trois mois sans visa, dont l'Algérie. (Wikipédia).

pendant trois mois en vertu d'un accord de réciprocité entre l'Algérie et le Mali (38). Ainsi, depuis l'été 2017, les migrants, y compris les femmes, les enfants et les malades (39), ont massivement été déportés vers les frontières. Ils sont raflés dans les grandes villes par milliers (40), donnant l'impression d'une véritable « chasse aux Noirs », dans la rue, les transports, sur les chantiers où ils travaillent et même chez eux en pleine nuit. Ils sont ensuite regroupés dans des centres de transit, déportés toujours plus au Sud, parqués dans des conditions inhumaines dans des camps à Tamanrasset, puis littéralement abandonnés en plein désert du Sahara, où ils doivent marcher pendant des heures, sur une distance de plusieurs dizaines de kilomètres (41) avant de pouvoir rallier la première bourgade nigérienne ou malienne (42). Le nombre de morts dans le désert pendant ces marches forcées est inconnu (43). Des migrants déportés près de la frontière malienne ont déclaré qu'ils avaient ensuite été rançonnés et violentés par des groupes armés présents dans la zone instable du nord-Mali (44). L'organisation Amnesty International a dénoncé « *des arrestations fondées sur "un profilage ethnique", les forces de l'ordre ne cherchant pas "à savoir si les migrants séjournaient légalement ou non en Algérie", et [a assuré] que certains avaient des visas valides* » (45). En mai 2018, l'ONU (46) a enfin réagi à ces graves violations des droits de l'homme et a interpellé l'État algérien au siège du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (HCDH) à Genève, l'accusant d'avoir délibérément failli à ses engagements internationaux en matière de protection des droits des migrants : « *l'expulsion collective des migrants, sans évaluation individuelle ou garantie de procédure, est profondément alarmante et contraire aux obligations de l'Algérie en vertu du droit international des droits de l'homme, notamment la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, que l'Algérie a ratifiée* » (47).

(38) Algérie. *Le recours au profilage ethnique conduit à l'expulsion de plus de 2000 migrants subsahariens*, 23/10/2017. Site d'Amnesty International.

(39) *Près de 600 migrants refoulés d'Algérie secourus au Niger*, Le Monde, 16/07/2018.

(40) Voir notamment les communiqués du 19/10/2017, 14/02/2018, 16/03/2018, 10/04/2018, site d'EuroMed Droits.

(41) *Près de 600 migrants refoulés d'Algérie secourus au Niger*, Le Monde, 16/07/2018.

(42) *Alger durcit sa politique envers les migrants subsahariens*, Le Monde, 03/10/2017 ; *En Algérie, les ONG dénoncent de nouvelles expulsions de migrants*, Le Monde, 19/02/2018.

(43) *Walk or die : Algeria strands 13 000 migrants in the Sahara*, 25/06/2018, site d'Associated Press.

(44) Communiqué de Human Rights Watch, 14/03/2018.

(45) *En Algérie, Amnesty dénonce des expulsions massives et « illégales » de Subsahariens*, Le Monde, 24/10/2017.

(46) Organisation des Nations Unies, dont le siège se trouve à New York.

(47) *Migrants subsahariens, l'Algérie mal préparée*, El Watan, 24/05/2018.

Faute de chiffres exacts, l'ONU a estimé à « *plusieurs milliers* » (48) le nombre de migrants reconduits de façon arbitraire vers les frontières sud de l'Algérie et a enjoint l'Algérie à cesser immédiatement les expulsions collectives (49). Pourtant, celles-ci sont toujours en cours, au mépris du droit international et du respect le plus élémentaire dû aux personnes humaines. Ces pratiques inhumaines peuvent de nouveau contredire « *un manichéisme eurocentré qui ramène la répression pratiquée à l'encontre des migrants à la seule Europe, ignorant et dédouanant les régimes maghrébins, dont l'algérien, de leurs pratiques répressives endogènes* » (50). Ces expulsions violentes sont en effet à mettre directement en relation avec les tensions sociales et politiques actuelles en Algérie et leur caractère « *potentiellement explosif* » (51). Le traitement de la question migratoire est le reflet de la politique interne, et « *le discours xénophobe officiel vise par ailleurs à détourner l'exaspération de couches populaires fragilisées par la crise économique. [...] Dans ce raidissement, les migrants subsahariens sont assignés au rôle du bouc émissaire* » (52).

Le rôle des médias et du discours institutionnel, vecteurs de la xénophobie

Ces expulsions ont été menées dans un contexte de diabolisation des migrants par une partie des médias algériens ouvertement xénophobes (53) assimilant régulièrement les migrants à un problème sécuritaire. En parcourant la presse algérienne arabophone et francophone notamment après la loi de 2008 criminalisant « *l'immigration illégale* », nous pouvons constater la récurrence d'une terminologie anxiogène assimilant les migrants à une « *menace* », à la « *criminalité* », à « *l'insécurité* », au « *trafic de drogue* », à « *l'escroquerie* », au « *proxénétisme* », aux « *maladies* », et qui les décrit systématiquement comme « *illégaux* », sans mentionner par exemple que certains, à l'instar des Maliens munis de leurs passeports, disposent de la libre circulation en Algérie. La presse va jusqu'à lier immigration et « *terrorisme* » afin de

(48) Une enquête publiée le 25/06/2018 par Associated Press révèle quant à elle que l'Algérie a expulsé plus de 13 000 migrants ces 14 derniers mois, y compris des femmes enceintes et des enfants : *Walk or die : Algeria strands 13 000 migrants in the Sahara*, site d'Associated Press.

(49) *Migrants subsahariens, l'Algérie mal préparée*, El Watan, 24/05/2018.

(50) Ali Bensaâd, *op. cit.*, p.37.

(51) Entretien avec Ali Bensaâd, *l'Algérie n'est pas devenue une terre d'immigration, elle l'est depuis plus d'un demi-siècle*, El Watan, 02/08/2017.

(52) *Ibid.*

(53) *Sur le migrant subsaharien, beaucoup de journaux algériens versent dans la xénophobie*, HuffPost Algérie, 03/06/2014.

justifier la politique d'État répressive (54). La presse algérienne relaye très majoritairement le discours officiel d'État : les sources des articles se limitent bien souvent aux rapports des services de sécurité algériens, et bien entendu les principaux concernés, à savoir les migrants qui sont ainsi déshumanisés, sont rarement interrogés, pas plus que ne le sont les chercheurs ou les ONG travaillant sur la question. Bien que n'échappant pas toujours à la stigmatisation des migrants, seul El Watan (55) semble faire exception, en dénonçant le courant d'opinion « *africophobe* » (56) ou en essayant d'avoir des interlocuteurs variés, ces derniers pouvant contraster nettement avec le discours officiel (57). Hormis ces quelques exceptions, le champ lexical de la presse semble dresser une barrière infranchissable entre les nationaux et les migrants subsahariens appelés « Africains » -comme si l'Algérie n'était pas un pays africain-, présentant les conditions de vie misérables de certains de ces migrants comme leur étant intrinsèques et non dues au contexte social et politique, feignant d'ignorer leur rôle dans le développement local et les présentant comme un flot envahissant et homogène. En « chosifiant » les migrants et en reprenant des stéréotypes populaires dévalorisants, la presse renforce et entretient le discours xénophobe officiel, qui y trouve une légitimation de sa politique sécuritaire et répressive (58).

Les politiciens algériens se sont en effet illustrés ces derniers mois par une série de propos ouvertement racistes envers les migrants. À l'été 2017, l'actuel Premier ministre (qui n'avait pas encore été nommé à ce poste) A. Ouyahia déclarait que les migrants étaient « *une source de criminalité, de drogue et de plusieurs autres fléaux* » (59). À la même période, le Ministre des affaires étrangères, A. Messahel, estimait que les migrants subsahariens constituaient « *une menace pour la sécurité* » du pays (60). Lors d'une conférence de presse en avril 2018, le Premier ministre A. Ouyahia, en réponse à une journaliste qui l'interrogeait sur les critiques émises par l'organisation Human Rights Watch concernant les expulsions massives pratiquées par l'Algérie dans des conditions « *dégradantes* », assurait que « *ce flux [migratoire], nous n'avons aucun complexe, en tant que gouvernement, à dire que l'Algérie le traitera. Elle le traite en concertation avec les pays d'origine, les immigrants illégaux seront renvoyés chez eux* ».

(54) Salim Chena, *op. cit.*, p.34.

(55) El Watan (« La Nation »), 2ème plus grand quotidien francophone d'Algérie en en termes de tirage, après Le Quotidien D'Oran. Toutefois la distribution de ce dernier est régionale.

(56) *Algérie. En finir avec le racisme anti-migrants*, Courrier International, 21/07/2017.

(57) Entretien avec Ali Bensaâd, *L'Algérie n'est pas devenue une terre d'immigration, elle l'est depuis plus d'un demi-siècle*, El Watan, 02/08/2017.

(58) Sur ce point, voir Salim Chena, *op. cit.*, chap.1.

(59) *Alger durcit sa politique envers les migrants subsahariens*, Le Monde, 03/10/2017.

(60) *Ibid.*

[...]. Il s'agit de notre sécurité nationale, il s'agit de notre ordre public. Quand je dis sécurité nationale, parce que dans le flux de ces migrants, nous découvrons beaucoup de choses malheureusement, et ce n'est pas jeter la pierre ni aux migrants ni à leurs pays d'origine. Mais nous continuerons à organiser les rapatriements, et j'ajoute [...], j'ai même vu certaines voix vouloir accuser l'Algérie de racisme. Je ne pense pas que quiconque puisse démontrer cette affabulation, concernant un pays qui a accueilli, qui continue d'accueillir ses frères africains, qui leur manifeste sa solidarité et sa coopération. Jusqu'à preuve du contraire, on n'a jamais dit que les services de police algériens ont renvoyé deux ou trois voyageurs venus du sud du Sahara par la voie normale. On oublie de dire aussi que notre pays accueille plus de 10 000 étudiants venus d'Afrique, à un flux d'un millier par an. Je ne parlerais pas de nos gestes de solidarité envers nos frères voisins du Sahel ou au Sud du Sahel » (61). Cette réponse semble hypocrite sous bien des aspects. Qualifier les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne de « frères africains » ou « frères voisins » et mettre l'accent sur la solidarité, sans en préciser la nature, semble une tentative de faire diversion : si l'Algérie accueille effectivement des étudiants africains, la question ne portait aucunement sur ce point, mais bien sur les conditions d'expulsion des migrants. Ceux-ci sont dans cette déclaration une nouvelle fois assimilés à un risque sécuritaire afin de ne pas répondre expressément à la question posée par la journaliste. Contrairement à ce qu'affirme le Premier ministre, des migrants en situation régulière ont pourtant eux aussi été renvoyés aux frontières, ciblés uniquement en fonction de leur couleur de peau (62). Enfin, hormis des accords conclus uniquement avec les autorités nigériennes afin de renvoyer leurs ressortissants au Niger, ces expulsions n'ont nullement été faites en accord avec les pays d'origine. Les autorités nigériennes s'indignent explicitement, ces derniers mois, que des centaines de migrants, toutes nationalités confondues, soient envoyés sur leur sol, ce qu'ils ne sont pas en mesure de gérer (63). Les migrants ne sont donc pas « renvoyés chez eux » ni « rapatriés » (ce qui voudrait dire que l'Algérie prendrait en charge leur renvoi jusqu'à leur pays d'origine) mais bien littéralement abandonnés en plein désert, sans assistance, sans eau ni nourriture et exposés à tous les dangers. La seule affirmation véridique de cette déclaration réside dans le fait que le gouvernement algérien n'a effectivement « aucun complexe » à avoir une telle politique répressive, qui est expressément assumée et même revendiquée. Cela

(61) Conférence de presse du 14 avril 2018. La vidéo de ce passage est disponible sur Internet (à partir de la minute 19:17) : <https://www.youtube.com/watch?v=TQ2ZQgdlbBE>

(62) Intervention de Kaddour Chouicha, représentant du SNAPAP, au Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Genève, 09/04/2018. Site d'EuroMed Droits.

(63) *Expulsions de Nigériens d'Algérie : à Agadez, le ministre de l'Intérieur réagit*, RFI Afrique, 22/02/2018.

est confirmé toujours par le Premier ministre A. Ouyahia qui, déjà à l'été 2017 face aux premières critiques des ONG dénonçant les expulsions collectives, déclarait : « *quand on me parle de droits de l'homme, je dis [que] nous sommes souverains chez nous* » (64). Ces déclarations et cette politique hostile s'inscrivent plus globalement dans une minimisation voire une négation des abus commis envers les migrants subsahariens. En effet, contrairement à d'autres pays du Maghreb, comme la Tunisie où la question des « *discriminations raciales* » commence à ne plus être envisagée comme un tabou et est régulièrement débattue dans les médias (65), les abus perpétrés envers les étrangers et nationaux noirs en Algérie sont largement minimisés aussi bien par la population que par les autorités (66).

Les conséquences de cette politique et de ce discours ouvertement hostiles

Les conséquences de cette politique ouvertement xénophobe sont absolument catastrophiques pour les migrants. Les dépôts de plainte en cas de violences et d'agressions sont difficiles, car les migrants craignent de n'être pas considérés comme des victimes mais plutôt comme des coupables d'immigration « illégale » et d'encourir ainsi des peines de prison. En octobre 2015, le cas d'une migrante camerounaise battue et violée par plusieurs Algériens à Oran au quartier Coca, sous la menace d'armes et d'un chien, avait suscité l'intérêt des médias. Dans un premier temps, plusieurs hôpitaux lui avaient refusé des soins, puis, alors qu'elle s'était rendue au commissariat avec son compagnon, le commissaire avait commencé par leur demander quelle était leur confession religieuse et s'ils avaient des papiers en règle, pour enfin leur intimer l'ordre de partir (67). C'est grâce à la médiatisation de l'affaire et à l'intervention des syndicats et associations que cette femme avait pu déposer plainte. Fouad Hassam, chargé du dossier migration au SNAPAP, avait alors déclaré : « *le réflexe de refuser systématiquement aux migrants subsahariens de porter plainte, à cause de leur statut administratif vulnérable, a encouragé le crime et les assassinats envers cette population. [...] Notre société est vraiment intolérante sur la question reli-*

(64) Ouyahia à propos de migrants africains : « *on n'accepte pas l'anarchie* », L'Expression, 10/07/2017.

(65) Stéphanie Pouessel, *Les Tunisiens noirs. Entre stéréotypes, racisme et histoire : regards sur l'actualisation d'une identité « marginalement intégrée »*, in Stéphanie Pouessel (dir.), *Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires*, IRMC-Karthala, Tunis-Paris, 2012, p.83-84.

(66) Voir à ce titre notamment les propos tenus par l'ancien Premier ministre A. Tebboune le 23 Juin 2017 devant l'Assemblée Populaire Nationale : « *Algérie. En finir avec le racisme anti-migrants* », Courrier International, 21/07/2017.

(67) *Le viol d'une Camerounaise relance le débat sur le sort des migrants en Algérie*, L'Obs et Rue 89, 05/11/2015.

gieuse et raciale, ce qui explique que les Algériens n'aient pas encore fait le pas pour intégrer les migrants dans la société. La violence à leur égard est très enracinée. Les agressions verbales sont monnaie courante, les vols aussi, les employeurs qui ne payent pas, les bailleurs qui ne respectent pas leurs engagements, tout ça n'est porté ni aux oreilles des associations, ni devant la justice » (68). Ce cas est loin d'être isolé (69) et les migrants sont encore très peu nombreux à déposer plainte. Cet état de fait alimente un cercle vicieux encourageant les viols, les agressions et les meurtres envers les migrants, car les agresseurs ont conscience qu'ils peuvent agir la plupart du temps en toute impunité. Cela est d'autant plus marqué ces derniers mois, durant lesquels nous avons pu constater une augmentation des agressions, notamment au quartier des Amandiers à Oran (70). Le 19 et le 20 avril 2018, le SNAPAP et la LADDH ont lancé une alerte : « depuis plusieurs jours il y a des attaques criminelles menées par des personnes encagoulées avec des chiens et armées de sabres et d'épées qui pénètrent dans ce qui sert de logement [aux migrants] pour les agresser, les voler, les violenter, violer leurs femmes et cela sans qu'aucune autorité n'intervienne. [...] C'est parce qu'il y a eu une politique très agressive envers les migrants déclenchée par les autorités lors des expulsions collectives que des bandes criminelles ont compris cela comme une invitation et une permission à se comporter sans aucune retenue, avec violence et dans l'impunité totale » (71). Ces violences sont accompagnées de pillages des habitations des migrants par leurs voisins ou propriétaires algériens, qui profitent des expulsions pour s'approprier leurs biens. Toutefois, cette déclaration n'a donné lieu à aucune réaction des autorités. Par ailleurs, les ONG dénoncent les rafles massives qui contraignent les migrants à rester enfermés chez eux, ce qui accentue « leur situation d'extrême vulnérabilité » en ayant des « conséquences désastreuses » sur leur santé et leurs conditions de vie, « en raison de la rupture d'accès aux soins et de ravitaillement en nourriture » (72).

En créant « institutionnellement les conditions à une expression de la xénophobie » (73), la politique et le discours de l'État algérien, ce dernier étant largement véhiculé par les médias, contribuent à l'expansion du racisme dans la société algérienne. Les agressions et les abus commis envers les migrants, en hausse (68) *Ibid.*

(69) En janvier 2018, une migrante subsaharienne s'est faite violer par huit Algériens avec usage d'une arme à feu, au quartier des Amandiers à Oran. Cela n'a donné lieu à aucune réaction des autorités même après son dépôt de plainte.

(70) Le SNAPAP alerte les autorités. Des migrants sont attaqués par des bandes d'individus armés à Oran, Le Matin d'Algérie, 19/04/2018.

(71) *Ibid.*

(72) En Algérie, les ONG dénoncent de nouvelles expulsions de migrants, Le Monde, 19/02/2018.

(73) Ali Bensaâd, *L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle*, op. cit., p.29.

ces derniers mois de façon concomitante à la vague de rafles et d'expulsions massives, s'expriment alors dans l'impunité la plus totale. Il existe pourtant des alternatives à une politique exclusivement répressive. Le Maroc, qui n'est pourtant pas exemplaire en matière de respect des droits de l'homme, établit une cohérence entre sa politique interne et sa politique externe. Soucieux de se rapprocher stratégiquement et économiquement des pays d'Afrique de l'Ouest, il tente dans le même temps de traiter plus dignement les migrants originaires de ces pays, ce qui participe d'une pacification des relations diplomatiques (74). *A contrario*, en maltraitant éhontément leurs ressortissants, l'Algérie envoie un très mauvais signal aux pays d'Afrique subsaharienne, et l'on voit mal comment elle pourrait conserver de bonnes relations diplomatiques, stratégiques et économiques avec ses voisins du sud : cela risque de l'isoler sur la scène diplomatique. L'Algérie gagnerait pourtant à s'ouvrir davantage et à percevoir l'intérêt qu'il y aurait à accueillir plus dignement les migrants subsahariens, notamment en permettant à certains d'entre eux d'être régularisés, ce qui leur assurerait un accès aux droits et au marché du travail formel, et en cessant enfin de constamment les stigmatiser.



Photo 1 : Le quartier des Amandiers, en périphérie d'Oran, a été construit illégalement sur une colline. Les conditions de vie y sont absolument désastreuses : les rues sont en terre battue, le réseau électrique est défaillant et les débris s'amoncellent partout entre les maisonnettes de briques ou parpaings apparents et toits en tôle.



Photo 2 : Stéphanie est Camerounaise. Elle habite au quartier des Amandiers, dans une maisonnette comprenant trois pièces et un coin-cuisine en semi-extérieur. Le sol y est irrégulier, en terre battue. Il n'y a pas d'eau courante ni d'isolation. Son bailleur lui demande de payer un loyer de 30 000 DA par mois. Elle gagne sa vie en gérant un "maquis" (bar-restaurant informel) qu'elle tient dans son salon à destination d'une clientèle migrante. Le SNMG (Salaire National Minimum Garanti en Algérie, équivalent du SMIC en France) est de 18 000 DA, en vigueur depuis 2015. Les locations de maisons ou d'appartements à des migrants à des prix excessifs sont systématiques en Algérie.



Photo 3 : Dans les quartiers périphériques d'Oran, comme Aïn Beïdha, Coca ou les Amandiers, les migrants sont particulièrement exposés aux agressions et aux meurtres."

Ces trois photos ont été prises par l'auteur dans le quartier des Amandiers en périphérie d'Oran..

(74) Entretien avec Ali Bensaâd, *L'Algérie n'est pas devenue une terre d'immigration, elle l'est depuis plus d'un demi-siècle*, El Watan, 02/08/2017.

La migration dans les bassins de production de la zone Sud-ouest du Cameroun. Entre distorsion et pression des agro-industries sur les ressources : Esquisse d'analyse socio-économique

Par Aimée Kwembi Tchoya

Résumé

Le Cameroun a affirmé sa volonté de promouvoir l'industrialisation, le développement économique, la réduction du taux de chômage, la sécurité nationale, la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes. La politique adoptée par le pays pour améliorer sans cesse le climat des affaires et les incitations octroyées vise à attirer les investisseurs. Dès lors, face à la demande internationale, une forte pression se fait ressentir sur les terres arables du pays. Selon la Banque mondiale (1), la croissance agro-industrielle stimule la croissance de l'agriculture, qui a au moins deux fois plus d'impact sur la réduction de la pauvreté que l'investissement dans tout autre secteur. Depuis leur installation dans les bassins de production (2) au Cameroun (Sud, Littoral et Sud-Ouest), les agro-industries ont facilité la migration massive des populations environnantes et celle des zones de production. Cette expansion est due à la relative stabilité politique et au potentiel socio-économique et agro-écologique du pays. Le but de cet article est de faire une analyse de l'état des lieux des flux migratoires actuels dans la zone agro-écologique du Cameroun où sont installées les agro-industries d'hévéa et de palmier à huile (la Cameroon Development Corporation, la Société des Palmeraies de la Ferme Suisse et la Pamol Plantation Limited), d'identifier et d'analyser les conséquences de l'industrialisation sur le développement socio-économique soutenu, partagé et durable, la sécurité alimentaire, l'environnement, la pauvreté et l'emploi et entrevoir les perspectives équilibrées entre flux migratoires et ressources disponibles à court, moyen et long terme dans les

(1) Réunion mondiale d'experts sur l'agriculture et le développement des agro-industries pour des systèmes alimentaires durables et résilients visant à informer la réunion spéciale de l'ECOSOC 2017, sur les innovations pour le développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable, Rapport de synthèse [1], 24-26 avril 2017, p.2. www.un.org

(2) Le bassin de production est défini comme la ceinture agro-écologique qui constitue la région du Sud-ouest, la région du Littoral et une partie de la région du Centre et du Sud du Cameroun .

zones convoitées du pays. Une démarche socio-économique et une démarche géo-environnementale contribueront à préciser les mutations et les évolutions temporelles de la société, l'organisation et le fonctionnement de son économie et de ses ressources disponibles. Ce travail montre que (a) les agro-industries installées au Cameroun regroupent plusieurs types de migrants, (b) et qu'avec le temps, l'industrialisation a des conséquences directes et/ou indirectes importantes sur les ressources disponibles et les communautés, et enfin, (c) la migration prend de l'ampleur dans la société, et des perspectives pratiques sont envisageables pour réguler et organiser les flux migratoires par l'intégration des migrants, la distribution équitable et la gestion durable des ressources.

Introduction

Le développement agroindustriel est aujourd'hui un facteur de controverse dans le champ du développement. D'une part, Il est considéré comme le moteur de croissance du Cameroun à l'horizon 2035. Mais d'autre part, il génère des logiques de mobilité des populations et impacte l'environnement et la gestion des ressources. La politique adoptée par le pays pour améliorer sans cesse le climat des affaires et les incitations octroyées vise à attirer les investisseurs et les agro-industries déjà implantées qui désirent augmenter les superficies de leurs plantations. Cette dernière ne sanctionne pas encore suffisamment ces acteurs au sujet des impacts de leurs activités sur les communautés et sur les ressources. Néanmoins, une interrogation majeure structure notre réflexion : les activités agro-industrielles ne constituent-elles pas un facteur de distorsion et de pression dans les bassins de production de la zone Sud-ouest du Cameroun et la cause d'importants mouvements migratoires ?

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2009) (3) cette mobilité est aussi un facteur essentiel du développement humain. Plusieurs observations permettent de distinguer le bien-fondé et les contraintes de cette migration au regard des objectifs de durabilité.

Nous avons choisi une approche méthodologique basée sur la triangulation des données issues de la revue documentaire, des observations factuelles et des interviews réalisées auprès de certaines personnes ressources et la valorisation d'un travail de recherche réalisé dans la zone d'étude.

(3) PNUD (2009). *Lever les barrières. Mobilité et développement humain. Rapport mondial sur le développement humain*. hdr.undp.org

Dans cet article, nous présenterons d'abord l'état des lieux des migrations dans les bassins de production de la zone du Sud-ouest du Cameroun en passant par l'analyse historique et la description géographique. Nous essayerons ensuite de déterminer les typologies des migrations ainsi que l'évaluation de la politique de migration au Cameroun. Nous terminerons avec l'analyse des causes et des conséquences de l'industrialisation et la présentation de quelques perspectives de ces dynamiques sociales.

Etat des lieux des migrations dans les bassins de production de la zone Sud-ouest du Cameroun

Historique des migrations dans les bassins de production du Sud Cameroun

Nous sommes entrés depuis les années 1980, dans la seconde grande vague de migrations de la période contemporaine, avec 214 millions de migrants internationaux et 740 millions de migrants internes en 2009 (la première vague se situant entre 1880 et 1930) (4).

Au Cameroun les migrations dans les bassins de production de la zone Sud-ouest ont débuté avec les grandes plantations de palmeraies, de caoutchouc et d'hévéas mises en place par les colons Allemands à la fin du XIXème siècle. Le territoire camerounais n'était alors qu'une mosaïque de peuples et de tribus ayant une organisation sociopolitique diversifiée (5). Cependant, à partir des années 1920, les flux migratoires Allemands au Cameroun, se forment avec le commerce au sein des régions productrices et à l'extérieur. Ces migrations ne correspondent pas à la même logique permanente que celle du XXème siècle et s'inscrivent largement dans une très courte durée (Thomas L. Weiss, 1996). Par conséquent, l'intérêt des colons Allemands est porté sur des cultures spécifiques par zone agro écologique du triangle national. La région du Sud-ouest, du Centre, du Sud et du Littoral voient naître de grandes plantations de palmeraies et d'hévéas vers la décennie 1920 et après les indépendances. La création de la PAMOL (Pamol Plantation Limited) en 1929, de la CDC (Cameroon Development Corporation) en 1946, la SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse), la SOCAPALM (Société Camerounaise des Palmeraies) en 1968 et HEVECAM

(4) Catherine Withol de Wenden, *la question migratoire au XXIe siècle : migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris : presse de Sciences Politiques, 2010, pp 13-162.

(5) Ndjogui TE, Nkongho RN, Rafegeau S, Feintrenie L. et Levang P., *Historique du secteur palmier à huile au Cameroun*, Document occasionnel 109, CIFOR, Bogor, Indonésie, 2014, pp 1-13.

(Hévéa Cameroun) en 1975 attire des migrants volontaires, forcés et/ou ordonnés.

Ainsi, les agro-industries ont eu recours à l'engagement des peuples Bamilékés comme volontaires et à l'exploitation des Bulus dans les travaux forcés (6). Les indigènes étaient très peu représentés et les Nigériens (Ibo, Ibibio et Tiv) étaient nombreux dans les plantations de la CDC et de la PAMOL (au Sud-Ouest du Cameroun près de la frontière avec le Nigeria). Selon G. Courade (7), la faible démographie a permis un accaparement facile et le déguerpissement toujours délicat des villages implantés dans les domaines. En conséquence, les communautés privées de leurs terres ont été contraintes de travailler dans les plantations. Dans le temps, on aperçoit aussi les migrations ordonnées vers les grandes plantations (Fako, Ndian dans le Sud-ouest et Dizangué dans le Littoral) et un flot massif de gens du Mungo et de la région de Kumba. Les populations de Ndop et de Kumbo dans le Nord-ouest du Cameroun se dirigeaient en priorité vers les villes et les plantations du Fako. De plus, l'essor urbain de la Sanaga Maritime résulte du rôle prépondérant de la ville d'Edéa, qui rassemble 77,50% de la population urbaine du département et dont le développement est lié à l'activité industrielle (8). Aussi, les défis actuels en termes d'industrialisation attirent d'autres agro-industries qui se greffent sur la carte géographique du bassin de production de la zone Sud-ouest du Cameroun. D'ailleurs, l'implantation et l'extension des cultures contribuent d'avantage à la détermination des types de migrations des zones rurales vers les villes.

Description géographique du bassin de production de la zone du Sud-ouest Cameroun

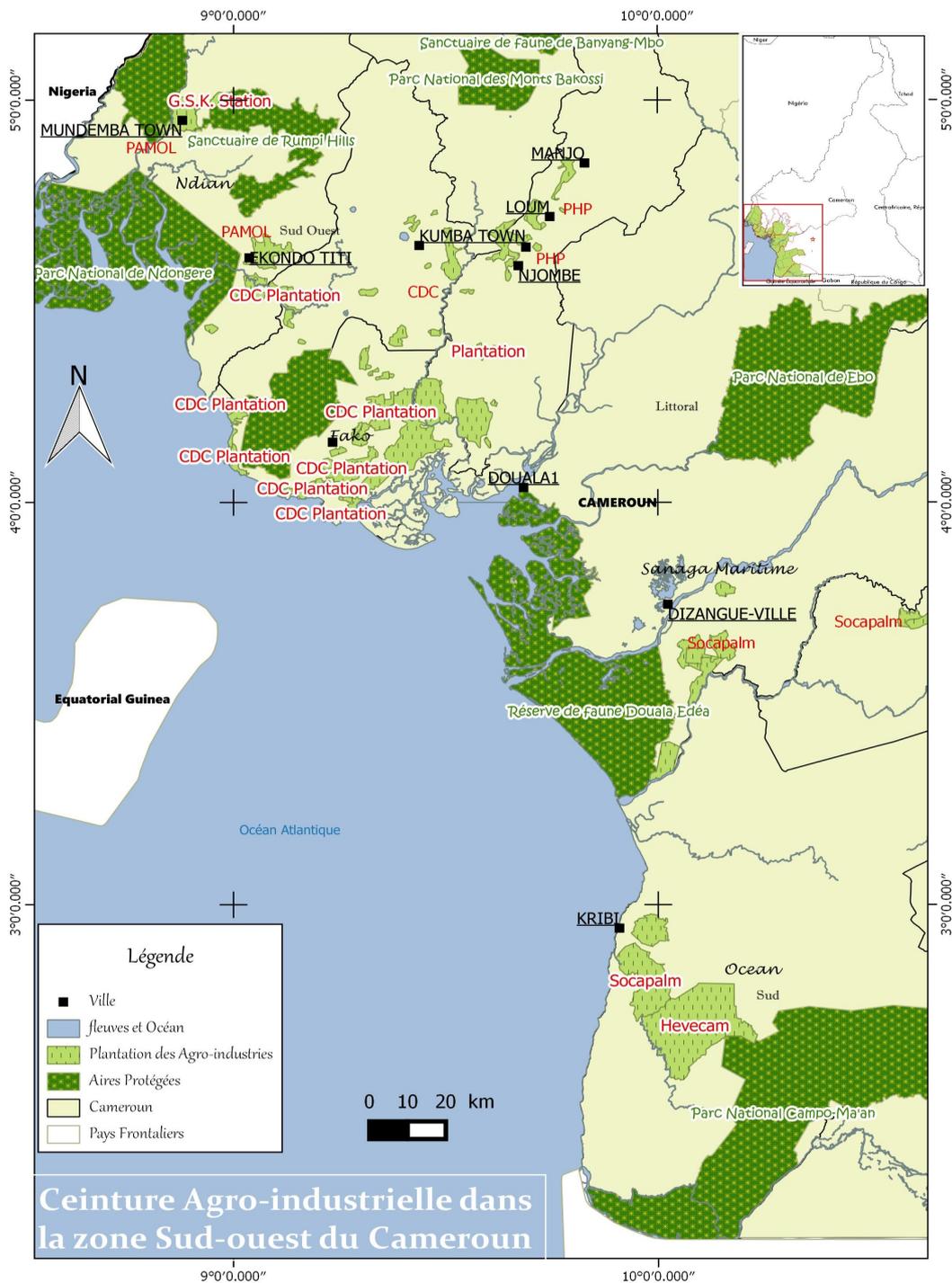
Pays d'Afrique centrale, le Cameroun est une mosaïque de milieux naturels qui constituent autant d'atouts pour le développement agricole (Ndjogui TE et al, 2014). La diversité des conditions pédoclimatiques permet de situer les régions du Sud-ouest, du Littoral, une partie du Centre et du Sud, dans la zone forestière monomodale. Sa superficie est de 45 658 km². Sa pluviométrie varie entre 2500 et 4000 mm/an. Son sol est constitué de pentes volcaniques et de sédiments d'origine rocheuse qui s'étendent le long de la côte. Ce bassin de production longe les plaines côtières, d'une profondeur maximale de 360

(6) Michel Marc; « *les plantations allemandes du Mont Cameroun (1885-1915)* », in Revue Française d'Histoire d'Outre-mer, tome 57, n°207, 2eme trimestre, 1970, pp. 183-213.

(7) Georges Courade, *les plantations d'Unilever au Cameroun (plantations Pamol du Cameroun limited ou la croissance d'une firme multinationale dans une région marginales)*, Étude publiée dans le cadre de l'ONAREST en français et en anglais : Travaux et Documents de l'I.S.H., n°1 et Cahiers de l'ONAREST, vol. 1, n°2, 1973, pp.34

(8) Dr. Jean Youana et Martin Guiffo, *Mouvements migratoires*, 3e RGPH, Volume II-Tome9, 2005, pp 185

km et s'étend le long de la frontière nigérienne au Nord-ouest (cuvette de Mamfé), avant de se rétrécir aux abords du Mont Cameroun. Elle est riche en ressources naturelles et propice pour le développement de la culture du palmier à huile, du caoutchouc, de l'hévéa, etc. Ainsi, ces différents atouts témoignent de l'intérêt porté par les agro-industries et investisseurs sur ces terres du Cameroun.



Source: Atlas Forestier 2011 + BD Institut National de Cartographie

Réalisée par KWEMBI Aimée

Typologies des migrations et esquisse d'analyse de la politique migratoire

Migration environnementale

La migration environnementale est motivée par les facteurs liés à l'environnement. Des avis divergent quant à l'utilisation du concept de migration. Les institutions internationales la définissent de diverses manières, qu'il s'agisse de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (9), de l'Union Européenne ou de l'Union Africaine.

En effet, cette divergence de pensée datant des années 1980 est animée par d'autres acteurs scientifiques et politiques qui la qualifie d'une part comme un problème autonome nécessitant la mise en place de politiques *ad hoc*, et d'autre part, comme une conséquence des politiques élaborées pour faire face à une crise environnementale ou climatique. D'aucuns la perçoivent également comme une solution au réchauffement de la planète et comme une conséquence de la dégradation de l'environnement qui devrait être abordée par des politiques environnementales plus rigoureuses. A ce propos, la théorie économique (tous courants de pensée confondus) a toujours ignoré l'environnement c'est parce qu'elle a regardé la nature à la fois comme un espace illimité d'expansion et comme un réservoir inépuisable de ressources (10) ce qu'elle n'est pas.

A l'analyse de ces pensées, l'on déduit que notre environnement connaît des changements divers qui sont causés : (a) par des phénomènes non contrôlables (catastrophes naturelles), (b) par l'action de l'homme qui définit les politiques (économie, industrialisation et technologie) et (c) par une réponse lente ou rapide aux pressions subies (déforestation, pression sur les terres, changement climatique, pollution de l'air/eau/sol et extension de la monoculture). D'ailleurs, ce sont les acteurs politiques qui décident et établissent des stratégies d'adaptation à mettre en place parfois sans l'approbation des communautés qui y vivent.

Les migrations environnementales peuvent alors être classées en plusieurs catégories au regard des causes. D'abord les migrations climatiques dont la terminologie est confondue avec « réfugiés clima-

(9) Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées. <https://www.iom.int>

(10) Yachir Fayçal, *Théorie économique et environnement*, In: Tiers-Monde, Tome 33, n°130. Environnement et développement. (1992). pp. 418, www.persee.fr

tiques », mais dont on attribue le champ d'analyse aux seules migrations provoquées par l'activité humaine (Christel Courcil et Benoit Mayer, 2014) ou encore aux questions relatives au climat comme le pensent certains chercheurs et ONG. Parmi les autres types de migration environnementale on retrouve celles provoquées par les pressions foncières, par les activités de déforestation et de dégradation (destruction des forêts, disparition de la faune, dégradation de la mangrove et des Hautes Valeurs de Conservations), les activités industrielles et agro-industrielles, (11) et enfin les migrations dues à toute sorte de pollution.

C'est dans un état de vulnérabilité que le choix de migration se dessine couramment. Elle peut être individuelle ou collective, volontaire ou forcée, temporaire ou définitive. Les trajectoires migratoires dont la durée de la migration, la distance parcourue par le migrant et le degré de contraintes des changements environnementaux aboutissent à des scénarios de migrations différentes.

Tableau 1 : Estimations et prévisions mondiales de personnes déplacées par des changements environnementaux

	Estimation	Prévisions(2010)	Prévision (2050)
<i>PNUD (1989,2004)</i>	30 millions	50 millions	-
<i>Jacobson (1988)</i>	10millions	-	-
<i>Myers (1993,2002)</i>	150millions	-	150 puis 200millions
<i>Myers et Kent (1995)</i>	25millions	50 millions	212 millions
<i>Croix Rouge (2001)</i>	Plus que de personnes déplacées par la guerre	-	-
<i>UNU (2005,2007)</i>	10millions /an	-	-
<i>Stern(2007)</i>	-	-	150-200 millions
<i>Christian Aid (2007)</i>	25millions	-	300 millions
<i>Biermann et Boas(2010)</i>	-	-	200 millions

Source 1 : Christel Courcil et Benoit Mayer, 2014

(11) Comme le cas de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl qui a engendré la contamination radioactive d'une vaste zone provoquant l'évacuation forcée des populations locales pour toujours.

Migration économique

Un migrant économique est considéré comme un individu mobile à la recherche du bien-être ou de meilleures conditions économiques par rapport à son territoire d'origine. Les individus se déplacent d'un endroit à un autre pour maximiser leurs revenus afin d'utiliser rationnellement le capital humain. A mesure que les économies sont soumises à des changements structurels et que le secteur agricole devient de plus en plus restreint, les déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières sont inévitables (12). Par conséquent, le choix de migrer ou pas et la destination est décidé par un groupe d'individus tel que les ménages ou la famille (13) qui participe à la promotion économique et sociale individuelle de leur localité d'origine et du pays d'accueil.

Enfin, la situation économique d'un pays est considérée comme un facteur d'attraction des migrants. Selon la théorie des liaisons de Hirschman, la meilleure stratégie de développement consiste à choisir les activités dont le progrès stimulera d'autres progrès, ce qui a justifié ainsi le rôle important de l'industrialisation, des investissements, de la construction des infrastructures et des grandes agglomérations. Selon cette même théorie, toute activité comportant une interaction avec le reste de l'économie peut être un puissant moteur de croissance économique. Toutefois, dans un climat économique peu probant, la migration peut également prendre une autre forme.

Migration sécuritaire

La sécurité d'un territoire dépend du climat de paix qui règne dans le pays. C'est la source de l'insécurité qui provoque la migration sécuritaire (14). La sécurité en elle-même constitue un pilier fondamental pour le développement et pour le bien-être de ceux qui vivent à l'intérieur de la cité. Les facteurs qui induisent la migration sécuritaire sont liés à des situations de crise.

Les tensions sociales fortes (mouvements de contestation réprimés, criminalité organisée) et les guerres encouragent la migration sécuritaire. Elle touche particulièrement les personnes vulnérables d'une com-

(12) FAO, *migration, agriculture et développement rural. Affronter les causes profondes de la migration et exploiter son potentiel pour le développement*, 2016, 19p.

(13) Félicien Fomekong, « *l'insertion des migrants africains sur le marché du travail au Cameroun. Rapport de l'Atelier sur les migrations africaines* », Les recherches sur les migrations africaines : méthodes et méthodologies, Rabat, Maroc, 2008, pp20.

(14) La migration sécuritaire est considérée comme le déplacement d'individus se sentant en danger ou ayant subis des pressions qui menacent leur survie et celle de leur famille et qui décident d'aller dans des lieux plus paisibles.

munauté pauvre, même si l'analyse de leur déplacement révèle également une certaine part de libre arbitre quant aux choix des destinations finales (15). Les grandes métropoles sont moins touchées par cette situation parce qu'elles sont mieux protégées par l'armée que les résidents des zones rurales. Les crises liées aux catastrophes naturelles, aux famines, aux confiscations de terres et la crise sociopolitique alimentent aussi les migrations sécuritaires. Les migrants fuyant les hostilités se déplacent dans un environnement où les conditions sécuritaires leurs sont favorables. Ils laissent derrière eux des espaces déconstruits. Les espaces d'accueil subissent alors de fortes pressions et demandent la mise en place des politiques d'accueils. C'est dans cet élan que l'Agenda 2063 aspire à une Afrique pacifique et sécurisée (16).

Esquisse d'analyse de la politique migratoire au Cameroun

Les décrets, arrêtés et lois sur les migrations au Cameroun datent de l'époque coloniale. Le pays a connu une évolution après les indépendances et a signé et adopté deux conventions internationales relatives aux travailleurs migrants : la Convention n°97 sur les travailleurs migrants révisée en 1949 et ratifiée le 3 septembre 1962 et la convention n° 143 sur les travailleurs migrants de 1975 et ratifiée le 4 Juillet 1978. Le pays compte plusieurs lois, arrêtés et décrets relatifs aux questions migratoires des étrangers sur le territoire national et a passé des accords bilatéraux avec plusieurs pays. Premièrement, la présente loi n° 90/43 du 19 décembre 1990, relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais, dont les dispositions sont complétées par le Décret n° 90/1246 du 24 août 1990, et par la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997, fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun. Cette dernière prévoit, en cas de délit, des peines telles que le refoulement, la reconduite à la frontière, l'expulsion et des pénalités (17). En outre, l'Etat du Cameroun a passé plusieurs traités bilatéraux avec des pays : la convention bilatérale franco-camerounaise du 24 janvier 1994 relative à la circulation et au séjour des personnes entre le Cameroun et la France, le protocole d'accord du 6 février 1963 régissant le contrôle des mouvements des personnes et des biens entre le Cameroun et la République fédérale du Nigeria, la convention d'établissement et de circulation des personnes entre la République du Cameroun et la République du Mali, signée à Bamako le 6 mai 1964. Ainsi, la politique migratoire au Came-

(15) Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Migration forcée et urbanisation de crise : l'Afrique subsaharienne dans une perspective historique », Autrepart ,n° 55, 2010/3 pp 3-17.

(16) Union Africaine, cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018-2027), 64p www.africa-union.org

(17) Roger Charles Evina, *Migration au Cameroun*, Profil national, OIM, 2009, 121p.

roun se définit essentiellement en termes de régulation des flux migratoires aux frontières (Roger Charles Evina, 2009).

Les acteurs impliqués dans la gestion des migrations sont des organes institutionnels notamment du Ministère des Relations extérieures (MINREX), du Ministère de la Justice (MINJUSTICE), du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) et de la Délégation Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) (18). Les organismes internationaux coopèrent avec l'Etat au moyen d'appuis financiers ou techniques sur des problèmes majeurs. Un groupe de travail interministériel (19) sur les questions de migration et de développement a été créé en 2007.

Cependant, l'exode rural est le déficit le plus important au Cameroun et soulève des insuffisances en termes d'organisation interne des migrations. Mais les mesures en vue de la réduire n'ont pas porté directement sur les conditions de déplacement des populations (20). Or, malgré quelques projets comme celui de création des « communautés villageoises » avec des « villages centres, l'hydraulique villageoise, l'électricité villageoise, la téléphonie rurale, les missions de développement, « les projets intégrés », les centres de promotion rurale ont été engagés. Par ailleurs, le pays ne dispose pas encore de véritable politique migratoire interne. Les enjeux sécuritaires des migrants sur le territoire sont prioritaires au regard des lois et des décrets cités plus haut. Or, cette insécurité est également provoquée par les activités des agro-industries, leurs conséquences sur les communautés riveraines et les ressources disponibles. Pour cela, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) devrait s'ajouter à la liste des organes institutionnels impliqués dans la gestion des migrations.

(18) L'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

(19) Ce comité est constitué de quelques départements ministériels de l'administration camerounaise (MINREX, MINATD, MINFOP, MINTSS, DGSN, MINJUST, MINSANTE, MINAS).

(20) Dr. Youana Jean et M. Guiffo Martin, *Les mouvements migratoires*, 3e RGPH, Volume II-Tome 9, 2005, 278 P.

Les causes de la migration dans les bassins de production de la zone Sud-ouest Cameroun

L'Etat d'un point de vue stratégique, a prévu d'industrialiser le secteur agricole d'ici 2020, d'où l'intérêt des agro-industries déjà installées et celles venues de l'extérieur d'acquérir des parcelles de terres.

Tableau 1: Quelques agro-industries désireuses des terres pour leurs activités

Nom	Hectare	Activités	Localité de projets proposés
<i>SGSOC (Herakles)</i>	Environ 25000	Palmeraies	Sud-Ouest : Ndian et Koupé-Manengouba,
<i>CDC (installée)</i>	6 000	Palmeraies	Sud-Ouest : la plaine de Boa, à Iloani
<i>Hévéa Sud (GMG/ Sino-chem - Chinese)</i>	45 200	Hévéa	Sud : Meyomessala, Dja et Lobo, au sud du Dja Wildlife Reserve
<i>Solaris</i>	94 000	Palmeraies	Non déterminé
<i>Biopalm Energy</i>	200 000	Palmeraies	Sud : Kribi, Lokoudjé, Bipindi, Lolordof et Mvengué
<i>Pamol (installée)</i>	100 000	Palmeraies	Sud-Ouest : Bakassi
<i>Sime Darby</i>	300 000	Palmier à huile et caoutchouc	Littorale : Yingui, Nkam près du parc national d'Ebo,
<i>Good Hope (Asian)</i>	100 000	Palmeraies	Sud : Nyété, Lobé, Kribi
<i>GoodHope</i>	6 000 estimé	Palmeraies	Sud : l'Océan
<i>Cargill</i>	50 000	Palmeraies	Lieu indéterminé
<i>Palm Co.Socapalm</i>	100 000	Palmeraies	Littorale : Nkam, Yabassi et Sud : Dja et Lobo

Source 2 : données issues du rapport de la Rainforest Foundation UK, 2013 et du SNADDT (21), 2016

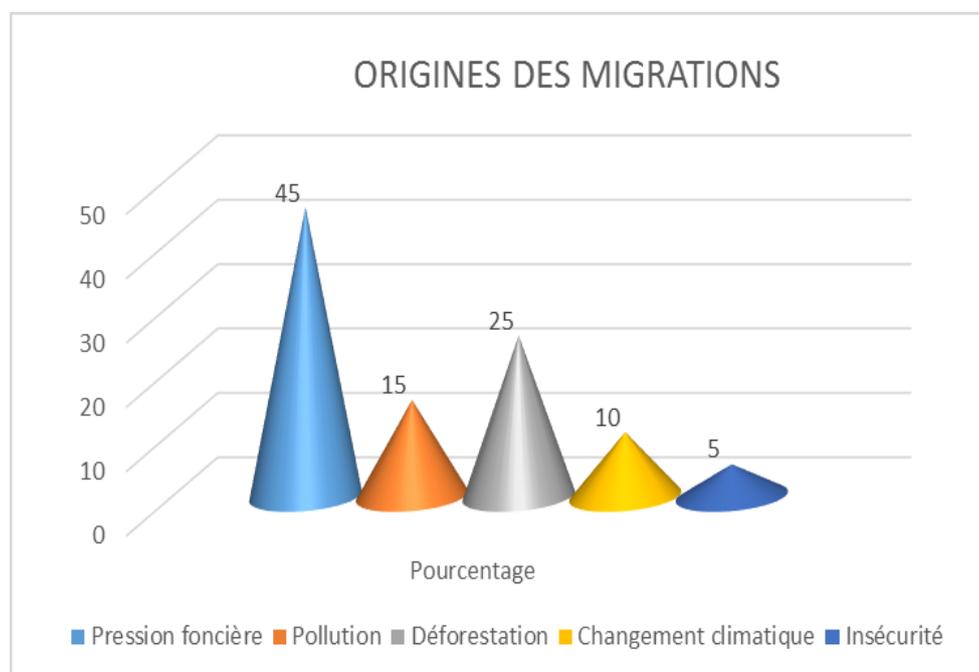
La pression foncière est la première origine qui suscite le départ des communautés riveraines vers les régions du Sud-ouest, du Sud et du Littoral. Ces régions concentrent un nombre important d'agro-industries qui détruisent les forêts dans le but d'effectuer leurs activités. Privées de leur écosystème, les communautés riveraines s'en vont trouver des espaces dans les villes proches ou éloignées. Elles sont exposées à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté, à un nouveau mode de vie, aux injustices, aux frustrations, aux inégalités, etc. Les communautés éprouvent une réelle difficulté à rester dans un environnement pollué (22) et préfèrent changer d'espace de vie. Elles sont exposées aux maladies (23) qui sont

(21) Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun.

(22) Des exemples plus concrets sont expliqués plus bas.

(23) Des exemples plus concrets sont expliqués plus bas.

parfois liées aux décès des enfants et des jeunes.

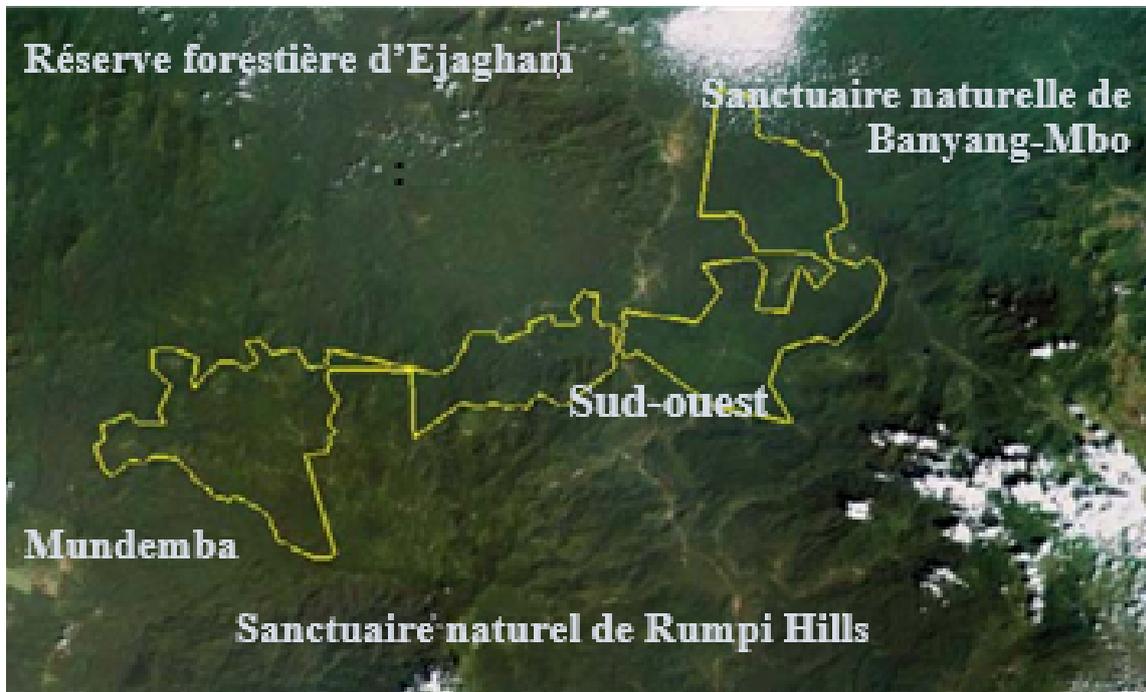


Déséquilibre social

Les activités agro-industrielles sont selon des ONG locales à l'origine de l'appauvrissement des populations riveraines en l'occurrence par l'accaparement de leurs terres ainsi que de multiples atteintes aux droits de l'homme. (24) Tel fut le cas de la société Herakless Farm à qui 73 000 ha avaient été attribués au départ. Après les conflits fonciers avec les communautés dans la Région du Sud-ouest, la taille de l'attribution de terre a été revue à la baisse, soit environ 25 000 ha. Les actions de lobbying et de plaidoyer des ONG locales sur l'Etat ont portées leurs fruits.

(24) Alain Rival et Patrice Levang, *La palme des controverses. Palmier à huile et enjeux de développement*, Ed Quae, 2013,101p

Image : Superficie de départ attribuée à la société Herakless Farm pour l'exploitation du palmier à huile dans la région du Sud-ouest du Cameroun



Source 3 (25): Rainforest foundation UK, 2013

Cet exemple illustre une tendance plus large. En général, les populations riveraines ne sont pas consultées avant l'attribution de leurs terres aux agro-industries. Ces terres ont pourtant une grande valeur pour ces communautés pour leurs traditions, l'agriculture vivrière, la chasse, la cueillette et la pharmacopée. Cette situation a converti une partie des riverains en travailleurs forcés au sein des plantations et conduit d'autres dans les grandes métropoles du pays (Douala, Yaoundé, Edéa) ou à l'étranger (Nigéria et Europe). Autre exemple, au village Mbongo dans le département de la Sanaga Maritime, où les populations revendiquent une rétrocession de leurs terres ainsi qu'un versement de 3% des recettes annuelles conformément aux engagements pris par la société SOCAPALM. Cependant, cette dernière ne respecte pas ses engagements. A terme, cette situation risque d'annihiler leurs traditions et les pratiques culturelles qui les accompagnent. La CDC dans le Sud-ouest est l'une des agro-industries ayant un nombre important d'employés car elle occupe près de $\frac{3}{4}$ des terres réparties entre le département du Fako et de la Mémé. Certains producteurs locaux se plaignent de la confiscation de leur titre foncier si leur propre pro-

(25) Rainforest Foundation UK, « planter pour détruire ? » rapport, 2013, pp39-63.

duction en huile de palme (palmeraies villageoises) n'a pas été justifiée.

L'environnement sociale dans lequel ces communautés vivent devient difficile à cause de la surenchère du coût de la vie, de la précarité des infrastructures, du faible niveau d'éducation, de l'accès limité à la protection sociale et aux soins de santé, du travail mal rémunéré, de la pauvreté (26), de l'arrivée de nouvelles mœurs, de l'insécurité alimentaire et des inégalités.

Le déclenchement de la migration se fait toujours pas l'accumulation de facteurs comme la rareté des ressources, les violences intra ou intercommunautaires, ou encore les catastrophes naturelles (27).

Déséquilibre environnemental

Entre 2001 et 2013, la région du Littoral, du Centre et du Sud-ouest ont connu un taux (28) de déforestation croissant impactant fortement le biotope local. De nombreuses espèces fauniques (singes, gorilles, éléphants, etc.) sont en voie de disparition et ce malgré des stratégies de conservation adoptées par les ONG internationales/nationales. En plus, quelques espèces non protégés (hérisson ou porc-épic... très utilisés dans la cuisine locale) se raréfient au fil du temps. La pression sur le milieu est forte, comme le démontre la carte présentée ci-dessus; en effet, la plupart des agro-industries ont leurs plantations et usines près des aires protégées, des parcs (29). La destruction de la forêt impacte les services écosystémiques qui disparaissent au fur et à mesure que l'écosystème est détruit.

On estime que cette déforestation est à l'origine de 1/5 des émissions de gaz à effet de serre du Cameroun, et contribue directement au changement climatique. Ainsi, l'augmentation des températures en est un exemple palpable dans la zone côtière du littoral du Cameroun.

L'environnement quant à lui est en perpétuel dégradation. Les pesticides utilisés sont la cause de la salinité des sols et de sa faible rentabilité à long terme. Ajouté à la faible production agricole locale causée par des changements de saisons. Pourtant aucun système d'irrigation n'a été prévu pour faire face à la

(26) D'après les OMD, l'Etat avait prévu de le réduire à 25,25 % d'ici à 2015, aujourd'hui cet objectif n'a pas été atteint.

(27) Christel Courcil et Benoit Mayer « *les migrations environnementales. Enjeux et gouvernance* », Paris, Presse de Sciences Po., 2014,161p .

(28) Selon le rapport du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), le taux de déforestation entre 2001 et 2013 de la région du Littorale est estimé à 3,82%, la Région du Centre à 1,71%, la Région du Sud-ouest à 1,58% et du Sud à 1,53% .

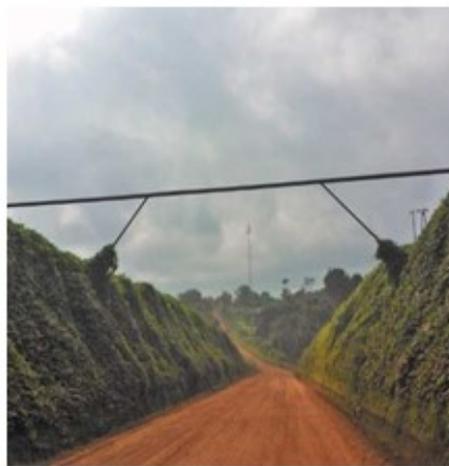
(29) Pamol près du sanctuaire de Rumpi Hills à Mudemba Town, CDC près d'une aire protégée dans le département du Fako, SOCAPALM près de la réserve du Lac Ossa à Dizangué dans le département de la Sanaga-maritime, SIME Darby près du parc national d'Ebo , dans le département du Nkam etc.

baisse et/ou à l'absence de pluies (30). On s'aperçoit que les agro-industries ont pour canal d'évacuation de leurs déchets liquides et toxiques, les cours d'eau et rivières devenus impropres à la consommation et aux besoins des communautés. Les communautés (et en particulier les plus jeunes) sont exposées aux maladies hydriques (choléra, dysenterie). Parallèlement, la pollution accentuée de l'air est de plus en plus perceptible. Ces facteurs environnementaux impactent de diverses manières les comportements migratoires des populations affectées (Christel Courcil et Benoit Mayer, 2014).

Source 4 : aimée Kwembi, 2015. Plantation de la SOCAPALM à la Dibamba, village Mbongo.



Déchets liquides exposés à l'air libre



Pollution de l'air



Pollution d'un cours d'eau

Les migrations causées par l'implantation de ces agro-industries ont des impacts à multiples facettes, que ce soit sur les structures sociales, les structures agricoles ou sur les dynamiques du monde rural dans de nombreux pays en voie de développement (31).

(30) Le palmier à huile requiert d'énormes quantités d'engrais très polluants et de très grandes quantités d'eau. Sa culture se fait près des rivières/cours d'eau. Au bout de plusieurs années d'exploitation intensive, la plante laisse souvent la place à un sol inculte.

(31) Jean-Jacques Gabas et Jean Coussy, *Migrations internationales – une option de sortie par défaut ?*, Rapport confidentiel dans le cadre du programme RuralStruc, 2007, pp. 5 .

Les conséquences des migrations provoquées par les activités des agro-industries

La distorsion provoquée par les activités agro-industrielles a de nombreuses conséquences sur l'environnement et la vie des communautés.

L'exode rural est alimentée par les déguerpissements des communautés de leur terre et la destruction de leur espace écosystémique. L'Etat dans son rôle de garant du développement harmonieux du Cameroun, décrit ce phénomène qui tue le secteur agricole et bonde les grandes métropoles comme Yaoundé et Douala qui sont devenues la destination par excellence des personnes déplacées. Un nombre important de « migrants agro-industriels » y sont installés. Ce sont des familles entières (femme, homme et enfants), des adolescents, des jeunes solitaires, des femmes et leurs enfants. Très peu restent dans les plantations en tant qu'ouvrier, encadrant ou pour des emplois indirects. Ce phénomène est destructurant pour les familles. Pendant le temps de congés, peu de jeunes rejoignent leurs parents, alors que d'autres n'éprouvent aucun intérêt au regard des conditions de vie devenues difficiles et précaires. Entre autre, les migrants estiment que la ville offre des opportunités pour le travail et/ou d'emploi en entreprise, pour faire du commerce ou pour monter une affaire. En outre, la différence de langue pour les migrants anglophones ne facilite pas toujours leur intégration en territoire francophone. Malgré cela, les migrants préfèrent avoir la liberté d'accès aux universités publiques et privés de leur choix (32) pour garantir une éducation à leurs enfants.

Par ailleurs, le voyage vers l'extérieur est de plus en plus perçu chez eux comme une solution à tous les problèmes. Environ 60% de ceux qui résident dans les zones agro-industrielles partent pour le Nigéria pays frontalier avec la région du Sud-ouest et aussi pour les pays d'Europe. Certains deviennent des clandestins et empruntent la route du Maroc ou de la Libye pour l'Europe avec tous les dangers que l'on connaît. Les migrants sont motivés par des rêves communs, trouver un travail décent, avoir une sécurité économique, fuir la pauvreté et le chômage, les frustrations du système étatique, les injustices, les discriminations, aller dans de bonnes écoles à l'étranger, acheter de nouvelles terres pour ceux qui les ont perdu et se fonder une véritable famille.

(32) Les effectifs des Universités de Yaoundé I et II, Douala, Ngaoundéré, Dschang et Buea, sont passés de 36 674 en 2000 à 105 297 en 2006 (Roger Charles Evina, 2009 ; le quotidien «Cameroon Tribune » du 07 septembre 2006).

Selon certains observateurs locaux, la pression foncière des agro-industries au Cameroun est aussi un facteur qui a favorisé le soulèvement des populations des zones anglophones contre le pouvoir central depuis 2016. Pour eux, il s'agit d'un cumul de frustrations, de dépossessions des terres et de marginalisations dans le travail depuis longtemps, qui s'ajoute à la volonté de la CDC d'étendre sa superficie de palmeraies et d'hévéas. Dans ce cas de figure, les décisions prises par le pouvoir central ne garantissent pas toujours leurs intérêts et ceux de leurs enfants. A cet effet, ceux des communautés (33) qui revendiquent leurs droits se déplacent en renfort aux sécessionnistes vers la ville de Kumba pôle actuel de la crise, des insécurités et du trafic de toute sorte (arme, drogue et produits de contrebande). Les activistes de la région anglophone du Sud-ouest ont à leur tour menacé en 2017 (34) les agro-industries de leur région. Ils affirment que ces menaces sont des représailles par rapport à la pression foncière menée par ces entreprises qui est la cause de leur précarité actuelle.

Par ailleurs, les populations dépossédées de leurs terres vont à la recherche de nouvelles ressources forestières, les poussant vers des aires protégées ou des écosystèmes fragiles. Cela impacte la conservation de la faune confrontée aux activités de braconnage dans les différents Parcs notamment le Korup Parc frontalier avec la PAMOL dans le département du N'dian et le Lac Ossa dans le département de la Sanaga maritime frontalier avec la SOCAPALM. A cet égard, il serait judicieux d'envisager des perspectives pratiques et durables capables de structurer les migrations.

Perspectives pratiques et durables

La migration n'est pas seulement perçue comme un effet. Elle peut aboutir à la construction d'un territoire, à son développement et à l'épanouissement de la société. Elle se doit d'être bien structurée dans tous les secteurs d'activités (santé, éducation, agriculture, etc.) pour garantir la sécurité des populations. D'un point de vue pratique, l'Etat devrait intégrer les migrations internes dans sa politique migratoire et inviter le Ministère de l'environnement et celui de la forêt au Groupe de travail interministériel sur les

(33) Il s'agit pour la plupart des cas de jeunes ayant perdu un membre ou toute leur famille, des terres, les jeunes volontaires frustrés par le système en place.

(34) Depuis le début de la crise, les travailleurs de la CDC et de la PAMOL sont menacés et fouettés dans les plantations. Bon nombre ont cessé de se rendre dans les plantations ou y vont temporairement. Les activités agro-industrielles ont ralenti. De nombreuses familles se sont installées dans les villes de Douala et de Yaoundé. D'autres sont allées au Nigéria voisin. Le coût de la vie est devenu cher. Les prix des produits locaux (tapioca, huile de palme, tubercules, eru) ont pratiquement doublés.

questions de migration et de développement. Alors, l'Etat doit engager et harmoniser sa politique interne, d'intégration et de développement pour les résidents de chaque zone, tout en s'assurant que les projets qui nécessitent l'acquisition des terres des communautés riveraines soient équilibrés entre les populations et les agro-industries, notamment en termes de participation des communautés au projet (emplois) et pas toujours en termes d'indemnisation. Il faut envisager une politique migratoire qui prend également en compte tous les aspects liés aux types de migration. De plus, l'Etat gagnerait à instaurer dans chaque zone des cessions volontaires des terres. Les bénéfices obtenus de cette cession participeraient au développement social, économique et environnemental durable de chaque zone.

La migration interne doit être encouragée de manière positive par les agro-industries et l'Etat pour le développement des zones agro-industrielles. Permettre que chaque communauté se sente incluse dans les prises de décisions qui touchent leur devenir ou avenir. Les agro-industries devraient s'engager à conserver les atouts de la zone y compris les populations dans le lieu où elles sont établies, faciliter le développement rural par l'instauration de stratégies de conservation et de valorisation des ressources, tout en veillant à instaurer des services de co-production entre eux et les communautés riveraines afin de ne pas se sentir exclu de la nouvelle activité qui s'impose à eux. Il est également important que les espaces attribués aux agro-industries pour leur exploitation, soient délocalisés dans les zones plus favorables (35) afin de réduire la concentration des investisseurs dans cette ceinture de production et ainsi limiter les dégâts. Les agro-industries devraient enfin s'engager à la certification agricole comme la certification RSPO (*Round Table for Sustainable Palm Oil*) (36) selon le contexte national.

Par ailleurs, développer l'agriculture rurale permettrait de réduire les migrations et ainsi créer des emplois, réduire le taux de pauvreté, améliorer les conditions de vie des communautés et développer l'économie rurale. Créer des cadres de projet locaux en fonction des besoins de chaque zone. Les institutions internationales devraient être également impliquées auprès de migrants environnementaux et travailler avec l'Etat, les agro-industries et les communautés pour réguler ce type de migration.

(35) Les départements du Mbam et Kim, du Mbam et Inoubou et la Haute Sanaga dans la Région du Centre peuvent être considérés comme des zones favorables où l'Etat peut allouer des terres aux agro-industries et aux investisseurs. Lorsqu'on élimine toutes les surfaces occupées par les aires protégées, les projets en cours, les zones agricoles déjà en exploitation, etc., une importante superficie est encore inexploitée. Et cette superficie peut être allouée aux agro-industries en contrôlant les impacts de leurs activités sur l'environnement et sur la vie des communautés riveraines.

(36) La Table ronde pour la production durable de l'huile de palme, est une initiative internationale multi-acteurs créée en 2004 en Amérique latine pour inciter toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur (agro-industries, investisseurs, Banques, ONG environnementales et sociales, détaillants, producteurs, transformateurs) à la certification et à la promotion d'une huile durable.

Conclusion

Cet article traite de la migration dans les bassins de production de la zone Sud-ouest du Cameroun. Cette zone également appelée ceinture agro-écologique ou zone forestière monomodale, regroupe un nombre important d'agro-industries désireuses de mener leurs activités en toute liberté et quiétude. La question capitale qui a permis le développement de notre argumentation était de savoir si les activités agro-industrielles ne constituent pas un facteur de distorsion et de pression dans les bassins de productions de la zone Sud-ouest du Cameroun et la cause d'importants mouvements migratoires ? Pour y répondre, il a fallu procéder par une approche méthodologique basée sur la triangulation des données issues de la revue documentaire, des observations factuelles et des interviews réalisées auprès de certaines personnes ressources, ainsi que la valorisation d'un travail de recherche réalisé dans la zone d'étude. L'analyse démontre que les premières plantations allemandes (CDC, PAMOL, HEVECAM, SAFACAM) dans le bassin de production, ont favorisé le début des migrations, malgré le manque de données concrètes. Ces agro-industries déjà installées et celles qui s'y installent profitent de la politique actuelle du pays, qui cherche à améliorer sans cesse le climat des affaires. A moins que cette politique mise en place soit plus regardante sur les effets de l'activité agro-industrielle, elle est d'une part responsable des migrations forcées ou volontaires présentées. Or l'Agenda 2030 appelle à une gouvernance efficace des migrations dans l'ODD 10, et appelle les pays à réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays en facilitant une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable et la mobilité des personnes, y compris par la mise en œuvre de politiques migratoires bien gérées et planifiées.

Il faut ajouter à cela, les distorsions et les pressions provoquées par les agro-industries sur les ressources et sur les terres habitées par les populations riveraines. Ainsi se détermine fortement plusieurs types de migrations (environnementales, sécuritaires et économiques) volontaires et/ou forcées des zones rurales vers les villes ou hors du pays, et dont les conséquences sont visibles : l'exode rurale, la crise anglophone, le braconnage, le voyage vers l'extérieur, les trafics de toute sorte, l'exclusion, etc. Avec la migration, la nation n'est plus la communauté de base du système international dans les sociétés devenues multiculturelles. Toutefois, l'intégration des pratiques durables dans les activités agro-industrielles devrait au mieux mettre à profit le potentiel local et encadrer le mouvement migratoire.

Les départements du Mbam et Kim, du Mbam et Inoubou et la Haute Sanaga dans la Région du Centre

peuvent être considérés comme des zones favorables où l'Etat pourrait allouer des terres aux agro-industries et aux investisseurs. Lorsqu'on élimine toutes les surfaces occupées par les aires protégées, les projets en cours, les zones agricoles déjà en exploitation, une importante superficie est encore inexploitée. Celle-ci pourrait être allouée aux agro-industries en contrôlant les impacts de leurs activités sur l'environnement et sur la vie des communautés riveraines.

Lack of semi-skilled workers in Switzerland: Opportunities for Refugees and Migrants?

Raymond Saner and Lichia Yiu

Abstract

This article addresses one of the most debated aspects of immigration namely the question – does welcoming migrants and refugees affect positively or negatively the national dynamics of employment? It offers a policy analysis of the effects of migration and labour market conditions and policies in host countries and discusses opportunities for migrants to enter a host countries' labour markets. The reasons for high migration are known and linked to violence, persecution, human rights violations and persistently high level of poverty in many parts of the world reaching very high levels over the last three years and resulting in millions of refugees and migrants crossing international borders with thousands of lives lost during the dangerous passing of borders and seas. On the other hand, in many European countries, a growing number of economic sectors are being affected by the potential threat of a shortage of semi-and low skilled workers. Taking Switzerland as an example, fewer young people attend professional schools thereby reducing the potential supply of a semi-skilled work force. The future short fall of semi-skilled and low-skilled work force will further increase due to the ageing of the Swiss population which in turn will impact the demand for semi-skilled and low skilled workers. Refugees and migrants could potentially find jobs in segments of the Swiss labour market thereby providing mutually beneficial solutions for all parties concerned that is (a) for refugees and migrants seeking employment and asylum, (b) for the aging population of host countries requiring care delivered by a low and semi-skilled work force and (c) for public and private sector enterprises finding labour for economic sectors in need of qualified and motivated labour force.

Refugee and migrant influx into Europe and Switzerland

The 1951 United Nations Convention Relating to the Status of Refugees, to which nearly 150 states are party, defines a refugee in Article 1 as someone forced to flee their country of nationality due to ‘well-founded fear of being persecuted for reasons of race, religion, nationality, membership of a particular social group, or political opinion.’ The Convention makes no provision for those fleeing war or generalised violence. However, the United Nations High Commissioner for Refugees notes that its mandate to protect refugees also extends to those who are unable to return to their country of origin due to ‘serious and indiscriminate threats to life, physical integrity or freedom resulting from generalised violence or events seriously disturbing public order’ (UNHCR Statement on Subsidiary Protection Under the European Community Qualification Directive for People Threatened by Indiscriminate Violence, 2008).

In addition, there are various regional conventions and declarations expanding the definition of refugee to include those fleeing generalised violence, such as the 1984 Cartagena Declaration for Latin America and the 1969 Organisation of African Unity Convention Governing Specific Aspects of the Refugee Problems in Africa. Most states have used this expanded definition to determine the status of asylum-seekers.

However, there are still many difficulties in distinguishing between refugees and migrants. Katy Long (2015:7) notes that mixed migration flows—routes, modes of travel, and vessels shared by both asylum-seekers and other migrants—often make separating the two nearly impossible. In addition, refugees can later become regular migrants, moving in order to find work while displaced. Trying to adopt strict policies based on the differentiation of asylum-seekers and other migrants often leaves asylum-seekers without clearly defined legal status and no access to labour markets, education, and other opportunities. This is currently the case for many asylum-seekers during this current worldwide refugee crisis.

The Development Assistance Committee Temporary Working Group on Migration observed that the end of 2015 saw an all-time high for displacement, with over 65 million people displaced (mostly due to conflict, violence, persecution, and human rights violations). Of these, 21.3 were refugees and another 3.2 were seeking asylum—making nearly 25 million internationally displaced individuals at the end of 2015, a number that will have only increased in the previous two years (Ruaudel, H., & Morrison-Métois, S. 2017:1). The UNHCR reports that more than half of all refugees worldwide come from just three coun-

tries: Syria, Afghanistan, and South Sudan (UNHCR 2016:3). Most refugees are taken in by developing countries; countries who currently welcome the largest numbers of refugees include Turkey, Jordan, and Lebanon. However, in recent years Europe has received an influx of asylum-seekers, as well as other migrants.

Since January 2015 the EU-28 has received nearly 3 million (2,858,300) first time applications for asylum. States which have borne the most responsibility for refugees and asylum-seekers (1) are Germany, Italy, Greece, and Hungary (before early 2016, when it closed its borders). In Switzerland, refugee numbers have also increased: since January 2015 Switzerland has received 75,345 first time applications for asylum. It is important to note that Switzerland is part of both the Schengen Area and the EU's Dublin System for processing asylum-seekers and thus works very closely with the European Union on this issue.

The European system for processing asylum-seekers' applications is complex and can often take 18 months or more. The Dublin System, designed to streamline the decision of which country processes an application and thus facilitate its examination, is often an additional barrier due to the complicated nature of its rules and the delays caused by multiple government bureaucracies (Fratzke 2015:18). During the time asylum-seekers are waiting for their official status to be determined, they have no access to the labour markets, no diploma recognition, and are left out of opportunities to contribute and integrate into the local society. In situations such as this, these populations are left extremely vulnerable to human rights abuses.

Current Swiss Labour Market

Labour force participation for those aged 15 or older was among the highest of all OECD countries, reaching 69% in Switzerland in 2016 (the OECD mean in 2016 was 60%). The picture remains the same when only considering the population aged 15 to 64, just below Switzerland's current retirement age of 65. Of this age group, 84% participated in the labour market in 2016, which is the second highest proportion OECD-wide (after Iceland) (2).

(1) According to Eurostat, the database of the European Commission (Eurostat Database, 2017:Asylum and First Time Asylum Applicants by Citizenship, Age, and Sex Monthly Data).

(2) See <https://data.oecd.org/emp/labour-force-participation-rate.htm>

Overall, Switzerland's labour market is doing well. Unemployment has remained below 5%, and real earnings have been growing at a rate of about 0.7% per year since 2000. (Lalive & Lehmann, 2017). General labour conditions are overall positive and this is remarkable against the backdrop of its cultural diversity of its citizens.

In 2015, Switzerland had one of the highest proportions of foreign residents among all nations (i.e. 24.6% of the total population). Only a few other nations, such as oil-producing nations like the United Arab Emirates, Kuwait and Qatar that employ many foreigner workers from India, Pakistan, Philippines, Nepal or city-states like Luxembourg, had higher numbers of foreign residents. However, it is notable that over 80% of the foreign residents living in Switzerland are from European countries of which almost half come just from France, Germany, Italy, and Portugal. The remaining 20% originate from the rest of the world (Swissinfo CH, 2018).

In Switzerland, the foreign resident population represents more than 25% of the total population. All sectors of the economy, almost without exception, are dependent on a foreign labour force and foreigner workers are each year more numerous. For example, in the second quarter of 2017, out of a workforce of 5.015 million people, the number of employed foreign workers was 1,563,000, an increase of 2.6% over the previous year. (Federal Statistical Office, 2017: Persons in Employment Working in Switzerland).

Dependence on a foreign workforce extends to all levels of qualification from high-skill to semi-and low skilled labour.

The restrictive immigration policy of the Swiss Confederation vis-à-vis workers originating from outside the EU / EFTA area contrasts with the shortage of labour in certain key sectors of the economy. The tertiary sector makes extensive use of this foreign workforce. In the field of health alone, foreigners represent about 33% of the physician community (Hostettler, S., & Kraft, E., 2016:396), while nurses are mostly of foreign origin. There are many reasons for this high proportion of foreigners among health care providers. In regard to temporary versus permanent employment, Swiss men held 20% and foreign workers 12% temporary jobs while 60% of Swiss women and 42% foreign women held part-time jobs. (Swiss Labour Statistics, 2017).

Among doctors there is talk of the enormous resources that must be allocated to train more doctors in Switzerland, but also an increase in the number of specialists to the detriment of other practitioners and

an alarming drop in the number of general practitioners. For the nursing or nursing care professions, it is often the lack of valorisation and the constraints of a difficult trade that explain the under-supply of nursing personnel. Moreover, the latter occupations are mainly occupied by women who, for family reasons, are unable or unwilling to devote themselves to full-time work. In the academic world, Swiss universities must also count on knowledge from abroad to remain competitive with foreign universities and thus enable Switzerland to maintain a high level of education, knowledge and technology (Saner, Yiu, Velebit, 2009). In 2016, 50.2% of professors at Swiss Universities were foreign, and 35.4% of other faculties at Swiss universities and schools of higher learning were of non-Swiss nationality (Federal Office of Statistics, 2016).

In some sectors such as watchmaking, construction or mechanical engineering, foreign labour is often not enough to eliminate the imbalance between labour supply and demand. In the watch industry, the phenomenon is largely due to the industry's success in recent years and the lack of qualified watchmakers in Switzerland. In the field of construction, the lack of labour is largely due to the lack of interest in terms of low income levels and perceived low reputational capital of certain professions. In this case, the most affected occupations are, for example, heating, sanitary plumbing, tinsmiths or ventilation workers.

For other occupations, the absence of a formal training path explains in part the lack of certain professionals on the labour market. For example, the trade of scrap iron is one of the professions for which formal training is lacking. Finally, there is a proven lack of workers holding a higher diploma of competence, e.g. a federal patent, and too few of the semi-skilled workers are sufficiently qualified to aim for career advancements in small and medium-sized Swiss companies.

Temporary labour migration to Switzerland: a precarious situation

At the beginning of the twentieth century, Switzerland, which was then in full economic expansion, attracted more and more foreigner workers, their proportion exceeding 15% on the eve of the First World War. During the inter-war period between WWI-WWII, the world economic crisis motivated the authorities to adopt a first law on immigration, the Federal Act on residence and settlement of foreigners. This law established a system of temporary stays for foreigners and depending on the needs of the market. This is how the various types of residence permits, some of which are still in use today, were in-

roduced (Saner, Velebit & Yiu, 2010, p.5)

For more than half a century, a temporary work permit best characterized the circular migration desired by the authorities. Today it no longer exists. This permit had the specific characteristics of being renewable and being issued for a period of up to 9 months, which obliged the worker to leave Switzerland and return home for a few months. The temporary work permit also did not allow foreign workers to bring their family to Switzerland. However, after ten years of uninterrupted seasonal work in Switzerland, the immigrant worker could be granted an annual full time permit.

However, since 1995, only European citizens can apply for such a permit.

After the Second World War, the Swiss economy experienced an unprecedented period of growth which has been accompanied by an increase in labour demand and a relaxation of the legislation regarding the foreign labour force. Foreigners arrived en masse from southern Europe and especially from Italy.

In the Northern and Western parts of Europe, other countries such as Germany, France, Belgium or the Netherlands also experienced post-war economic growth, which required an ever-increasing number of workers. The Italian Government therefore wished to take advantage of the situation. In 1960, 60% of foreign workers on Swiss territory were of Italian origin. Subsequently, Italy, as early as 1948, was the first country to sign agreements with Switzerland to facilitate the movement of its nationals to work in Switzerland. Spain signed a similar agreement much later in 1961.

The Swiss authorities adopted all sorts of measures to deter foreign workers from moving to Switzerland permanently. Thus quotas or the policy of the three circles that privileged European citizens to the detriment of nationals of other industrialized countries and countries and developing countries of the South. Consequently, the seasonal circular work permit was abolished and replaced by a policy which favoured European workers and highly skilled workers to the detriment low-skilled workers from non-European origins.

Fixed-term residence permits in Switzerland today

The regulation of foreign workers by the Swiss authorities today consists of the following licences.

As of 2002, the “seasonal,” or “circular,” A permit was replaced by the Permit L (short-term authoriza-

tion) for EU workers or third-country nationals who stayed in Switzerland for a period of less than a year. Non-European nationals are subject to quotas and may extend their stay for a total of two years but on condition that they stay with the same employer. These permits mainly concern the fields of construction, tourism and agriculture. Permits of this type are also granted to persons wishing to undergo training or studies in Switzerland.

Permit B (residence permit) was intended for anyone who is staying in Switzerland for a specific purpose. For EU nationals, a residence permit is granted for a period of up to 5 years, whereas for non-European nationals the period of validity is only one year. For the latter, residence permits are subject to quotas which depend to a large extent on the labour market and the strength of the economy. An extension is granted to a foreign worker if he or she meets certain conditions to be specified by the federal and cantonal authorities in charge of work permits.

Permit C (permission to stay) is granted to nationals of the European Union after an uninterrupted stay of 5 years. However, this 5-year clause does not apply for nationals from newly joined EU member states such as Bulgaria, Romania and Croatia. The establishment permit or permit C is in principle issued to a worker's family when the worker has remained in Switzerland during the period prescribed for obtaining such a permit.

Illegal immigration in Switzerland and its costs

In 2015, the number of illegal residents in Switzerland was estimated to be 76 000, with 86% of those residents engaged in the work force (Morlok et al. 2015, 31, 46). Illegal workers in Switzerland think it is very difficult to find work in the labour market. Hence, the only alternative to this situation has been to work in the black economy which is not sustainable. These people however do not get the same social and financial benefit as the permanently and legally residing members of the population. Moreover, they do not contribute in the same way to the financing of the welfare state.

Undeclared work is not as widespread in Switzerland as in other European countries, but the phenomenon is a real shortfall for the Swiss social insurance system in general. Thus, the underground economy in 2004 was estimated to amount to 37 billion CHF, equivalent to 9% of GNP. For every billion Swiss francs

declared, CHF 100 million could have been used for social insurance (AVS / AI / APG) and CHF 20 million for unemployment insurance (Morlok et al, 2015).

Unskilled labour is essential to the functioning of some sectors of the economy. Illegal workers are often the only ones to accept jobs in agriculture or other sectors such as the hospitality industry. It is impossible to ignore the role these workers play today. Thus, many civil society organisations call for a normalization of their situation. This also holds for refugees without legal papers who often drift away into the black economy.

Ageing societies

Currently, many developed countries are undergoing an unprecedented ageing of their populations. This is the case for Western Europe, some parts of North America, and Japan in particular. In the European Union, for example, 19.46% of the total population is over the age of 64 as of 2016. Countries such as Germany (21.27%) and Italy (22.71%) are now over the 20% mark. Japan's elderly population is particularly large, with over a quarter (26.57%) 65 and older. These figures are made particularly striking when compared with the statistics for the world as a whole: as of 2016, just 8.48% of the global population was over age 64. In fact, the European Union (+ Switzerland) and Japan comprise over one fifth (21.36%) of the world's elderly population, despite making up less than one tenth (8.69%) of the total global population (World Bank World Development Indicators, 2017: European Union, Germany, Italy, and Japan).

The rapid development of medical technology and expansion of services has coincided with increasingly low birth rates in developed nations to create the current demographic 'crises. By 2050, the United Nations World Populating Ageing Report: 1950-2050 (2002:15) estimates that the global population of children will be less than those over 60 years old for the first time in history. However, in many developed nations, the proportion of elderly already exceeds that of children.

These countries are faced with a new problem: how to support a growing elderly population who are living longer and not working themselves (thus creating a high dependency ratio)? The dependency ratio, calculated by adding together the percentage of children under 15 years old and elderly (over 65), then dividing that by the total population and multiplying by 100. Countries with higher dependency ratios place a larger burden on the working population (15-64) to support these 'dependents.' The elderly

proportion of the dependency ratio is expected to increase globally to almost half by 2050, while in many developed countries, it will be as high as 65% (United Nations 2002:18). Many of these nations' social security and welfare programs are under stress to provide adequate resources and care for these individuals. In addition, there is an issue of labour force participation, as many sectors are or will be finding themselves with a shortage of workers necessary to achieve standard or targeted outputs.

In developing countries, the course of ageing has been slower so far, but the problem is exacerbated by the speed at which elderly populations are now growing. Though China's current percentage of elderly people in proportion to its total population is only just over the global figure (10.12% and 8.48%, respectively), according to the United Nations, by 2050 that proportion will have more than doubled, to over 22%—making the growth of China's elderly population faster than any country in history (United Nations 2002:178). At a time when its middle class is still establishing itself and its debt is steadily rising, it will be difficult for China to support its large future population of pensioners.

Switzerland: an aging society

Currently, 18.23% of Switzerland's population is aged 65 and older, amounting to approximately 1,526,391 people as of 2016 (World Bank World Development Indicators, 2017: Switzerland).

Ageing populations are an unprecedented phenomenon that threatens Switzerland and its European neighbours. As the table below indicates using data from the Swiss Federal Statistical Office report « *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse, 2015-2045* », the total economically active population will increase by approximately 500 000 in the next 30 years. The economically active population is defined as people between the ages of 20 and 64 who participate in the work force, whether employed or unemployed. This relatively modest increase is mostly due to the large projected increase of foreign workers (expected to increase by 39.9%), in contrast to workers of Swiss nationality, whose expected increase is just 0.3% in the next 30 years (FSO 2015:55).

However, the more staggering issue, also outlined in the table below, is the increase in the proportion of people aged 65 and older in relation to the economically active population. In 2015, there were 33.6 persons aged 65 or older in Switzerland for every 100 economically active persons between the ages of 20

and 64. By 2045, this ratio is expected to nearly double to 55.7 elderly persons for every 100 economically active persons.

	Economically active population, in '000	Gross economic activity rate (total population), in %	No. of persons aged 65 and over per 100 economically active persons between the ages of 20 and 64
2015	4872	58.4	33.6
2020	5024	57.4	36.3
2025	5128	56.0	40.5
2030	5208	54.6	46.0
2035	5283	53.6	50.4
2040	5318	52.9	53.3
2045	5328	52.4	55.7

Figure 1 : FSO - Demographic scenarios, permanent resident population

As population ageing continues in Switzerland, the demand for semi-skilled workers will increase. In fact, the secondary and tertiary sectors depend on such a workforce. In Switzerland, a semi-skilled worker is someone who attends a professional school, a general knowledge school or a secondary school in order to receive a skill degree called secondary education.

In order to meet the demand for semi-skilled workers, Swiss authorities have created programs that encourage young people to start an apprenticeship. The campaign “formationprofessionnelleplus.ch” is one of the initiatives launched to address this situation. Despite encouraging outcomes, attendance of vocational training will likely face a sharp decline in the near future. In fact, the number of first year apprentices in 2017 is estimated to be 71 000, significantly lower than compared with the approximately

81 000 first year apprentices in 2008. This decline is predicted based on both population ageing as well as the negative attitudes expressed by younger generations. The lack of prestige and low salary that are associated with apprenticeships are the reasons most often cited for such disaffection.

For many decades, Switzerland has relied on foreign labour to fill the jobs that the resident population could not fill. 5 015 million People were employed in Switzerland in 2017. More than one quarter of this population, 1 563 000 individuals, are permanent resident aliens. Because of the migration legislation, as of 2015 78.5% of foreign workers are from an EU/EFTA member state (Office fédéral de la statistique (OFS), Perspectives de la formation, 2008, p. 24). The majority of the foreign workers migrated from Italy, with the second largest group coming from Germany. This reflects the fact that Switzerland signed agreements on the free movement of people within the EU, which favours European workers within the Swiss labour market to the detriment of workers from outside of Europe.

Focusing on semi-skilled workers, the EU provides two-thirds of the foreign workers in Switzerland. Italy alone counts for one-fifth of these workers, however they will also be the hardest hit European country by the population ageing phenomenon, followed again by Germany. Other major labour suppliers including Spain and Portugal will also face a decline in their local labour force and will be unable to supply the labour market in Switzerland as they have in the past.

Labour needs in Switzerland

While economic stakeholders and particularly small and medium enterprises (SMEs) believe that outsourcing their activities can help them be more competitive and lessen the impact of the population ageing, it is difficult to be sure that these measures will be sufficient enough to counter such a drastic demographic change (Saner, Velebit, 2009).

In an attempt to increase the capabilities of outsourcing, numerous initiatives have been undertaken to support professional training programmes in emerging countries, particularly by the Federal Office for Professional Education and Technology (OPET). The Swiss Indian Chamber of Commerce and the Federal Office for Professional Education and Technology (OPET), for example, jointly launched an initiative in 2007 to implement a vocational training system in India that would be based on the Swiss training model

and would enable the relocation of a part of the production of the Swiss mechanical, engineering and metallurgy industries. This system offers training to semi-skilled Indian workers and guarantees Swiss SMEs the possibility to hire cheaper semi-skilled workers (Oberson, José, 2008, p. 13-16). However, the process of relocating labour has been widely used for decades and cannot be expanded extensively.

Where most of the workers are needed, in the service sector, outsourcing is rarely an option. In order to counter this issue, authorities have recently launched initiatives to draw people into the health-care positions, such as care assistants and community health assistants.

Another measure taken by authorities has been to reform the pension system in Switzerland. The new system would decrease the dependence of the older generation on the active generation by postponing the age of retirement. In 2004, the Swiss people showed their opposition to a new retirement law and again in 2017, a new attempt by the Swiss government to increase the length of retirement age was defeated by the majority of the Swiss voters. In view of the outcome of the last two votes, it is unlikely that the public opinion will change. Additionally, it is doubtful that this type of reform would be enough to alleviate the labour shortage.

In order to better anticipate the changes in demand and supply of jobs, data on the shortage or surplus of the labour market in each sector and occupation need to be updated and made available. Currently there is no such systematic study in Switzerland partly due to the fact that many parameters must be taken into account to establish a reliable study.

Professor Yves Flückiger, former director of the Employment Observatory of the University of Geneva and now rector of the University of Geneva, mentioned to the authors that data was missing that could be used to conduct studies on labour market's needs. In fact, many factors must be taken into account in order to conduct such a study; for instance, wage rates, at any given moment, and the available amount of manpower. The lack or overabundance of workers can also be resolved at varying speeds depending on the length of training required for a profession and sectoral mobility which in turn depends on the level of qualification required and the skills of people looking for a job in a specific sector at a specific moment. In fact, unemployed people are often ignored by the HR professionals assessing the needs of human capital in their own industry.

Population ageing and labour migration

The effects of population ageing on migration have not been studied sufficiently. Labour migration is not seen as a major tool to fight against the consequences of population ageing. FSO projections emphasize that net migration will be equal to the average balance of the ten last years while it will continue to grow up to 0.3%, which means an increase of 20'000 migrants per year. Projections for Italy and Germany reveal that these countries will need 6'500 and 6'000 immigrants respectively per year per million of inhabitants if they want to avoid a decrease in their population (3). In comparison with these countries, Swiss projections seem more modest (4). These estimates question whether the figures sufficiently take into account such factors as emigration, and if they truly reflect the future needs in human capital.

In each case, statistics foretell a decrease of the Swiss population as well as a decrease of immigration flows of citizens from the EU states due to economic convergence in their own country of origin. These same statistics indicate, however, that migration from non-European countries will remain important in the future. Thus, a decrease of EU workers working in Switzerland would represent a loss for the Swiss economy if the restrictive immigration policy regarding the semi-skilled workers of non-EU origin would be maintained.

In the long term, population ageing in industrialized countries, demographic growth in developing countries, and an even more globalized world will greatly accelerate international migration flows in general. Some industrialized countries have found that they could take advantage of a South to North migration. For a long time, states such as Canada have signed bilateral agreements with developing countries such as Mexico and the Philippines in order to meet the Canadian demand for unskilled and semi-skilled workers.

Over the years, these programmes have become more sophisticated and complex and have generated positive contributions to both the demanding and supplying countries. Today, the close collaboration

(3) United Nations, *Replacement Migration: Is It a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York, Economic and Social Council (Ecosoc), 2001.

(4) In regards to future scenarios (Office fédéral de la statistique - OFS), *les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050*, 2006, p. 7, the Swiss population is expected to reach its peak at 8.2 million people in 2036 before starting to decline. For such a population, Switzerland would require about 2'400 immigrants per million inhabitants, which means 2.7 times less than UN projections for Italy.

between Canada and their trade partners demonstrates the effective application of migration rules and procedures (return to country of origin, working conditions in the host country, etc.) (5).

In Europe, countries such as Spain or France are following this lead and are turning to workers from the developing countries to fill labour gaps. Many scholars and politicians interpret these new policies as an instrumentalisation of development aid. Others believe that this kind of collaboration offers new perspectives on the development of both developing and developed countries. While these programmes are in their early stages, they are the sign of a new trend in migration throughout Europe. In order to combat the phenomena of population ageing, Switzerland needs to reassess its migration policy and comply with the UN policy, which argues that allowing increased migration will aid countries to close the gap in their labour market.

Laws and procedures allowing refugees to work in Switzerland

The Swiss Law of Asylum (1998:Art. 43) states that an asylum-seeker is prohibited from working in a remunerative capacity for the first three months after submitting his or her application. If the application is rejected in that three months period, then he or she is forbidden from working in Switzerland for the rest of his or her stay. If the applicant decides to resubmit his or her application, he or she is not allowed to work until the application is approved.

Should the procedure for processing an asylum-seeker's application take longer than three months, the asylum-seeker is permitted to work in a paid capacity in Switzerland.

However, there are various conditions of employment placed upon the asylum-seeker and his or her employer: an employer must specifically request to hire an asylum-seeker, and it must be established that no other Swiss, EU/EFTA national, or foreigner with a residence permit can be found for the job. In addition, individual cantons are able to limit access to work for asylum-seekers to certain sectors only. In Zürich, remunerated work by asylum-seekers is limited to the construction industry, hospitals, homes, institutes, food and drink industries, the hospitality industry, canteens, laundries and dry cleaners, tailors and waste disposal.

(5) Djajic (2008), p. 12-13

Other impediments make it difficult for asylum-seekers to work in Switzerland besides legal barriers. Due to the temporary nature of the status of asylum-seeker, it is difficult for many to establish the impression of stability that many employers require upon hiring. In addition, most asylum-seekers are not fluent in one of the four local languages, which provides another large obstacle to employment.

Once a person is granted asylum, he receives a Swiss residence permit and is entitled to pursue gainful employment on the condition that employers submit a request and follow local wage and working conditions. However, of the more than 25 000 recognised refugees with a Swiss B residence permit, only 4 005 were employed at the end of 2016 (State Secretariat for Migration SEM, 2016:27). In addition, according to the Federal Office of Statistics, the percentage of recognised refugees in 2015 who received social assistance was 80.8%.

There are many social welfare benefits to accepting refugees in the long term. Michael Clemens of the Center for Global Development notes that in the United States, refugees become a net contributor to public funds approximately eight years after arriving (2017); thus in purely monetary terms, a refugee is a positive investment. Country policies that deter refugees from working increase those countries' burdens due to refugees. Again, in the United States, refugees actually pay back about \$21 000 more in taxes than they receive in benefits in the first 20 years (Clemens 2017:1).

Refugees' access to the labour market is crucial for ensuring economic and cultural integration. In some instances, refugee employment can have positive, multiplier effects. For example, Syrian refugees in Turkey have invested nearly \$334 million into the Turkish economy, creating more than 10 000 Syrian businesses with an average of 9.4 workers each (Clemens 2017:1). And one of the common worries, that refugees will displace citizens in the job market, is generally unfounded: native workers who are displaced, according to Clemens, usually end up in higher-paying and higher-skill jobs.

But countries must actively choose to incorporate refugees into their economies by giving them true access to the labour markets and creating conducive right to work (Clemens 2017:1) policies. In states in which there are large barriers to entry for refugees, they are likely to remain social burdens and have difficulty in rising to become positive contributors to social welfare and public funds. Nearly all refugees will initially receive social assistance; however, it is up to the individual country to decide to create opportunities (via the removal of obstacles) for these refugees to enter into gainful employment and begin paying taxes. With correct policymaking that facilitates the inclusion of refugees into the national work-

forces, the refugee crisis, in the words of German car manufacturer Daimler's CEO Dieter Zetsche, could turn out to be the foundation for the country's next economic miracle (Frankfurter Allgemeine Zeitung, 2015).

Conclusions

A growing number of Swiss companies have difficulties recruiting semi-skilled workers. This problem will be exacerbated in the coming decades due to population ageing. Several measures have been adopted to overcome the problem, but the use of foreign workers certainly remains one of the fastest and most effective measures to bring balance to the situation. Companies and the Swiss authorities are aware of the role that refugee and migrant workers could play for the economy however, Swiss policy toward migration is based on advocating full employment for Swiss citizens. As a result, the legislation, which restricts the admission of foreign workers, does not create the means to meet the demand for semi-skilled workers.

In light of the fact that the threat of population ageing is occurring in numerous industrialized countries, migration at the international level will be disrupted and Switzerland will not be spared. Immigration should not be seen as the only solution to the problem and a good migration policy is difficult to propose and to get accepted by a majority of the citizens. However, the impact of the situation on the labour market will hopefully convince the authorities to explore new models of labour migration and to provide more opportunities to refugees to enter the Swiss labour market.

A new policy passed by the Federal Administration consists of providing a pre-apprenticeship training opportunity to refugees with asylum status in Switzerland. The pre-apprenticeship programme consists of a 2 year pre-training which allows a young refugee to learn one of the national four languages and acquire basic skills in one of the main - industrial or service sector. Once these basic skills have been acquired by the refugee, he or she can more easily succeed in entering and completing a full apprenticeship programme which in turn increases the likelihood that the Refugee-apprentice can find sustainable employment in the Swiss labour market.

On 14th July 2019, more than 190 countries agreed to a global compact on migration and to promote safe and orderly migration and reduce human smuggling and trafficking culminating lengthy negotiations

on the often contentious issue . The Global Compact for Safety, Orderly and Regular Migration is not legally binding and is to be formally adopted at a ministerial meeting in Marrakesh, Morocco, on Dec. 11-12. 2018

However, no international convention exists yet which would give guidance to countries as to what they can and should not do in regard to their treatment of migrants and also in regard to what countries should undertake in cooperation with each other to bring order into the increasingly chaotic field of the labour markets in developing and developed countries. Such a convention would also provide guidance as to what transition countries should and should not undertake in regard to illegal trafficking of migrants originating from their soils.

Multilateral Diplomacy is also needed to create a multilateral convention for refugees along the examples of the UNHCR Refugee convention and the Geneva conventions and their Additional Protocols which form the core of international humanitarian law that regulate the conduct of armed conflict. The new global compact treaties on refugees and migrants expected to be concluded by fall of 2018 could create new opportunities to rethink current asylum and migration policies.

Acknowledgements

The authors thank Ms Laurel Rush, research assistant at CSEND, for her assistance in collecting relevant data for this article and express our appreciation for the two reviewers helpful comments and suggestions for improvement of the article.

Bibliography

- Asylum Act of 26 June 1998. 142.31 Asylum Act of 26 June 1998.
- Bern, Switzerland: The Federal Assembly of the Swiss Federation.
<https://www.admin.ch/opc/en/classified-compilation/19995092/index.html>.
- Giuliano Bonoli, *Politiques sociales, immigration et natalité: Pourrons-nous éviter le Krach démographique*, dans Jean-Loup Chappelet, *Contributions à l'action publique*, Lausanne, IDHEAP, 2007, p. 1-12.
- Michael Clemens. *The Real Economic Cost of Accepting Refugees*. Center for Global Development. Washington, 2017, September 14.
<https://www.cgdev.org/blog/real-economic-cost-accepting-refugees>.
- Convention and protocol relating to the status of refugees: text of the 1951 convention relating to the status of the refugees: text of the 1967 protocol relating to the status of refugees: resolution 2198 (XXI) adopted by the United Nations General Assembly. (2007). Geneva: UNHCR.
- Direction de la politique économique, *Outsourcing, structure de la production et quote-part de valeur ajoutée, Tendances conjoncturelles*, Berne, SECO, été 2007.
- Slobodan Djajic, *Reforming the system of International migration*, Geneva, The Graduate Institute of International Relations and Development, 2008.
- Eurostat Database. European Commission, Brussels.
<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.
- Persons in Employment Working in Switzerland. 2017. Persons in Employment Working in Switzerland. Federal Statistical Office, Berne.
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/work-income.html>.
- Rosita Fibbi, *Politique d'asile et questions migratoires*, Annuaire suisse de politique de développement, Faits et statistiques, Genève, Institut de hautes études internationales et du développement, 2008, vol. 27, n° 1, p. 197-217.
- *Flüchtlinge könnten Wirtschaftswunder bringen*. Frankfurter Allgemeine Zeitung. September 15 2015.

<http://www.faz.net/aktuell/technik-motor/iaa/daimler-chef-zetsche-fluechtlinge-koennten-neues-wirtschaftswunder-ausloesen-13803671.html>

- *Foreign Population and Asylum Statistics 2016*. 2017. State Secretariat for Migration SEM, Berne. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/bestellung/auslaenderasylstatistik-2016-e.pdf>.
- Susan Fratzke, *Not Adding Up: The Fading Promise of Europe's Dublin System*. Brussels: Migration Policy Institute Europe. 2015. <https://www.migrationpolicy.org/research/not-adding-fading-promise-europes-dublin-system>
- Stéphanie Hostettler, Esther Kraft, *Statistique Médicale 2016 de la FMH*. Rep., FMH, Berne. https://www.fmh.ch/files/pdf18/Statistique_mdicale_2016_de_la_FMH1.pdf.
- Raphael Lalive, Tobias Lehmann, *The Labor market in Switzerland 2000-2016*; University of Lausanne, IZA World of Labor, 2017: 402
- *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse*. 2015. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/evolution-future/scenarios-suisse.assetdetail.350327.html>.
- Katy Long, *From Refugee to Migrant? Labor Mobility's Protection Potential*. TransAtlantic Council on Migration. Migration Policy Institute, Washington, 2015. <https://www.migrationpolicy.org/research/refugee-migrant-labor-mobilitys-protection-potential>.
- Michael Morlok, Andrea Oswald, Harald Meier, Denise Efonayi-Mäder, Didier Ruedin, Dina Bader, Philippe Wanner, *Les sans-papiers en Suisse*, 2015, B.S.S., Basel
- José Oberson, *Swiss-Indian Vocational Education and Training initiative –A public-private partnership project*, Newsletter of the Swiss-Indian Chamber of Commerce (SICC), Zurich, November-December, p. 13-16.
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050*, Neuchâtel, OFS, 2006.
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Croissance de la population et vieillissement démographique: perspectives pour l'avenir*, Hypothèses et résultats des scénarios démographiques de la Suisse 2005-

2050, Neuchâtel, OFS, 2006.

- Office fédéral de la statistique. *Personnel des institutions de formation*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnel-institutions-formation.html>, 10ADAD, 2016.
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Perspectives de la formation. Scénarios 2008– 2017 pour le degré secondaire II*, Neuchâtel, OFS, 2008.
- Population Division. *World Population Ageing: 1950-2050. World Population Ageing: 1950-2050*. New York, 2002, NY: United Nations.
- Héloïse Ruaudel, Susanna Morrison-Métois , *Responding to Refugee Crises in Developing Countries: What Can We Learn from Evaluations*. OECD Development Cooperation Working Papers. 2017, http://www.oecd-ilibrary.org/development/responding-to-refugee-crises-in-developing-countries_ae4362bd-en
- Raymond Saner, Nicolas Velebit, *Vieillesse de la population et manque de travailleurs spécialisés: une nouvelle carte migratoire?*; La Vie économique, 2009, State Secretariat for Economic Affairs SECO, Bern, Vol. 5-2009, pages no. 57-60
- Raymond Saner, Lichia Yiu, Nicolas Velebit, *Formation professionnelle et emplois circulaires en Suisse pour les travailleurs extra-communautaires: Redessiner les contours des migrations du travail de demain*, CSEND Policy Paper Nr. 2,ISSN 2296-472X, CSEND, Geneva, May 2011, <http://www.csend.org/publications/csend-policy/papers>
- George Sheldon, *Die Rolle der Berufsbildung in der Bekämpfung des Fachkräftemangels,Schlussbericht zu einem Auftrag des Bundesamtes für Berufsbildung und Technologie (BBT) an die Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik (FAI)*, Basel, Université de Bâle, 2008.
- James Sutherland, *Programme des travailleurs étrangers temporaires, Séminaire de recherche stratégique sur la migration temporaire, Ressources humaines et Développement des compétences*, Ottawa, Canada, 2008.
- Thom N., Mose R. et Egger M., *Employabilité et intégration des travailleurs âgés en Suisse: état des lieux et conclusions*, La Vie économique, 1/2 2008, p. 67-70.

- United Nations, *Replacement Migration: Is It a Solution to Declining and Ageing Populations?* Economic and Social Council (ECOSOC), New York 2001. United Nations High Commissioner for Refugees. 2008.
- UNHCR Statement on Subsidiary Protection Under the EC Qualification Directive for People Threatened by Indiscriminate Violence. United Nations.
<http://www.refworld.org/pdfid/479df7472.pdf>.
- United Nations High Commissioner for Refugees. *Global Trends: Forced Displacement in 2016*. United Nations High Commissioner for Refugees.
<http://www.unhcr.org/5943e8a34.pdf>. 2016.
- World Bank, *World Development Indicators*. The World Bank. Washington, 2017 <https://data.worldbank.org/>.
- *Swiss Labour Force Survey, 2016*, BFS, Neuchâtel.
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/work-income/surveys/slfs.html>
- In regards to future scenarios (Office fédéral de la statistique (OFS), *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050*, 2006, p. 7), the Swiss population is expected to reach its peak at 8.2 million people in 2036 before starting to decline. For such a population, Switzerland would require about 2'400 immigrants per million inhabitants, which means 2.7 times less than UN projections for Italy.

Aperçu des migrations intra-africaines : l'émigration des Burkinabè au Ghana et en Côte d'Ivoire et la contribution de la diaspora au développement du Burkina Faso

Serge Noël Ouedraogo

Résumé

Les migrations internationales des Burkinabés sont surtout orientées vers les pays de la sous-région ouest africaine, en particulier le Ghana et la Côte d'Ivoire. Favorisées par une conjonction de facteurs, ces migrations sont à l'origine de la présence dans ces pays d'accueil d'une forte diaspora burkinabè. Celle-ci contribue de manière multiforme au développement du pays d'origine, en particulier par des transferts monétaires. Des mécanismes innovants permettraient cependant de surmonter les obstacles afin de maximiser la contribution de cette diaspora au développement du pays d'origine.

Introduction

La vie des hommes est fortement marquée par plusieurs formes de mobilités. Elles peuvent être considérées comme « *un des caractères de l'homme* » (1). L'une de ces formes est la migration. Le continent africain, à des degrés divers, est fortement concerné par les migrations internes et internationales. Ces dernières sont très majoritairement intra-africaines. C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier l'émigration des Burkinabè(2) en direction du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre et en droite ligne avec la cible 10.7 de l'Agenda 2030, nous ambitionnons de démontrer que « *des exemples de migrations*

(1) Abel Chatelain, *Problèmes de méthodes. Les migrations de population* in Revue économique, vol. 14, n° 1, 1963, p. 1.

(2) Selon la circulaire n° 84-15 CNR.PRES.SGG.CM qui clarifie l'ordonnance n° 84-43 CNR.PRES du 2 août 1984, l'orthographe de la citoyenneté du Burkina Faso est : *Burkinabè*, ce mot est invariable du point de vue du genre et du nombre. Et l'on dit bien « *un, une, des, les* » *Burkinabè* . Journal officiel du Burkina Faso, n° 33 du jeudi 16 août 1984, p. 803.

sûres, ordonnées et régulières » (3) (en vertu d'accords bilatéraux ou de règles d'organisations sous régionales ou régionales) existent en Afrique, à la satisfaction des parties concernées grâce à la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Nous voulons à travers l'exemple de l'émigration des Burkinabè au Ghana et en Côte d'Ivoire, montrer que contrairement à certaines appréhensions, les Africains ont une vieille tradition de migrations intra-africaines. A titre illustratif : 8,59 % des ressortissants du Burkina Faso vivaient dans d'autres pays de la CEDEAO (4).

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2010 au Ghana (5), il y avait 30 664 habitants de nationalité burkinabè tandis que selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 en Côte d'Ivoire (6), leur nombre dépassait les 3 millions sur les 5 490 222 de résidents non-ivoiriens (24,2 %). Cet écart numérique important entre ces deux communautés diasporiques s'explique par l'acquisition massive de la nationalité ghanéenne depuis plusieurs décennies par de nombreux migrants et descendants de migrants au Ghana (7). Environ 55,78 % des immigrants originaires de la CEDEAO en Côte d'Ivoire sont originaires du Burkina Faso (8).

De plus, les niveaux de contribution, de la forte diaspora issue de ces courants migratoires, au développement du pays d'origine mérite une analyse. Les deux courants migratoires étudiés sont en générale à la satisfaction des pays d'accueil, notamment le Ghana et la Côte d'Ivoire (9), puisqu'ils sont un facteur majeur de leur développement socio-économique. Est-ce le cas pour le pays de départ qu'est le Burkina Faso?

(3) Organisation des Nations Unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Transformer notre monde : Le programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1, p. 23.

(4) Mariama Awumbila, Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye et George Atiim *op. cit.*, 2014, p. 27.

(5) Ghana Statistical Service, *2010 Population and housing census, Demographic, social, economic and housing characteristics*, juin 2013, pp. 23-25.

(6) INS, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014*, Annuaire des statistiques démographiques et sociales.

(7) « *Le Ghana est un pays qui, du point de vue de la capacité à assimiler, est extraordinaire.* » Propos de Jacques Darankoum, Vice-consul Général du Burkina Faso à Kumasi au Ghana.

(8) Mariama Awumbila, Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye et George Atiim, *op. cit.*, 2014, p. 29.

(9) Le labeur de plusieurs milliers de migrants et descendants de migrants burkinabè a contribué depuis la période coloniale au « miracle économique » ivoirien. Cependant, la mise en œuvre du concept d'ivoirité politique à partir des années 1990 a occasionné de nombreux tourments. Culturelle à l'origine et visant à rassembler autour d'une identité, l'ivoirité est devenue politique et source de divisions, tant entre ivoiriens qu'entre ivoiriens et immigrants. Les pourfendeurs de l'ivoirité estiment que certains aspects de ce concept créent « une phobie de l'étranger et un micronationalisme opposés à la construction de la conscience panafricaine ».

Thémélé Ramsès BOA, *L'ivoirité et l'unité de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Les éditions du CERAP, 2015, p. 16.

Au nombre des retombées positives de l'émigration figurent les transferts de fonds des migrants et de leurs descendants. Ils empruntent des canaux formels et informels. Les transferts de fonds à travers les canaux formels sont confrontés à des contraintes liées à la cible 10.c de l'Agenda 2030, c'est-à-dire, « d'ici 2030, faire baisser au-dessous de trois pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à cinq pour cent » (10). Quant aux transferts par les canaux informels, ils sont confrontés à des problèmes de fiabilité et de sécurité.

Deux courants migratoires anciens et pérennes

L'émigration burkinabè au Ghana et en Côte d'Ivoire est un héritage de la colonisation européenne des trois pays concernés. Les migrations « *constituent en Haute-Volta (actuel Burkina Faso) une donnée socio-économique majeure depuis la pénétration coloniale* » (11). Les aspects et les causes des migrations changent d'un lieu à un autre et d'une époque à une autre.

Des migrations engendrées par une causalité cumulative

La causalité cumulative (12) explique le phénomène migratoire par la conjugaison de plusieurs facteurs (13). Dans le contexte de la colonisation de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et de la Côte d'Ivoire par la France et de la Gold Coast (actuel Ghana) par la Grande Bretagne, les facteurs des migrations ont été surtout d'ordres démographique, politique, économique et psychosocial.

La Haute-Volta et, à certains égards le Burkina Faso d'aujourd'hui, a eu pendant longtemps, une réputation de « terre des hommes ». Dès le début de la colonisation, même en l'absence d'un dénombrement, toutes les sources évoquaient en comparaison des contrées voisines, ce territoire comme étant « popu-

(10) Organisation des Nations Unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Transformer notre monde : Le programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1, A/RES/70/1, p. 23.

(11) Issiaka Mande « *Les migrations de travail des Voltaïques, une panacée pour l'économie ivoirienne de 1919 à 1960* » in Massa G. et Madiéga Y.G. (sous dir.), *La Haute-Volta coloniale, témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, 1995, p. 313.

(12) Victor Piche, « *Les fondements des théories migratoires contemporaines* » in Piche V. (sous dir.), *Les théories de la migration*, Paris, Ined, 2013, p. 50.

(13) Pierre Lesselingue, *Les migrations des Mossi de Haute-Volta : un test thématique projectif, psychosociologique*, Ouagadougou, ORSTOM, 1973, p. 18.

leux » (14).

L'émigration des Burkinabè, dans le contexte colonial, a été impulsée, directement ou indirectement, par des raisons politiques. A travers les travaux forcés et les recrutements administratifs, le capital humain de la Haute-Volta a été exploité dans toute l'Afrique Occidentale Française, en particulier dans la Côte d'Ivoire voisine : « *ainsi, nous arrivons en Haute-Volta dans le pays mossi. Il est connu en Afrique sous le nom de réservoir d'hommes : trois millions de nègres. Tout le monde vient en chercher comme de l'eau au puits. Lors des chemins de fer Thiès-Kayes et Kayes-Niger, on tapait dans le mossi. Les coupeurs de bois montent de la lagune et tapent dans le mossi* » (15). La fuite des contraintes de la colonisation française a entraîné « la création indirecte de la migration » (16) vers la colonie britannique de la Gold Coast. Les migrations de fuite (17) apparaissent comme une « révolte » (18) ou une résistance passive à l'arbitraire du colonisateur français. Durant toute la période coloniale, la Gold Coast fut le « remède » contre les frustrations, le refuge de prédilection des populations frontalières et des Moose en particulier (19).

Les courants d'émigration du Burkina Faso vers le Ghana et la Côte d'Ivoire ont surtout résulté des écarts de développement (20) et du déficit de main-d'œuvre au Ghana et en Côte d'Ivoire, en contraste avec une relative disponibilité de main-d'œuvre au Burkina Faso. La logique du « push and pull », autrement dit, la combinaison des facteurs répulsifs et attractifs entre les zones de départ et d'arrivée est capitale.

(14) Serge Noël Ouedraogo, *La migration des Burkinabè (Voltaïques) vers le Ghana (Gold Coast) de 1919 à 2010 : Origines, Gouvernance migratoire et Stratégies d'intégration*, Thèse de doctorat, Histoire africaine, Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo, 2016-2017, p. 53.

(15) Albert Londres, *Terre d'ébène, la traite des Noirs* in Albert Londres, *Œuvres complètes*, Paris, Orléa, 2007, p. 589.

(16) Victor Piche et Dennis D. Cordell, *Entre le mil et le franc. Un siècle de migration circulaire en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, Collection Les sociétés africaines en mutation, 2015, p. 99.

(17) « *Dans la Subdivision de Po, les opérations de recensement, dans le cadre de l'imposition, avaient révélé l'ampleur des migrations de fuite à travers une diminution de 15 000 du nombre de personnes imposables entre 1933 et 1935.* » C.N.A.B., 44V62 : Rapport n° 26 T du 10 Février 1935 de l'Inspecteur des Affaires Administratives adressé au Lieutenant - Gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet des exodes de Mossis du Cercle de Ouagadougou en Gold Coast.

(18) Anthony Ijaola Asiwaju le souligne bien dans cet article au titre très révélateur : Anthony Ijaola Asiwaju « *Migrations as Revolt : The Example of the Ivory Coast and the Upper Volta before 1945* » in *Journal of African History*, vol. 17, n° 4, 1976, pp. 577-594.

(19) Serge Noël Ouedraogo, 2016-2017, *op. cit.*, p. 73.

(20) A travers l'exploitation des nombreuses ressources naturelles et le développement des cultures de plantation, en particulier le cacao et le café, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont connu un prodigieux essor économique dès les années 1930 et 1940. A l'opposé, le Burkina Faso a été pendant longtemps confronté à un difficile décollage économique. L'agriculture, principale activité économique au Burkina Faso, a été pendant longtemps vivrière, elle nourrissait à peine le paysan et ne lui procurait que peu de ressources monétaires. L'échec relatif de la culture du coton promu par le lieutenant-gouverneur Charles Edouard Hesling, (production commercialisée de coton-graine de 6 238 tonnes en 1925-1926, de 2 014 tonnes en 1926-1927, entre 2 500 et 3 000 tonnes les deux campagnes suivantes) a renforcé la spécialisation de la colonie de la Haute-Volta dans la fourniture de main-d'œuvre.

C'est ainsi que les causes économiques sont assurément, aussi bien pendant la colonisation que durant la période postcoloniale, prépondérantes. L'expression « recherche d'une couverture », autrement dit, la quête de la fortune a symbolisé les motivations économiques de l'émigration des Burkinabè. Les frontières étatiques ne valaient que dans l'esprit des puissances colonisatrices, et plus tard, dans celui des autorités politiques et administratives postcoloniales, mais ne gênaient pas les relations des populations (21). C'est ainsi que les nombreux réseaux ethniques transfrontaliers sont exploités par les migrants.

Aux échelles individuelle et communautaire, les causes psycho-sociales ont justifié des migrations en raison des perceptions sociales positives de la migration, du train de vie « fastueux », de l'ascension sociale des migrants de retour et des conflits de générations. Apparues dans le contexte colonial, les migrations de travail ont progressivement été intégrées dans les habitudes sociales. Ainsi, à mesure que les sociétés africaines changeaient sous l'effet des institutions et des valeurs européennes, la migration de travail qui a été auparavant imposée aux Africains, est devenue une part importante de leurs propres systèmes socioculturels (22). Les migrations de travail ont été acceptées et encouragées par les sociétés traditionnelles et considérées comme une initiation par les jeunes. C'est ainsi que « *le jeune lobi ne se considère pas comme un homme accompli avant d'avoir effectué un petit séjour au Ghana ou en Côte d'Ivoire* » (23).

L'émigration suivie d'une migration de retour est perçue comme étant bénéfique ou à la limite un « mal nécessaire ». Ainsi, les perceptions favorables à la migration motivent les migrations circulaires. Elles sont illustrées par plusieurs sagesses populaires :

- Il y a l'incitation à la mobilité, en d'autres termes, à la non sédentarité à travers l'idée selon laquelle « *bonne arrivée vaut mieux que bonne assise* [vie casanière] » ;
- Les hommes sont incités à prendre courage et à braver les difficultés, au besoin en allant à l'aventure (24), puisque les lamentations ne changent rien à une situation difficile : « *les pleurs d'un homme ne peuvent le tirer d'affaire* » ;

(21) Magloire Some, « *Le mouvement de conversion des Dagara au christianisme (1932-1933)* » in Gabriel Massa et Y. Georges Madiéga (sous dir.), *La Haute-Volta coloniale, Témoignages, recherches, regards*, Paris, P.U.O.-Karthala, 1995, p. 219.

(22) Elliott Percival Skinner, « *Labor migration among the mossi of the Upper Volta* » in Kuper H. (sous dir.), *Urbanization and Migration in West Africa*, California, University of California Press, 1965, p. 60.

(23) Centre National des Archives du Burkina Faso, 42V358 : Rapport sur les mouvements de population dans la Subdivision de Kampti en 1960.

(24) L'émigration d'Amadu Hada (Barry) a obéi à cette logique puisqu'il affirme : « *Nous étions dans la région de Fada, une épizootie a décimé nos troupeaux. Nous avons alors émigré car nous avons honte d'affronter les regards des autres.* » Propos tenus lors d'un entretien le 31 juillet 2014 à Ho zongo.

- Le refus du fatalisme est exprimé dans cette sagesse : « *la déraison serait pour un Lobi de rester ou même de s'attarder dans un lieu qui n'engendre qu'incidents, maux ou malheurs* » (25) ;
- Selon une certaine mentalité symbolisée par cette maxime « *on ne fait pas fortune dans sa patrie* » (26). Pour s'enrichir, il est nécessaire, ne serait-ce que temporairement, d'aller en migration ;
- Progressivement, les contrées étrangères ont été perçues comme paisibles et même paradisiaques à l'opposé du « chez soi » où règnent la souffrance et la misère ;
- Un aspect non négligeable est le désir de soulager la misère des parents puisque dit-on, « *l'ânesse met bas pour soulager son dos* ». A défaut de cultiver à la place des parents, le migrant pourvoit à leurs besoins.

Les causes qui ont présidé au déclenchement et à la pérennisation du courant migratoire étudié obéissent à des logiques micro-individuelles et macro-structurelles (27). Plus les facteurs économiques sont importants, plus les flux migratoires prennent de l'ampleur.

Les contextes bilatéraux et multilatéraux de la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest

Dans le cadre de la valorisation de son capital humain, l'actuel Burkina Faso a conclu des accords bilatéraux en matière de migration des travailleurs avec de nombreux pays dont la Côte d'Ivoire et le Ghana. Il s'agit de :

- La convention du 9 mars 1961 entre le Gouvernement de la République de Haute-Volta et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire relative aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire ;
- L'accord de Paga du 27 juin 1961 relatif à la suppression symbolique de la frontière entre la Haute-Volta et le Ghana. Il s'est agi de la rupture des barrières douanières et de la promotion de la libre

(25) Michèle Fieloux, *Les sentiers de la nuit : les migrations rurales lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, 1980, p. 111.

(26) « *En tout cas, moi je pense que ces gens se déplacent pour chercher fortune ; il y en a qui vont au Ghana, d'autres en Côte d'Ivoire ; d'autres au Mali ; moi je pense qu'ils vont chercher de l'argent. Si chez eux, ils n'en ont pas, il faut bien qu'ils aillent en chercher ailleurs.* » Propos d'un notable de Boussé cité par Sidiki Coulibaly, 1980, Les migrations voltaïques, Ottawa, CRDI, Tome I : Importance et ambivalence de la migration voltaïque, p. 120.

(27) Serge Noël Ouedraogo, *op. cit.*, 2016-2017, p. 104.

circulation des personnes et des biens.

Directement ou indirectement, ces accords bilatéraux ont promu les flux migratoires des Burkinabè en direction de ces deux pays.

- La libre circulation des personnes dans les espaces de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) se situe dans le contexte d'accords multilatéraux régionaux. Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont des pays membres de la CEDEAO (28) et de l'UEMOA (29) tandis que le Ghana n'est membre que de la CEDEAO.

Dans l'espace communautaire de la CEDEAO, la libre circulation des personnes et l'intégration des populations sont promues par plusieurs textes juridiques dont les plus importants sont (30) :

- Le Protocole A/SP.1/5/79 de Dakar du 25 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement : « *les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrer, de réaliser et de s'établir sur le territoire des Etats membres* » ;
- La Résolution A/RES/2/II/84 du 23 novembre 1984 relative à l'application de la première étape

(28) La CEDEAO est une communauté économique régionale, créée le 28 mai 1975, qui regroupe 15 pays d'Afrique occidentale : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. C'est une vaste communauté d'environ 300 millions d'habitants et de 5 millions de km² de superficie. Serge Noël Ouedraogo, 2016-2017, *op. cit.*, p. 201.

(29) L'UEMOA fédère dans le cadre d'une intégration économique et monétaire 8 pays d'Afrique occidentale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Elle a été créée en 1994 en remplacement de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et compte une population d'environ 99 millions d'habitants vivant sur un territoire d'environ 3 millions de km².

(30) Les autres textes juridiques sont :

- La Directive du 29 mai 1979 de la Conférence des Chefs d'Etat prévoit que des guichets spéciaux soient créés par les Etats membres à chaque point d'entrée officiel pour les formalités d'entrée de leurs nationaux et des citoyens de la Communauté ;
- Le Protocole A/P/3/5/82 du 29 mai 1982, signé à Cotonou et portant code de la citoyenneté de la Communauté : est citoyen de la communauté « *toute personne qui, par la descendance, a la nationalité d'un Etat membre et qui ne jouit pas de la nationalité d'un Etat non membre de la communauté* » ;
- Le Protocole additionnel A/SP1/7/85 du 6 juillet 1985 portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- La Décision A/DEC.2/7/85 du 06 juillet 1985 portant institution d'un carnet de voyage des Etats membres de la CEDEAO ;
- La Décision A/DEC.2/5/90 du 30 mai 1990 portant institution d'une carte de résident des Etats membres ;
- Le Traité révisé de la CEDEAO de 1993 dans son article 59 sur l'immigration stipule que « *les citoyens de la communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement ; et les Etats membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la communauté sur les territoires respectifs, conformément au protocole y afférent* » ;
- La Décision A/DEC.1/5/2000 portant institution du passeport CEDEAO.

(1980-1985 : libre circulation) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;

- Le Protocole additionnel A/SP/1/7/86 du 1er juillet 1986 relatif à l'exécution de la deuxième étape (1985-1990 : droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Le Protocole additionnel A/SP2/5/90 du 29 mai 1990 relatif à l'exécution de la troisième étape (1990-1995 : droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes ;
- La Décision de juillet 2014 instaurant la carte d'identité biométrique de la CEDEAO (31).

Le passeport CEDEAO, instauré depuis décembre 2000, remplace progressivement les passeports nationaux et devient le document de voyage communautaire. D'autres documents communautaires créés pour faciliter la libre circulation des personnes sont le carnet de voyage CEDEAO et la carte d'identité biométrique CEDEAO (32).

Ainsi, « *les flux contemporains de mobilité indiquent que seule une petite frange des migrants d'Afrique de l'Ouest migre en réalité vers l'hémisphère Nord (sic) et que les mouvements intra et inter-pays au sein de la région sont et continuent d'être un élément central des stratégies de subsistance des populations* » (33). L'émigration des Burkinabè en direction du Ghana et de la Côte d'Ivoire est une illustration de la tendance majoritairement intra-régionale des migrations internationales en Afrique. C'est ainsi que les migrations internationales en Afrique de l'Ouest ont lieu à 84% à l'intérieur de cette sous-région (34). Il en découle l'existence dans ces pays d'accueil d'importants stocks de migrants.

(31) Adoptée par les Chefs d'Etat, le 10 juillet 2014 à Accra (Ghana) et officiellement lancée en janvier 2016, la carte d'identité biométrique de la CEDEAO supprime la carte de séjour dans l'espace communautaire. Elle facilite la libre circulation des ressortissants des pays membres dans tout l'espace communautaire, contribue à supprimer, sinon réduire les rackets et les discriminations entre les nationaux et les non nationaux sur les routes et dans les postes frontaliers.

(32) Le bel exemple que donne la CEDEAO est cependant contrarié par des difficultés de plusieurs ordres dont les tracasseries policières sur les routes et dans les postes frontaliers, par ignorance des textes communautaires ou par cupidité.

(33) Mariama Awumbila, Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye et George Atiim, *Traverser des frontières artificielles : Une évaluation des migrations professionnelles dans la région CEDEAO*, Rapport de recherche ACPOBS/2014/PUB05, 2014, p. xiii.

(34) ICMPD et OIM : *A Survey on Migration Policies in West Africa*, 2015.

M. Romuald Sawadogo, un migrant devenu logisticien (Manager général de l'entreprise « J & E Shipping SARL implantée au Ghana et au Burkina Faso) au Port ghanéen de TEMA et qui arbore fièrement sa double identité burkinabè et ghanéenne



Source : L'auteur

La contribution de la diaspora au développement du Burkina Faso

Si à travers plusieurs décennies d'immigration, les migrants burkinabè et leurs descendants ont contribué au développement économique du Ghana et en Côte d'Ivoire, le Burkina Faso en tire-t-il profit ?

De nouveaux cadres institutionnels pour un plus grand rôle des Burkinabè de l'extérieur

De plus en plus, « de nombreux gouvernements s'efforcent d'intégrer efficacement la mobilité humaine dans leurs plans nationaux et régionaux de développement et leurs stratégies de réduction de la pauv-

té » (35). Le défi n'est donc pas d'amener les diasporas à aider les pays d'origine mais plutôt à concevoir et à mettre en œuvre les politiques et programmes gouvernementaux les plus appropriés pour tirer le meilleur profit des diasporas (36). C'est ainsi que le Burkina Faso a créé le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger (37). Les missions de cette structure gouvernemental consiste à :

- Rassembler tous les Burkinabè de l'étranger sans distinction aucune ;
- Assurer la pleine participation des Burkinabè de l'étranger au développement économique, social et culturel du Burkina Faso ;
- Faciliter leur réinsertion dans la vie nationale ;
- Participer à la promotion du rayonnement du Burkina Faso dans le monde ;
- Faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil ;
- Susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Burkinabè à l'étranger ;
- Apporter toute assistance aux structures associatives burkinabè dans la mesure des moyens disponibles ;
- Promouvoir des activités culturelles et sportives au sein des communautés burkinabè de l'étranger (38).

Le Burkina Faso a aussi élaboré et mis en œuvre, quoique récemment, une Politique Nationale de Population (39) et une Stratégie Nationale de Migration (40). Il s'agit de dépasser les mesures publiques con-

(35) Mariama Awumbila Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye et George ATiim, *op. cit.*, 2014, p. 29.

« La stratégie élaborée par un Etat pour favoriser l'engagement de la diaspora doit absolument comprendre les mesures suivantes : déterminer les buts visés, préciser l'emplacement géographique et les compétences de la diaspora, tisser des liens de confiance entre la diaspora et les gouvernements du pays d'origine et du pays d'accueil et, enfin, inciter la diaspora à contribuer au développement durable ». Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, *Comment associer les diasporas au développement, Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil*, Organisation Internationale pour les Migrations-Migration Policy Institute, 2012, p. 23.

(36) Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, *op. cit.*, 2012, p. 13.

(37) Il a été créé par décret n° 93/132/PRES/PM/REX du 07 mai 1993.

(38) Décret n° 2007-308/PRES/PM/MAECR portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger.

(39) Le décret n° 2012-253/PRE/PM/MEF du 7 mars 2012 a adopté l'actuelle Politique Nationale de Population qui couvre la période 2010-2030.

(40) Adoptée avec un retard le 8 février 2017, la Stratégie Nationale de Migration couvre la période 2016-2025.

joncturelles pour élaborer et appliquer des politiques nationales en la matière. Le fait que la Stratégie Nationale de Migration et la Politique Nationale de Population soient placées sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances n'est pas anodin. Cela exprime les attentes en matière de développement dont recèlent ces initiatives. En effet, la Politique Nationale de Population dans son axe stratégique 4 prévoit de « *contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de migration* ». Elle ambitionne de « *promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations en vue d'optimiser leur impact sur le développement* » (41).

La Stratégie Nationale de Migration « *traduit la volonté des autorités de faire des questions migratoires un domaine d'action pour la promotion du développement humain durable et pour la réduction de la pauvreté, au regard de leur importance dans le vécu quotidien des populations* » (42). Son axe stratégique 3 est consacré à l'optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté. Outre la promotion des mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè, la Stratégie Nationale de Migration veut « *encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale* » (43).

Les soubresauts socio-politiques que le Burkina Faso a connu ces dernières années, notamment, l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, la difficile transition politique et le putsch manqué du 16 septembre 2015, ont retardé le début de mise en œuvre de ces mécanismes. A ce jour, il est relativement tôt pour établir des bilans partiels significatifs.

Un Forum National sur la Migration et le Développement a rassemblé des acteurs étatiques, des acteurs non étatiques et des délégués de la diaspora provenant des cinq continents. Il a été organisé sur le thème « Développement économique et social du Burkina Faso, quelles contributions de la diaspora ? ». Dans son communiqué final, il a recommandé :

- La création d'un guichet unique pour faciliter les investissements de la diaspora au Burkina Faso ;
- La création d'une maison de la diaspora regroupant des compétences multisectorielles utiles pour un appui-conseil aux investisseurs de la diaspora,

(41) La zatu AN VIII-0040/FP/PRES du 10 juin 1991 a adopté pour la première fois une Politique de population au Burkina Faso. L'actuelle Politique Nationale de Population qui couvre la période 2010-2030.

(42) Serge Noël Ouedraogo, *op. cit.*, 2016-2017, p. 49.

(43) Ministère de l'Economie et des Finances, Stratégie Nationale de Migration 2014-2025, Projet, 2013, p. 44.

- La tenue de missions officielles à la rencontre de la diaspora pour lui présenter les opportunités d'investissements ;
- La mise en place d'un mécanisme visant à inciter les établissements financiers à traiter de façon particulière les fonds transférés par les migrants (44).

La création du Ministère délégué chargé de la Coopération régionale en 2016 avait été un premier signal fort de la volonté de prise en compte d'environ 10 millions d'individus d'origine burkinabè dans le processus de développement national (45). En 2018, ce ministère délégué est devenu un ministère plein dénommé Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur. Une des premières actions d'envergure menées par ce ministère a été l'organisation du 11 au 13 juillet 2018 du Forum National de la Diaspora avec pour thème « la contribution des Burkinabè de l'Extérieur à la construction nationale ». A cette occasion, des recommandations ont été formulées dans le sens d'une valorisation de l'apport de la diaspora pour le développement socio-politique et économique.

Les cadres institutionnels, récemment créés, ambitionnent de mobiliser et de canaliser les ressources (compétences, capitaux, matériels, réseaux, etc.) de la diaspora afin qu'elles contribuent plus activement et efficacement au développement socio-culturel et économique du Burkina Faso. Au nombre des rôles joués par les diasporas figurent ceux d'expéditeurs de fonds, d'investisseurs, de philanthropes, etc. (46).

La problématique des transferts de fonds

Les rapatriements de fonds constituent le lien le plus tangible entre la migration et le développement (47). S'il est certain que les migrants burkinabè contribuent activement au développement du Ghana et de la Côte d'Ivoire, la question demeure quant à leur pays d'origine. Du fait de certains obstacles, le vo-

(44) Ce forum a eu lieu les 6 et 7 avril 2017 à Ouagadougou sous l'égide de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

(45) Ce chiffre est une estimation fournie par le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger.

(46) Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, *op. cit.*, 2012, p 117.

« Les diasporas interviennent de manière centrale et productive dans six domaines fondamentaux : les rapatriements de fonds, l'investissement direct, le transfert de capital humain, les contributions philanthropiques, l'investissement dans les marchés financiers et le tourisme. » Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, 2012, *op. cit.*, p. 115.

(47) Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, 2012, *op. cit.*, p. 3.

« La contribution des diasporas peut prendre de multiples formes. La plus connue est le rapatriement de fonds vers les pays d'origine — plus de 400 milliards de dollars en 2010 (dont on estime que 325 milliards sont allés aux pays en développement), soit plus de deux fois le montant de l'aide publique au développement (APD). » Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, 2012, *op. cit.*, p. 13.

lume des transferts monétaires reçus de ces émigrants n'est pas des plus importants au monde. L'utilisation des fonds transférés dans des dépenses essentiellement non productives amène à se demander s'ils parviennent à compenser la fuite des bras valides et celle des cerveaux que constitue l'émigration.

Toute diaspora envoie des sommes considérables vers les familles ou sur les comptes bancaires restés dans la mère patrie (48). Le Burkina Faso cherche à capitaliser la migration internationale grâce à « *des mesures, des interventions et des programmes visant à rentabiliser les transferts sous toutes leurs formes* » (49). Les transferts de fonds des migrants et de leurs descendants s'effectuent à travers des canaux formels et des canaux informels. Les canaux formels impliquent essentiellement les sociétés internationales de transfert monétaires (50), les structures bancaires, notamment les banques intermédiaires agréées (au nombre de 13), les services postaux, les services monétaires des opérateurs de téléphonie mobile (Orange Money et Mobicash existent au Burkina Faso), etc. L'usage de ces canaux est handicapé par des contraintes qu'indexe la cible 10.c de l'Agenda 2030, notamment, les coûts élevés de transaction des envois de fonds effectués par les migrants demeurent un frein majeur à la rentabilité des migrations pour la communauté et le pays d'origine du migrant. A ce sujet, une modernisation des cadres réglementaires, favorisant la diversification de l'offre de services et de produits financiers, contribuerait à renforcer la concurrence et à réduire les coûts des transferts d'argent (51). D'autres contraintes sont liées à la méfiance de certains utilisateurs potentiels du fait de leur analphabétisme. Pour des raisons, généralement subjectives (doute sur la monnaie scripturale, sentiment de complexité, complexes, etc.), ils observent une prudence quasi-maladive vis-à-vis de toute structure officielle. C'est ainsi que de nombreux migrants exploitent des canaux informels pour effectuer leurs transferts de fonds. En violation des règles en matière de détention de fonds, ils transportent leurs fonds sur eux à l'occasion d'une visite ou du retour au pays ou les confient à des migrants qui retournent au pays. On constate au sein de l'espace CEDEAO que les flux informels sont importants, non seulement parce que les systèmes financiers formels sont limités ou inexistants, mais aussi du fait du coût élevé des transactions sécurisées

(48) André-Louis Sanguin, Les réseaux des diasporas, Cahiers de géographie du Québec, vol. 38, n° 105, 1994, p. 495-498.

(49) Ministère de l'Economie et des Finances, Stratégie Nationale de Migration 2014-2025, Projet, 2013, p 43.

(50) Jusqu'au début des années 2000, le marché des transferts monétaires était dominé par Western Union et Money Gram. Ce sont des opérateurs spécialisés dans les transferts monétaires rapides. Ils sont en partenariat avec les banques intermédiaires agréées et des sous-agents ou bureaux de transferts.

(51) Naceur Bourenane, Saïd Bourju et Laurent Lheriau, *Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement : Outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc*, Rapport, Epargne Sans Frontière, 2011, p. 11.

et du manque de confiance dans les canaux formels (52). Cependant, les transferts par les canaux informels sont confrontés à des problèmes de fiabilité et de sécurité. La multiplication des canaux officiels de transferts de fonds (53) et la légitime concurrence qui en découle contribue à abaisser les coûts et à accroître la rapidité et la fiabilité des transferts de fonds (54). La quantification des flux financiers générés par les migrations est quelque peu hypothéquée par le fait que les « *statistiques ne nous donnent au mieux qu'un petit aperçu des flux d'envois de fonds dans la région de la CEDEAO, étant donné que ces flux sont pour la plupart acheminés par des canaux informels* » (55). Les transferts de fonds des migrants et de leurs descendants ont pendant longtemps été plus orientés vers la satisfaction des besoins sociaux, autrement dit, les dépenses de consommation des ménages que vers la réalisation d'investissements productifs. Les dépenses de consommation des ménages relèvent essentiellement des écolages et des dépenses annexes, de l'organisation de mariages, de baptêmes, de funérailles, de construction de logements, d'entretien des parents, des frères et sœurs, des femmes et enfants des migrants, etc. Cependant, les fonds transférés contribuent à annihiler, sinon à réduire la paupérisation des bénéficiaires. « *Du fait de leur importance pour les populations destinataires, les flux d'argent des migrants tendent à rester stables et sont peu sensibles aux évolutions de la conjoncture* » (56). Tout le défi est d'agir efficacement pour réorienter les transferts de fonds vers des secteurs productifs. C'est ainsi que « *les membres des diasporas sont aussi de grands investisseurs directs dans des secteurs vitaux et émergents de l'économie, d'importants clients des industries touristiques naissantes et de généreux philanthropes* » (57).

Pour rendre plus massive les transferts monétaires des migrants et la contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine plus importante, il est nécessaire de « *réduire les coûts d'envoi d'argent* » (58).

(52) Sander et Maimbo, 2003 cité par Mariama Awumbila Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye et George Atiim, *op. cit.*, 2014, p. 65.

(53) Quatre types de services et de produits financiers et technologiques sont envisagés : les services et produits d'amélioration des transferts « classiques » ; les produits et services de bancarisation ; les produits d'accompagnement de l'investissement collectif des associations de migrants, les produits d'investissement institutionnels de long terme (boursiers, bancaires et financiers) ; enfin les services et produits faisant appel aux TIC pour le transfert d'argent Nord/Sud via le « mobile banking », le développement de la monétique et de « l'e-banking ».

Naceur Bourenane, Saïd Bourju et Laurent Lheriau, *op. cit.*, 2011, p. 12.

(54) Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, *op. cit.*, 2012, p. 119.

(55) Mariama Awumbila Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye et George Atiim, *op. cit.*, 2014, p. 65.

(56) Naceur Boutenane, Saïd Bourju et Laurent Lheriau *op. cit.*, 2011, p. 8.

(57) Dovelyn Rannveig Agunias et Kathleen Newland, 2012, p. 13.

(58) Naceur Boutenane, Saïd Bourju et Laurent Lheriau, *op. cit.*, 2011, p. 9.

De grands espoirs sont placés dans la mise en œuvre du programme d'action de la troisième Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement, qui a eu lieu à Addis-Abeba en juillet 2015. La centaine de mesures concrètes tendant à réformer les pratiques financières mondiales et à financer les besoins d'investissements nécessaires à la réalisation des Objectifs de développement durable sont judicieuses, cependant leur mise en œuvre gagnerait à être accélérée.

Lorsque l'intégration des migrants et de leurs descendants est réalisée sur le plan juridique à travers l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, ceux-ci participent moins au développement de leur pays d'origine. C'est ainsi que la diaspora burkinabè au Ghana, qui a massivement acquis la nationalité ghanéenne contribue moins aux efforts de développement du Burkina Faso que celle vivant en Côte d'Ivoire. Du fait surtout des envois de la forte diaspora burkinabè, la Côte d'Ivoire est le principal pays de provenance de transferts monétaires à destination du Burkina Faso, avec un montant de plus de 12 milliards (12 281 428 312) de francs CFA, soit 55,44% des fonds transférés à partir de la zone UEMOA (59). Les investissements productifs de la diaspora les plus visibles sont observables dans le transport interurbain, le commerce, les bâtiments et travaux publics, les petites et moyennes industries, etc.

Conclusion

Adopté le 25 septembre 2015 lors du Sommet des Nations unies consacré à l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD), ont à bon escient pris en compte la migration ordonnée sûre et régulière pour un développement économique et social inclusif. D'une causalité cumulative dans le pays de départ, d'un besoin de main-d'œuvre dans les pays d'accueil et dans un contexte de libre circulation des personnes, un courant migratoire a conduit à l'existence d'une diaspora burkinabè au Ghana et en Côte d'Ivoire. Les Burkinabè de l'extérieur dans ces deux pays sont nombreux.

La diaspora dispose de nombreux atouts qui peuvent être profitables au pays d'origine, notamment, le capital humain, le capital social, le capital matériel, le capital financier, etc. La contribution de cette diaspora au développement du Burkina Faso est fonction de son niveau d'intégration dans les pays d'accueil.

(59) Trésor Public/BCEAO, 2017, Rapport sur le suivi de l'activité de transfert d'argent au Burkina Faso au titre de l'année 2016, p. 10.

Au Ghana, du fait de leur bonne intégration, souvent jusqu'au point d'acquérir massivement la nationalité ghanéenne, les individus d'origine burkinabè tendent à construire exclusivement toutes leurs vies dans le pays d'accueil. Ils contribuent alors très peu au développement de leur pays d'origine. Confrontés à des actes xénophobes, à des tracasseries diverses, à des doutes sur leur avenir dans le pays d'accueil, beaucoup de Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire effectuent des transferts de fonds à travers des canaux informels et formels. Il s'agit d'une stratégie de « sécurisation de leurs arrières ». Hormis les transferts de fonds en vue de dépenses sociales, ils font des investissements directs, des transferts de capital humain, des actions philanthropiques et séjournent périodiquement au Burkina Faso.

La migration intra-régionale et en particulier celle de la main-d'œuvre, constitue la principale tendance dans la région, offrant ainsi aux pays et aux populations concernés des opportunités de développement tout en leur posant également des défis. Le gouvernement burkinabè et de nombreux acteurs non étatiques (60) des migrations sont favorables au « Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières ». L'existence d'une Politique Nationale de Population et d'une Stratégie nationale de migration, de même que la création d'un ministère spécifique en charge des Burkinabè de l'extérieur permettent de défendre efficacement les positions du Burkina Faso et d'envisager sereinement une mise en œuvre des engagements internationaux du pays. Les perceptions exagérément négatives de l'immigration et la phobie d'une invasion de l'Europe à partir de l'Afrique sont à nuancer fortement car, à l'exemple des courants migratoires analysés dans cette étude, les migrations internationales des Africains s'effectuent avant tout et surtout à l'intérieur du Continent.

(60) Pour le compte de l'organisation de la société civile « Le TOCSIN », nous avons personnellement participé aux discussions sous-régionales à Dakar et régionales à Addis Abeba.

Mission Possible: Uncovering Migration and Displacement Opportunities for Economic Growth, Sustainable Development, and Impact

By Najoua Soudi

Summary

There is overwhelming evidence that immigration has positive effects on the economic growth, which dispels, the myth that immigration tends to depress employment and wages. Despite such evidence, many governments now have inclined to paint immigration as a threat that must be contained, playing up its short-term logistical challenges while disregarding its long-term benefits, human rights abuses, and forfeiting their responsibility to design countermeasures to mitigate them. Where governmental measures are in place, they often lack the economic, social, and civic dimensions needed for holistic migrant integration, the type that makes economies thrive.

This year's intergovernmental Global Compact for Migration is a ground-breaking international effort to develop a coherent, pragmatic and comprehensive framework for immigration. This paper examines the Global Compact from an economic point of view against the backdrop of African migratory challenges. It also highlights top-down strategies designed to unleash migration and its vast potential for economic growth. Drawing its conclusions from research that identifies policies capable of effectively responding to the aspirations of immigrants and displaced people, the paper links immigration to economic growth, — providing a blueprint to unlocking immigration's enormous potential for all.

Introduction

Worldwide, there are currently around 258 million migrants, some 10% of which are refugees or asylum seekers, and migrants in quest of education, jobs and economic opportunities making up the bulk (90%) of them (1). While increasing daily in absolute terms, immigrants and refugees continue to represent some 3.4% of the world population (2), a percentage figure that has remained virtually constant over the last past 30 years, given the rise in anti-immigrant right-wing movements, this constancy is surprising. What is even more startling is that such anti-immigrant movements refuse to recognize the economic growth that occurs when immigrants fill low-skills jobs thereby freeing up natives for middle-skills jobs as well as when they fill critical gaps in high-skills occupations that otherwise would have stayed missing (3). It is immigration that created today's multicultural and vibrant global cities, hotbeds of business, innovation and the creative arts in all their forms. While migration has forever been with humankind, never has cross-borders migration been more relevant than in today's increasingly interconnected world. Which is why the search for sustainable all-round solutions for migrants is listed close to the top of the Nations of the world's agenda. Indeed, such solutions will generate win-win situations for both host societies and the newcomers they welcome.

Which also generates a lot of hope for this year's Global Compact for Migration. How will the Compact go down in history? Will the intergovernmental negotiations end in a big nothing-burger? Or will it be a once-in-an-epoch milestone on the path to safe, orderly and regular migration? Recent research argues that today's inadequate levels of international cooperation on migration are much likely to doom the initiative

(1) As per the recent data published by the United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017). International Migration Report 2017: Highlights (ST/ESA/SER.A/404). Page 5. Retrieved from: http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf

(2) Despite large human movement inflows, the share of migrants of the world population remained around 3% for last decades. See Population Facts (Issue brief No. 2017/5). (December 2017). United Nations Department of Economics and Social Affairs Population Division. Page 1. Retrieved from: http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/popfacts/PopFacts_2017-5.pdf.

(3) This statement draws from the detailed report that have been produced by McKinsey demonstrating the increased productivity of having migrants of different skills levels. Jonathan Woetzel et al., People on the Move: Global Migration's Impact and Opportunity. McKinsey Global Institute, December 2016. Retrieved from: <http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/GlobalThemes/EmploymentandGrowth/Globalmigrationsimpactandopportunity/MGI-People-on-the-Move-Full-report.ashx>

See also: The Potential Gains from International Migration, Global Economic Prospects, The World Bank Group, 2006. Retrieved from: http://documents.worldbank.org/curated/en/507301468142196936/841401968_2005103190201050/additional/343200GEP02006.pdf

international collaboration into failure (Money, J., & Lockhart, S. 2018). It draws on a theoretical framework, the researchers explain that the current intractable structure of international cooperation in this regard (based as it is on a division of states into source and destination and a status quo in which international law privileges host countries), reduce the odds for success.

This paper argues that the answer is to turn the spotlight on the very many economic opportunities that migration offers to destination countries, and to explain how governments can make migration work for them (i.e. by creating inclusive and resilient domestic economies) as well as for migrants (by creating channels for safe and legal migration, as well as resourceful integration programs).

This article relies on recent economic literature on international migration for a better understanding of how migration relates to economic growth, and how this link can be utilized to its fullest potential. It argues that, regardless of skills levels, flows of human capital to countries with high levels of productivity significantly raises global GDP. For example, in 2015, migrants produced \$3 trillion more than they would have had if they stayed in their home countries (Jonathan Woetzel et al., 2016). This paper thus sheds light on how immigrant policies that promote high economic-growth, early intervention in upskilling and education; programs that safeguard migrants' human rights as well as unlock their potential) could help transform the bleak and unfair migration narratives of recent last decades. It casts migration in a better light by underscoring the unique dividends it pays to receiving-economies technological innovation (Winters, John V., 2014). It also points out two technological trends that are shaping the future of global migrations: Blockchain technologies (which offers a number of critical breakthroughs to migrants and refugees); as well as algorithms-led migrants' assignment (which offers faster integration gains to both refugees and host communities). The paper suggests that these two trends should be considered by the Global Compact in future research and policy-making.

Global Migration Challenges

Migration has become a big issue in many nations. Yet, political debates hardly ever focus on the scientific evidence of the matter (4). The political climate around migration is very often tense and rooted on

(4) IOM Migration Report aims to provide balanced, evidence-based analysis of complex and emerging migration issues and started by pointing out the disconnection of political debates from the evidence. See Report Overview: Making Sense Of Migration In An Increasingly Interconnected World¹ Introduction. Page 1. IOM (2017), World Migration Report 2018, United Nations, New York, <https://doi.org/10.18356/f45862f3-en>.

ideologies and misinformation that run counter to the facts. The aim is usually to do away with immigration rather than make the most of it (Clemens, Huang, Graham and Gough, 2018). More often than not, it is populist movements that set the tone of the conversations trading in tension. This presents a real challenge because it tends to nip in the bud the potential economic benefits of migration, distracts public opinion, reduces pressure on policymakers to create enabling environments, and opens the door to xenophobia and anxiety. The net result is lower trust and commitment of immigrants in their host societies (5), and smaller benefits to receiving economies. In this context, migration policymaking gets divorced from the facts and bogged down between the polarized views of hard core proponents and opponents. Without the political will to address immigration on the basis of facts, with a positive attitude and a good amount of realism, host countries will not only miss out on the significant economic boost but continue to be short on mechanisms that help manage large inflows of immigrants. Evidence suggests that a surplus of human capital is not the problem (6), and that restricting access to migrants and refugees access is often not the answer. As a matter of fact, policies aimed at curbing migration are inefficient and more often than not exacerbate the problem (7). Countries that opt for such policies, run the costly risk of being caught with no plan at all (8). Increased immigration offers governments an opportunity to improve and modernize integration mechanisms. Sadly, many cling to outdated solutions. The answer is for all stakeholders to get together (government agencies, public programs, non-governmental organizations, private sector) and design short-term solutions.

(5) In the Global Migration's Impact and Opportunity McKinsey report, the impact of anti-immigrant sentiments has been demonstrated to hinder the immigrant ability to fully engage. As highlighted in the Section: Discrimination and mistrust are barriers to social cohesion, page 97. See Jonathan Woetzel et al., *People on the Move: Global Migration's Impact and Opportunity*. McKinsey Global Institute, December 2016. Retrieved from: <http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Global-Themes/Employment-and-Growth/Global-migrations-impact-and-opportunity/MGI-People-on-the-Move-Full-report.ashx>.

(6) Studies on the relationship between levels of human capital and economic growth prove that increasing human capital has a significant positive relationship with economic growth. Which means that a surplus in human capital impacts positively the economy. See Cohen, Daniel, and Marcelo Soto. 2007. *Growth and human capital: Good data, good results*. *Journal of Economic Growth* 12: 51–76.

(7) See The 2017 Mercator Dialogue on Asylum and Migration (MEDAM)'s Assessment Report on Asylum and Migration Policies in Europe, "Sharing responsibility for refugees and expanding legal immigration." MEDAM is a three-year research and consultation project that aims to close the gaps in existing research on asylum and migration policies, and to develop specific recommendations, primarily from an economic perspective..

(8) See endnote 7. See also: Hagen-Zanker and Mallett. *Journeys to Europe. The role of policy in migrant decision-making*. ODI Insights. Page 32. 2016. Retrieved from: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10298.pdf>

Migration Challenges in Africa

Sub-Saharan African countries account for 80% of the migrant populations of the world. In 2017, 25 million sub-Saharan Africans lived outside their birth countries, 68% of which relocated to others sub-Saharan countries; migrants tend to flee to neighboring countries (9). As such, developed countries have proportionally taken in far fewer migrants. The Middle East and North Africa (MENA) is home to about half of the world's refugees and asylum seekers (10) and sub-Saharan countries to approximately a quarter, as reported by the UN High Commissioner for Refugees (11). MENA is also home to the world's deadliest migration journeys over the Sahara Desert and subsequently through the Mediterranean basin (12). Because of visa restrictions, hundreds of thousands of Africans are willing to undertake the dangerous illegal trek, risking their lives in pursuit of economic opportunity (13).

(9) See Pew Research Center, March 2018. "At Least a Million Sub-Saharan Africans Moved to Europe Since 2010." Available at: <http://assets.pewresearch.org/wp-content/uploads/sites/2/2018/03/22135249/Africa-Migration-March-22-FULL-REPORT.pdf>

(10) See Exhibit 2.

(11) Sub-Saharan Africa hosts more than 26 per cent of the world's refugee population based on the UN Refugee Agency (UNHCR) data. Available At: <http://www.unhcr.org/africa.html>

(12) See Missing Migrants Project which is a hub and advocacy source of information developed by IOM tracking migrants' deaths globally and calling on all the world's governments to address what IOM describes as an epidemic of crime and abuse. Available at: <https://missingmigrants.iom.int/>

See also Exhibit 1.

(13) See endnote 9.

Exhibit 1:



Added to this, working-age people in sub-Saharan Africa alone will increase by 800 million (14) on 2050. Since the continent relies on agriculture for income and employment and owing to shortages of land and water resources, the overall population is anticipated to surge (15). These ever-increasing numbers have serious implications not only for agriculture and employment in Africa, but also for the intercontinental migration. Other factors contributing to large-scale migratory pressures include insufficient socio-economic development, climate change, political instability and conflicts. All of which suggest that there is an urgent need for effective migration policymaking in countries that receive migrants from Africa.

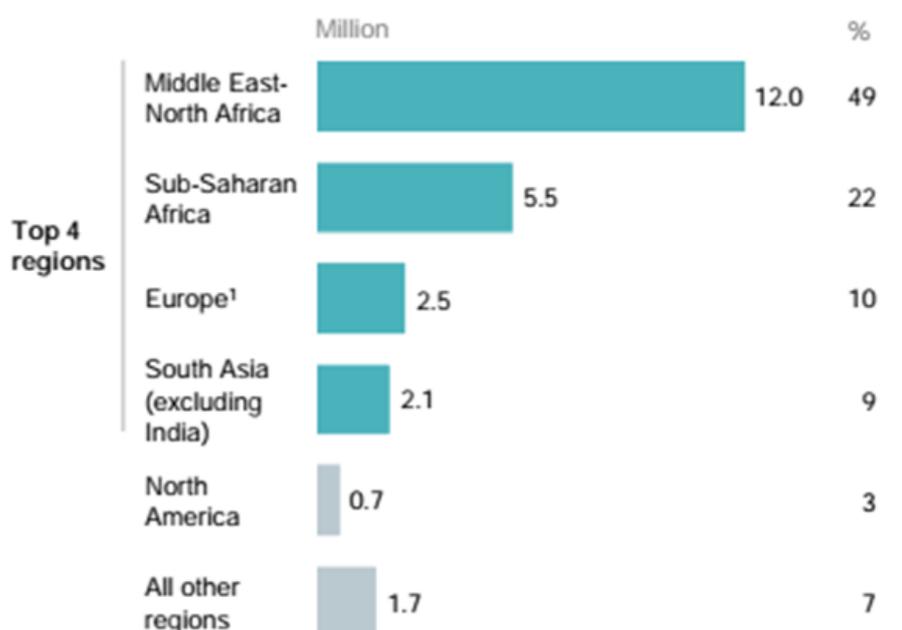
(14) See Ahmed, Masood, and Kate Gough. "African Migration to Europe Is Not a Crisis. It's an Opportunity." Center For Global Development, 12 Feb. 2018, www.cgdev.org/blog/african-migration-europe-not-a-crisis-its-an-opportunity.

(15) See Hanson, Gordon, and Craig McIntosh. 2016. "Is the Mediterranean the New Rio Grande? US and EU Immigration Pressures in the Long Run." *Journal of Economic Perspectives*, 30 (4): 57-82. DOI: 10.1257/jep.30.4.57

Exhibit 2 :

Ninety percent of the world's refugees and asylum seekers are in four regions just under half are female and half are under the age of 18

Total refugees and asylum seekers by destination region, 2015



¹ EU-28, including the United Kingdom, plus Switzerland and Norway.

SOURCE: United Nations High Commissioner for Refugees; McKinsey Global Institute analysis

Bursting Myths: Human Mobility as an Economic Driver for Countries of Destination

Developed countries increasingly view migration as a crisis caused by millions of low-skilled immigrants taking locals' jobs, depressing wages and burdening welfare systems. Some even view it as a security issue and threat to public order (16). Renowned economist Dani Rodrik describes this as a ridiculous excuse (17). Indeed, a number of studies indicate that immigration enables economic growth by increasing

(16) See Martin Baldwin-Edwards, Brad K. Blitz & Heaven Crawley (2018) *The politics of evidence-based policy in Europe's 'migration crisis'*, Journal of Ethnic and Migration Studies, DOI: 10.1080/1369183X.2018.1468307.

(17) Dani Rodrik is Professor of International Political Economy at Harvard University's John F. Kennedy School of Government. He is the author of *The Globalization Paradox: Democracy and the Future of the World Economy*, *Economics Rules: The Rights and Wrongs of the Dismal Science*, and, most recently, *Straight Talk on Trade: Ideas for a Sane World Economy*. His take on viewing immigration as a security treat is available at : <https://www.project-syndicate.org/commentary/trump-tariffs-trade-gimmickry-by-dani-rodrik-2018-03?barrier=accesspaylog>

competitive advantages, task specialization and productivity (18). It also has a beneficial effect on startups and innovation (19). Interestingly, even low-skills and undocumented immigrants don't have a net negative fiscal effect (20). Contrary to common perception (not based in fact!), migrants massively benefit middle-income and middle-skilled laborers, the types of people that mend economies. These benefits include: in better jobs and higher incomes for locals thanks to being freed up for more diversified and higher-skilled jobs (21), a net positive effect on welfare systems (22), new markets and more innovative entrepreneurship (23), more efficient labor markets (thanks to the filling of urgent gaps) (24). In light of this evidence, European countries, for example, should admit not only larger numbers of high-skill workers from abroad (25), but also low skilled and undocumented workers, a profile matched by that the large numbers of African migrants that cross the Mediterranean (26).

Two Worlds Meet: Human Mobility as a Social Impact Driver

In 2017, migrants worldwide sent as much as \$613 billion to their origin countries, which is three times more than all foreign aid combined, according to the World Bank's latest Migration and Development

(18) See Lacomba, J., & Cloquell, A. (2017). *Migration, Productive Return and Human Capital: Lessons from the new Governmental Policy on Migration in Ecuador*. *International Migration*, 55(2), 109-125.

See also : Peri, Giovanni (2012), *The Effect Of Immigration On Productivity: Evidence From U.S. States*, *Review of Economics and Statistics*, 94 (1): 348-358.

(19) See Stuart Anderson, *Immigrants and billion-dollar startups*, National Foundation for American Policy, March 2016.

(20) See Stephen Gos. *The fiscal impact of immigration in OECD countries*, in *International migration outlook 2013*, OECD, June 2013.

(21) See Foged, Mette and Giovanni Peri (2016), *immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data*, *American Economic Journal: Applied Economics*, 8 (2): 1-34.

See also: Akgunduz, Yusuf Emre, Marcel van der Berg, and Wolter Hassink (2018), *The Impact of the Syrian Refugee Crisis on Firm Entry and Performance in Turkey*, *The World Bank Economic Review*, 32 (1): 19-40.

(22) See OECD/ILO (2018), *How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies*, Paris, France: OECD Publishing.

(23) See Kerr, William R. and William F. Lincoln (2010), *The Supply Side of Innovation: H-1B Visa Reforms and U.S. Ethnic Invention*, *Journal of Labor Economics*, University of Chicago Press, 28 (3): 473-508.

(24) See endnote18.

(25) See Münz, Rainer & Straubhaar, Thomas & Vadean, Florin & Vadean, Nadia. (2006). *The costs and benefits of European immigration*. Münz, Rainer & Straubhaar, Thomas & Vadean, Florin & Vadean, Nadia. (2006). *The costs and benefits of European immigration*.

(26) See H. De Haas, 2009, *The Myth of Invasion: The Inconvenient Realities of African Migration to Europe*, *Third World Quarterly* 29 (7): 1305–22.

Brief (27). In most recipient countries, remittances account for significant cash inflows improving the nutrition, education and lives of many resources-limited citizens (28) in countries like India (\$69 billion), China (\$64 billion), Mexico (\$31 billion), Nigeria (\$22 billion), and Egypt (\$20 billion). For countries like Liberia, Comoros and the Gambia, remittances represent over 21% of GDP (29). Some scholars argue that remittances contribute to funding the United Nation's Sustainable Development Goals (30) and contribute to poverty alleviation in Africa despite the fact that remittances to the continent are charged exorbitant fees. Indeed, cash transfers to Africa are 20% more costly than to any other region and reducing them would significantly improve lives (31). Interestingly, migrants' transfers are not limited to remittances to private individuals, but also take the form of donations to charities (32). Until recently, most academic and policy writings looked at migrants' impact on social development from the prism of remittances only (33). Also, since the economic and development research on migration (as well as the migration research subfield on development) gaining traction in recent times, researchers are taking a new interest in the impact of migration on aspects such as the transfers of knowledge, cross-pollination between local and migrant cultures and the effect of multiculturalism on creativity and inventiveness within host economies (34).

(27) See World Bank. *Migration and Development*, Brief 29. World Bank, Washington, DC, April 2018.

(28) See Ambler, Kate, Diego Aycinena, and Dean Yang (2015), *Channeling Remittances to Education: A Field Experiment among Migrants from El Salvador*, *American Economic Journal: Applied Economics*, 7 (2): 207-232.

(29) See endnote 27.

(30) See Ellyne, Mark & Mahlalela, Noxolo. (2017). *The impact of remittances on poverty in africa: a cross-country empirical analysis*.

(31) See endnote 27.

(32) See Licuanan, Victoria, Omar Mahmoud, Toman and Steinmayr, Andreas, (2015), *The Drivers of Diaspora Donations for Development: Evidence from the Philippines*, *World Development*, 65, issue C, p. 94-109, <https://EconPapers.repec.org/RePEc:eee:wdevel:v:65:y:2015:i:c:p:94-109>.

(33) Goschin, Zizi. (2014). *Remittances as an Economic Development Factor. Empirical Evidence from the CEE Countries*. *Procedia Economics and Finance*. 10. 54-60. 10.1016/S2212-5671(14)00277-9.

(34) See Clemens, Huang, Graham and Gough, 2018 *Migration Is What You Make It: Seven Policy Decisions that Turned Challenges into Opportunities*. Available at: <https://www.cgdev.org/sites/default/files/migration-what-you-make-it-seven-policy-decisions-turned-challenges-opportunities.pdf>.

The Pressing Need for Plumbing (Implementation) over Poetry (Policy-Making)

Many host countries treat migration like a low-hanging fruit. Global North countries, for example, have greatly benefited from highly skilled migrants given that they are labor-market ready, have been educated at some other country's expenses and are less welfare dependent (35). But these countries too need to invest in better integration programs to gain still more from migrants' typically very diverse set of skills and outstanding motivation. Such programs should be proactive and offer continuous support, so migrants may move up the social ladder and prosper over time. At the same time, the programs need to provide enabling pathways for new immigrants. Such programs would address today's mostly insufficient integration efforts by governments around the globe, efforts that typically reactive, sporadic and lack the holistic approach needed to tackle the economic, social, and civic dimensions of migration over long periods of times. It has been estimated that better migration programs will add a minimum of \$1 trillion to the global economy (36).

But for meaningful and sustainable migration-led growth to take place, policies must translate into truly multifaceted programs that target diversity and inclusion and involve all stakeholders and migrants of all skills levels. Such programs will require data collection and data mining on migrants, as well as building financial and technical capacity. Regardless of whether governments recognize the opportunity in opening their borders, at a minimum they should guarantee the safety and security of newcomers through proactive and comprehensive solutions. Such initiatives must include tailored job placement services that involve the private sector, qualifications assessment, national languages instructions, banking services, healthcare as well as connections to Diaspora's organizations in order to optimize migrants' integration and their sense of belonging.

(35) Three studies that shows how some countries benefited from highly skilled migrants:

Boucher, A., and L. Cerna. 2014. *Current Policy Trends in Skilled Immigration Policy*. International Migration 52 (3): 21–25. doi: 10.1111/imig.12152.

Cerna, L. 2011. *Selecting the Best and the Brightest*. Oxford: Policy Primer, University of Oxford.

Shachar, A. 2006. *Race for Talent: Highly Skilled Migrants and Competitive Immigration Regimes*. The New York University Law Review 81: 148–206.

(36) See Jonathan Woetzel et al., *People on the Move: Global Migration's Impact and Opportunity*. McKinsey Global Institute, December 2016. Retrieved from: [http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Global Themes/employment and Growth/Global migrations impact and opportunity/MGI-People-on-the-Move-Full-report.ashx](http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Global%20Themes/employment%20and%20growth/Global%20migrations%20impact%20and%20opportunity/MGI-People-on-the-Move-Full-report.ashx).

Looking Forward: Fostering Migration Entrepreneurship and Innovation

Lessons drawn from the business immigration programs of early adopters such as Canada and Australia demonstrate that the most effective way fostering Migration Entrepreneurship is to empower all immigrants through entrepreneurship education, networks and capital, and let a self-selected smaller number start new businesses while enabling the larger number to slot into existing ones (37). This was done by creating entrepreneurship incubation programs for different sectors and profiles that— provide both aspiring and established migrant entrepreneurs with simple and comprehensive access to training, mentoring, funding and networks. Likewise, policies should also embrace mechanisms that stimulates social entrepreneurs to come up with marketable-solutions addressing refugees and immigrants' challenges, such as tech startups that have been recently emerging in countries like Netherlands and Finland which designed for example an airbnb for refugees and digital debit cards for refugees who can't open bank accounts (38).

In the same way, enabling migrants' entrepreneurship would definitely mean designing policies that steer impact investments towards migrant-owned businesses or that engage corporations on diversity and shared value solutions (39). Benefiting both migrants and investors, policies should encourage Migrant Lens Investing (40) that provides a framework for investors to be able to recognize and find ways to tap into the opportunities that migrants and refugees offer.

(37) See Maria Vincenza Desiderio. 2014. *Policies to Support Immigrant Entrepreneurship*. Washington DC. Migration Policy Institute.

(38) See *The 12 Startups using tech to tackle Europe's refugee crisis*. Sept 29, 2016. Available at: <https://www.wired.co.uk/article/tech-startups-refugee-crisis>

(39) See *Corporations Can Accelerate Solutions to the Worldwide Refugee Crisis* FSG. Reichert, N. and Sion, P. August 2016.

(40) "Migrant lens investing is a process that incorporates migrant issues into responsible investment and impact investment analysis to enhance investment decision-making. Like a gender lens, a migrant lens can help investors to gain new perspectives and to identify new sources of risks and opportunity across all of their investments and across asset classes" definition retrieved from: <http://financeforintegration.com/trends/migrant-lens-investing/>.

Looking Forward: Data-Driven Algorithms and Blockchain Technologies to Revolutionize Human Mobility

Advances in technology can revolutionize global migration management by improving data collection and mining, and disrupting human mobility (41). Some promising examples include, a recent study by the Immigration Policy Lab (IPL) at Stanford University, Dartmouth College and ETH Zurich (42) which provides fresh insights into the unlikely link between successful refugees' integration and the careful selection of their place of settlement in line with their profiles. The research demonstrates that data-driven algorithms that match each refugee with a location best suited to her/him significantly increase the odds for successful integration outcomes.

A more known example of the use of emerging technologies for migration management is Blockchain, which presents unprecedented advances in terms of transparency, accountability, cost-efficiency and decentralization (43). One of the prominent Blockchain-driven initiatives for identity management is ID2020 that is using the distributed ledger technologies to help more than 60 million refugees prove who they are by 2020. Blockchain holds great promises to revolutionize the way countries deal with current migration problems like improving detention conditions, preventing migrants trafficking and smuggling and securing migration's hazardous journeys. This suggests that the Global Compact negotiators should seek to initiate pilot research studies that help design Blockchain-led migration and asylum policymaking that mitigate the risks of what could possibly go wrong especially for refugees fleeing persecution. Therefore, policies should govern the conception of disruptive safeguards of ethical governance, transparency, and accountability that prevent any possible negative outcomes (migrants data exploitation, privacy violations and safety).

(41) See Ford, F., & Lobo, I. (2017). *Digital Disruption: Development Unleashed Multiply Innovation, Collaboration and Impact through Digital in International Development*. Accenture. Available at https://www.accenture.com/t20170601T083538Z__w_/us-en/_acnmedia/PDF-40/Accenture-Digital-Disruption-Development-Unleashed.pdf#zoom=50

(42) This study proves that a machine learning-based algorithm for assigning refugees can improve their employment prospects over current approaches. See Improving refugee integration through data-driven algorithmic assignment

By Kirk Bansak, Jeremy Ferwerda, Jens Hainmueller, Andrea Dillon, Dominik Hangartner, Duncan Lawrence, Jeremy Weinstein. SCIENCE 19 JAN 2018 : 325-329. Vol. 359, Issue 6373, pp. 325-329. DOI: 10.1126/science.aao4408.

(43) See Norwegian Refugee Council (2017). *Syrian Refugees' Right to Legal Identity: Implications for Return*. Available at <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/briefing-notes/icla/final-syrian-refugees-civil-documentation-briefing-note-21-12-2016.pdf> 26.

Conclusion

The Global Compact needs to make provision for lasting intergovernmental mechanisms that keep up the pressure and ensure that all countries subscribe to migration management programs that explicitly includes the most vulnerable migrants. This should apply also to all other parts of the world. However, it is important to bear in mind that there is only so much that international cooperation can do to foster acceptance of responsibility by countries for sound migration management.

What the world need, in response to the expected large increase in migration due to more frequent natural disasters and, conflicts and growing economic disparity, is a sweeping shift in the way host societies approach human movement, a new look that puts the opportunity presented by migrants at the vanguard, from a Myanmar refugee fleeing conflict to an Indian sought-after talented migrant, to the climate-change displaced person seeking temporary refuge in neighboring countries, leaving no one out. To achieve this, the first-of-its-kind forthcoming inter-governmental framework needs to cast a sharp spotlight on the evidence-based long-term economic gains that comes from hosting migrants. In addition, the framework has to be legally binding in the case of existing human rights violations of undocumented migrants. Which leads to the conclusion that perhaps the best way to deal with permanent and temporary migrants and refugees is to focus on evidence-based policies that emphasize the economic boost governments gain from enabling migrants to find work and integrate host societies. Thus, migration policymaking needs to be reframed around jobs and entrepreneurship holistic integration programs that fit the needs of their economies, up-skilling and education bridges, as well as social inclusion measures where needed. International Cooperation Committees should also be set up and mandated with creating technical and financial capabilities in those developing countries that in fact host the largest share of the world's people on the move.

References

- Jonathan Woetzel et al., *People on the Move: Global Migration's Impact and Opportunity*. McKinsey Global Institute, December 2016.
Available at: [http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Global Themes/Employment and Growth/Global migrations impact and opportunity/MGI-People-on-the-Move-Full-report.ashx](http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Global%20Themes/Employment%20and%20Growth/Global%20migrations%20impact%20and%20opportunity/MGI-People-on-the-Move-Full-report.ashx)
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017). *International Migration Report 2017: Highlights (ST/ESA/SER.A/404)*.
- *The Potential Gains from International Migration, Global Economic Prospects*, The World Bank Group, 2006.
- Money, Jeannette; Lockhart, Sarah P Global Summitry , Volume Advance Article – Apr 20, 2018
Read more at: <https://phys.org/news/2018-01-algorithm-refugee-resettlement-boost-employment.html#jCp>
- Winters, John V. 2014, October. *Foreign and Native-Born STEM Graduates and Innovation Intensity in the United States*. Discussion paper no. 8575. Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn, Germany.
- World Bank 2018. *Migration and Development*. Brief 29, World Bank, Washington, DC, April.
- Pew Research Center, March 2018. At Least a Million Sub-Saharan Africans Moved to Europe Since 2010.
Available at: <http://assets.pewresearch.org/wp-content/uploads/sites/2/2018/03/22135249/Africa-Migration-March-22-FULL-REPORT.pdf>.
- Gaetano Basso and Giovanni Peri, *The association between immigration and labor markets outcomes in the United States*, IZA discussion paper number 9436, October 2015.
- H. De Haas, 2009, *The Myth of Invasion: The Inconvenient Realities of African Migration to Europe*, *Third World Quarterly* 29 (7): 1305–22.
- Martin Baldwin-Edwards, Brad K. Blitz & Heaven Crawley (2018) *The politics of evidence-based policy in Europe's 'migration crisis'*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, DOI: 10.1080/1369183X.2018.1468307.

- Lacomba, J., & Cloquell, A. (2017). *Migration, Productive Return and Human Capital: Lessons from the new Governmental Policy on Migration in Ecuador*. *International Migration*, 55(2), 109-125.
- Clemens, Huang, Graham and Gough, 2018 “*Migration Is What You Make It: Seven Policy Decisions that Turned Challenges into Opportunities*”.
Available at: <https://www.cgdev.org/sites/default/files/migration-what-you-make-it-seven-policy-decisions-turned-challenges-opportunities.pdf>.
- Stuart Anderson, *Immigrants and billion-dollar startups*, *National Foundation for American Policy*, March 2016.
- Hagen-Zanker and Mallett 2016. *Journeys to Europe The role of policy in migrant decision-making*. ODI Insights.
Available at: <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10298.pdf>
- Akgunduz, Yusuf Emre, Marcel van der Berg, and Wolter Hassink (2018), *The Impact of the Syrian Refugee Crisis on Firm Entry and Performance in Turkey*, *The World Bank Economic Review*, 32 (1): 19-40.
- UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Report of the United Nations High Commissioner for Refugees*, 1 January 1963, A/5211/Rev.1.
Available at: <http://www.refworld.org/docid/3ae68c400.html> [accessed 10 June 2018]
- Peri, Giovanni (2012), *The Effect Of Immigration On Productivity: Evidence From U.S. States*, *Review of Economics and Statistics*, 94 (1): 348-358.
- Goschin, Zizi. (2014). *Remittances as an Economic Development Factor. Empirical Evidence from the CEE Countries*. *Procedia Economics and Finance*. 10. 54-60. 10.1016/S2212-5671(14)00277-9.
- Foged, Mette and Giovanni Peri (2016), “*Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data*,” *American Economic Journal: Applied Economics*, 8 (2): 1-34.
- Ellyne, Mark & Mahlalela, Noxolo. (2017). *The impact of remittances on poverty in Africa: a cross-country empirical analysis*.
- Michael A Clemens, Çağlar Özden, and Hillel Rapoport. 2014. “*Migration and Development*

Research Is Moving Far beyond Remittances.” CGD Working Paper 365. Washington, DC: Center for Global Development.

Available at: <http://www.cgdev.org/publication/migration-and-development-research-moving-far-beyond-remittances-working-paper-365>.

- MEDAM (Mercator Dialogue on Asylum and Migration). 2017. 2017 MEDAM Assessment Report on Asylum and Migration Policies in Europe, Kiel: IfW.
- OECD/ILO (2018), *How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies*, Paris, France: OECD Publishing.
- Kerr, William R. and William F. Lincoln (2010), *The Supply Side of Innovation: H-1B Visa Reforms and U.S. Ethnic Invention*, Journal of Labor Economics, University of Chicago Press, 28.
- Ambler, Kate, Diego Aycinena, and Dean Yang (2015), *Channeling Remittances to Education: A Field Experiment among Migrants from El Salvador*, American Economic Journal: Applied Economics, 7 (2): 207-232.
- Bertoli, S. Ital Econ J (2017) 3: 255.
<https://doi.org/10.1007/s40797-017-0051-5>
- Stephen Gos. *The fiscal impact of immigration in OECD countries*, in International migration outlook 2013, OECD, June 2013.
- Boucher, A., and L. Cerna. 2014. *Current Policy Trends in Skilled Immigration Policy*. International Migration 52 (3): 21–25. doi: 10.1111/imig.12152
- Cerna, L. 2011. *Selecting the Best and the Brightest*. Oxford: Policy Primer, University of Oxford.
- IOM (2017), *World Migration Report 2018*, United Nations, New York,
<https://doi.org/10.18356/f45862f3-en>.
- Licuanan, Victoria, Omar Mahmoud, Toman and Steinmayr, Andreas, (2015), *The Drivers of Diaspora Donations for Development: Evidence from the Philippines*, World Development, 65, issue C, p. 94-109,
<https://EconPapers.repec.org/RePEc:eee:wdevel:v:65:y:2015:i:c:p:94-109>.
- Shachar, A. 2006. *Race for Talent: Highly Skilled Migrants and Competitive Immigration Regimes.*”

The New York University Law Review 81: 148–206.

- Maria Vincenza Desiderio. 2014. *Policies to Support Immigrant Entrepreneurship*. Washington DC. Migration Policy Institute.
- Hanson, Gordon, and Craig McIntosh. 2016. *Is the Mediterranean the New Rio Grande? US and EU Immigration Pressures in the Long Run*. *Journal of Economic Perspectives*, 30 (4): 57-82.
- Ford, F., & Lobo, I. (2017). *Digital Disruption: Development Unleashed Multiply Innovation, Collaboration and Impact through Digital in International Development*. Accenture.
Available at https://www.accenture.com/t20170601T083538Z__w__/us-en/_acnmedia/PDF-40/Accenture-Digital-Disruption-Development-Unleashed.pdf#zoom=50
- Münz, Rainer & Straubhaar, Thomas & Vadean, Florin & Vadean, Nadia. (2006). *The costs and benefits of European immigration*.
- Norwegian Refugee Council (2017). *Syrian Refugees' Right to Legal Identity: Implications for Return*.
Available at <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/briefing-notes/icla/final-syrian-refugees-civil-documentation-briefing-note-21-12-2016.pdf> 26.

La réinsertion des migrants retournés au moyen des bourses de formation à l'emploi : la pratique camerounaise.

Par Serges Frédéric Mboumegne Dzesseu

Les migrations internationales sont aujourd'hui devenues un point d'actualité au quotidien. Elles constituent un des grands problèmes politiques contemporains faisant appel à moult stratégies suscitées par des intérêts pas toujours convergents (1). La migration est une logique individuelle et collective dans un espace social. C'est un transfert économique, un facteur de développement, un objectif démographique (2). La migration constitue l'un des aspects les plus marquants de la dynamique sociodémographique de la plupart des pays en développement. Ceci est notamment le cas de l'Afrique subsaharienne qui connaît de nombreux flux. A titre illustratif, il y a environ 41 millions de migrants internationaux en provenance, à destination ou à l'intérieur de l'Afrique. Parmi eux, on compte 19 millions de personnes résidant en Afrique, 17 millions ayant quitté le continent et 5,5 millions d'immigrants en provenance du reste du monde (3). Le Cameroun n'est pas épargné (4). La migration de retour y est cruciale et préoccupe de plus en plus l'État.

La notion de « retour » est problématique puisque rattachée à des situations et des contextes hétéroclites où les différents acteurs concernés n'ont pas une maîtrise égale de cette mobilité (5). Désignant, au sens premier, le « fait de revenir sur ses pas » (6), le sens donné au « retour » dans les migrations internationales semble être « noyé dans une enveloppe de nuée » (7) qui empêcherait de le distinguer claire-

(1) LIKIBI Romuald, *L'Union africaine face à la problématique migratoire*, Paris, l'Harmattan, p.11.

(2) *Ibid*, p.9.

(3) Nations Unies, *Les migrations au service de la transformation structurelle, Le développement économique en Afrique*, Rapport 2018, p.44 et s.

(4) MBA Marie Robert et Amogui Apollinaire, *Évaluation de la gestion des migrations de travail au Cameroun : politiques, législation et pratiques*, 1ère édition, OIM, 2011, p.5.

(5) Chappart Pascaline, *Trajectoires migratoires de Camerounais de retour forcé au pays. Le double retour, des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour*. Sociologie. 2007, p.15.

(6) Rey Alain (dir.), (2005), *Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert.

(7) Sayad, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 213 .

ment. La Division des statistiques de l'Organisation des Nations unies en charge de la collecte des données des statistiques sur la migration internationale, considère les migrants de retour comme « *des personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux (...) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an* » (8). En définitive, un migrant de retour doit répondre aux critères suivants : il faut qu'il passe au moins une année dans le pays d'origine après un séjour à l'étranger de plus d'un an. La question du retour des migrants ne renvoie pas seulement à la réalisation du retour en tant que telle, mais aussi aux intentions de retour et à la réinsertion après le retour. Elle peut donc se poser à plusieurs moments dans les trajectoires de vie des migrants, depuis le début de leur migration (et même avant) jusqu'à un éventuel nouveau départ pour l'étranger après le retour (9). Aussi, le démographe J.L. Rallu définit le retour du migrant non pas comme un mouvement définitif, mais dans une optique plus large de mobilité. Un « migrant de retour » est alors « *une personne revenant à son point de départ, sans préjuger d'éventuelles migrations futures* » (10). Selon l'Organisation internationale pour les migrations, la migration de retour est celle ramenant une personne à son lieu de départ – pays d'origine ou lieu de résidence habituelle – généralement après un séjour d'une année au moins à l'étranger. La migration de retour peut être volontaire ou forcée. Elle inclut le rapatriement librement consenti (11).

Au Cameroun, on retrouve les migrants issus de nationalités diverses mais aussi des migrants retournés camerounais. En outre les migrants peuvent aussi bien revenir de façon volontaire et indépendante que dans des circonstances particulières qui les forcent à rentrer. Enfin, le retour peut aussi bien être permanent que temporaire (12). La problématique du retour coïncide avec celle d'accès au marché du travail des migrants retournés selon qu'ils ou elles sont qualifié(e)s ou non. La question qui se pose est donc la suivante : quelle est la politique camerounaise de réinsertion des migrants retournés au marché de l'emploi ? Les migrants retournés bénéficient-ils effectivement, efficacement et de manière égalitaire des bourses de formation à l'emploi ?

(8) United Nations Statistics Division, 1998.

(9) Marie-Laurence Flahaux, Thierry Eggerickx et Bruno Schoumaker, « *Les migrations de retour en Afrique* », *Espace populations sociétés*, 2017-1, p.1.

(10) Rallu Jean-Louis, « *L'étude des migrations de retour : Données de recensement, d'enquête et de fichiers* », in CEPED-POPINTER (Actes de l'Atelier international), *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, Avril 2004.

(11) OIM, *Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration* no.9, 2007.

(12) Flahaux Marie Laurence, *Les migrations de retour et la réinsertion des sénégalais dans leur pays d'origine*, Mémoire, Master, École des sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, septembre 2009, p. 13.

A l'observation, la politique d'octroi de bourse ou d'appui financier de formation professionnelle à l'emploi au bénéfice des migrants retournés au Cameroun n'est pas effective. Toutefois, des appuis financiers relevant des projets subventionnés sont octroyés aux retournés pour leur réinsertion dans la vie professionnelle. La vérification de cette hypothèse passe par une méthodologie appropriée à l'étude, à savoir celle juridique et sociologique. La méthode juridique se définit comme étant une étude des procédés et des techniques que les juristes sont amenés à pratiquer dans leurs activités de recherche, de création et d'application du droit, et plus généralement pour parvenir à la solution des problèmes juridiques (13). Elle consiste en une démarche double : la première est l'analyse des textes juridiques, et en ce sens, le juriste pourra se contenter de la seule connaissance des lois et de la réglementation. La seconde repose sur une exploitation de leur condition d'édiction, les interprétations et l'application qui en est faite par les acteurs sociaux, véritables destinataires de la règle de droit. Elle alterne donc casuistique et dogmatique. La méthode sociologique consiste à observer et interpréter les comportements des acteurs institutionnels et non institutionnels intervenant dans un domaine déterminé. Dans le cadre de cette étude, la méthode juridique a consisté en l'analyse des différentes législations internationales en lien avec le sujet et la vérification de leur application en droit interne camerounais. La méthode sociologique a permis d'observer les comportements des acteurs impliqués dans la gestion du retour des migrants au Cameroun. Il a été possible de dire d'une part qu'il existe un vide législatif en matière d'octroi de bourses de formation à l'emploi aux migrants retournés du Cameroun, et d'autre part que la nécessité d'encadrement de la pratique en cours en la matière est nécessaire.

La réinsertion des migrants retournés à travers l'octroi de bourses de formation à l'emploi : un vide législatif au Cameroun

La lecture de l'arsenal juridique camerounais en matière de formation professionnelle et plus précisément les textes qui organisent l'octroi des bourses de formation professionnelle ne comporte aucune disposition sur l'octroi de bourse de formation aux migrants retournés. Ce silence du législateur sur les migrants retournés, diplômés ou non, comme bénéficiaire de bourses ou d'aides à la formation professionnelle a pour conséquence le déficit d'internationalisation de l'objectif 8 de l'agenda 2030 des Nations

(13) Bergel (Louis), *Méthodologie juridique*, Collection, « Thémis », PUF 1e édition, 2001, p.18.

unies.

Le silence du législateur camerounais

La question de l'emploi est cruciale dans nos sociétés de chômage de masse, où la tranche de la population active âgée de 15 à 24 ans au Cameroun connaît un taux de chômage élevé à 8,9% (14). Or la formation professionnelle est souvent présentée comme une solution, notamment pour la réinsertion des jeunes migrants (15). De façon liminaire, il convient de dire que l'article 2 du Code du travail issu de la loi n°92/007 du 14 Août 1992 (16) dispose que :

« *Le droit au travail est reconnu à chaque citoyen comme un droit fondamental. L'État doit tout mettre en œuvre pour l'aider à trouver un emploi et à le conserver lorsqu'il l'a obtenu* » (17).

Le caractère fondamental de ce droit tient à sa nature constitutionnelle (18). Il n'est pas inutile de rappeler que les droits fondamentaux sont des droits énumérés dans la constitution qui bénéficient d'un statut spécial leur assurant une protection particulière tant par l'interdiction constitutionnelle de porter atteinte à la substance de ces droits que par l'institution d'un recours spécifique devant le Conseil constitutionnel qui permet de les protéger contre toute atteinte (19). A travers le contenu de cet article, l'on peut se rendre compte que le droit au travail suppose au moins deux choses, à savoir, d'une part l'État doit aider le citoyen à trouver un emploi (20), d'autre part, il doit l'aider à le conserver. De plus, Les obligations incombant aux États conformément au droit international des droits de l'homme leur prescrivent de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits fondamentaux des individus sur leur territoire

(14) Estimation modélisée de l'Organisation Internationale du Travail, 2017.

(15) Mboumegne Dzesseu (S.F), *Les contrats de formation*, Thèse, Doctorat, Droit privé, Université de Yaoundé 2, mars 2018, p.2.

(16) Pour une présentation générale, voir Pougoue (Paul-Gérard) (dir), *Code du Travail annoté*, PUA, Yaoundé, 1997, p.6.

(17) Picard (Etienne), « *L'émergence des Droits fondamentaux en France* », in actualité juridique –Droit administratif, 20 juillet -20 Aout 1998, p.6 et s. Un accent est mis sur le terme fondamental qui traduit une prééminence du Droit qu'il caractérise, correspondant ainsi à une fundamentalité positive.

(18) Burda(Julien), « *La justiciabilité des Droits sociaux fondamentaux au travail*», in La Revue des Droits de l'Homme, juin 2012, p. 264.

(19) REDOR (Marie-Joëlle), *Garantie juridictionnelle et Droits fondamentaux*, in C.R.D.F., n°1, 2002, p.92.

(20) Il s'agit de la mise en œuvre des Droits –créances qui sont des Droits dont sont titulaires les individus mais dont l'exercice est conditionné par une action positive de l'État. Voir en ce sens Foka (F), *Le contentieux africain des Droits de l'homme et des peuples*, Yaoundé, éd 3ft, septembre 2008, p.123.

et/ou sous leur juridiction (21). Les États sont notamment tenus de protéger lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme sur leur territoire et/ou sous leur juridiction. De manière précise, l'obligation de protéger incombant à l'État est une norme de conduite. En conséquence, les États ne sont pas tenus responsables à proprement parler des atteintes aux droits de l'homme commises par des acteurs privés. Ils peuvent toutefois être réputés avoir manqué à leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme lorsque ces atteintes peuvent leur être attribuées ou lorsqu'ils ne prennent pas les dispositions voulues pour empêcher ces atteintes par des acteurs privés. Lorsqu'elles se produisent, les États doivent enquêter à leur sujet, en punir les auteurs, et les réparer. Pour atteindre l'objectif premier, l'État a concentré la gestion de ce droit au sein d'un département ministériel, le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (22), qui à son tour a réservé l'aide à l'obtention de l'emploi au Fonds National de l'Emploi (23), prenant soin d'organiser la formation professionnelle.

La loi n°2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun en son article 33 (1) dispose que : « *l'État garantit l'égalité d'accès à la formation et à l'orientation professionnelle aux personnes remplissant les conditions requises et en fonction de la capacité d'accueil de chaque structure* ». A l'alinéa 2 du même article, il ressort qu' : « *il peut en tant que de besoin et en fonction des priorités identifiées dans des secteurs porteurs, offrir des bourses et des aides de formation professionnelle.* » Il ressort de ces différentes articulations, une imprécision sur l'identité des bénéficiaires de la bourse ou de l'aide de formation professionnelle et donc des migrants retournés qui devraient eu égard à leur vulnérabilité être nommément désignés dans ce texte, pour une internalisation de l'objectif 8 de l'agenda 2030.

(21) Nations unies, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, 2011, p.3.

(22) Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Il assure la tutelle du Fonds National de l'Emploi et des organismes d'intervention en matière de prospection d'emploi. Voir en ce sens l'extrait du décret n° 2011/126 du 23 mai 2011 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en son article 1 alinéas 2 et 3.

(23) Fonds National de l'Emploi.

Le déficit d'internalisation de l'objectif 8 de l'Agenda 2030

L'importance du travail décent pour réaliser le développement durable est mise en exergue dans l'Objectif 8 qui vise à « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* » (24). De plus, la cible 8.8 de cet objectif indique la nécessité de défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. On peut se rendre compte que la notion de « migrants » est prise en compte dans ce texte. Même si la précision du terme « migration de retour » n'y figure pas.

La lecture du texte camerounais invite à conclure au déficit de prise en considération de manière explicite du migrant de retour dans la nouvelle loi régissant la formation professionnelle. La migration de retour n'est donc pas mise en évidence car le modèle dominant reste celui de la migration circulaire (25). En Espagne, à titre de comparaison, les différentes directives sur les migrations, ont fait des retours volontaires ou forcés, un outil de gestion de l'immigration (26). En vue de faciliter la réinsertion des migrants de retour dans le tissu économique, il est impérieux d'y accorder un intérêt.

L'encadrement législatif nécessaire de l'octroi de l'aide à la réinsertion professionnelle des migrants retournés au Cameroun

Avant de mettre l'accent sur le bien fondé de leur consécration, il convient de marquer un temps d'arrêt sur l'état des pratiques actuelles au Cameroun.

L'état des pratiques actuelles au Cameroun

La pratique du Cameroun en matière d'octroi de bourse ou d'aide à l'emploi pour le bénéfice des mi-

(24) Objectif 8 de l'Agenda 2030 des Nations unies.

(25) Domenach (H) et Kotzamanis (B), *La place des migrations internationales de retour dans les politiques migratoires*, Table ronde, inédit, p.5.

(26) Perraudin (A), *crise économique et migrations de retour : Le cas des Équatoriens en Espagne. Autre part* - Revue de sciences sociales au Sud, Presses de Sciences Po (PFNSP), 2016, p.171.

grants de retour est plurielle. Elle est le fruit des appuis de l'Organisation Internationale des Migrations en partenariat avec l'Union Européenne, de la France ou encore du bénéfice de programme du Ministère camerounais de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC). Dans le premier cas, les dons ont été remis le 8 juin 2018 par l'Organisation Internationale pour les Migrations-Cameroun à des jeunes migrants camerounais. Revenus au pays après avoir vécu l'enfer de l'exode en Libye ou en Algérie, les jeunes ont bénéficié de l'aide de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) - Cameroun, en partenariat avec le Gouvernement camerounais et l'Union Européenne (27). Cette distribution de matériel s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne (IFFUE) – OIM pour la Protection et la Réintégration des Migrants au Cameroun. Cette initiative a pour but de soutenir le Cameroun dans l'amélioration de la réintégration des migrants de retour et dans le renforcement de ses structures et capacités en termes de gestion de la réintégration de manière digne et durable.

Dans le second cas, le Cameroun à travers son ministère de la jeunesse et de l'éducation civique a procédé à la création du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (28). Il s'agit d'un mécanisme de mobilisation des jeunes camerounais de la diaspora en vue de leur retour et leur insertion socio-économique et de promotion de la participation de la diaspora à l'œuvre de construction nationale. Ceci se fait par le biais d'une gestion concertée du phénomène migratoire et de ses conséquences en milieu jeune (29). Ce mécanisme bénéficie de l'appui de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Il faut noter que le MINJEC, à travers le Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI), dispose de filières d'insertion socio-économiques et maîtrise le contexte dans lequel ces jeunes doivent évoluer. D'ailleurs, entre ces deux pays, il existe un accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire (30). L'article 7 intitulé « Aide au retour » dispose que la France s'engage à proposer aux ressortissants camerounais en situation irrégulière qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français son dispositif d'aide au retour.

De manière générale, aucune disposition législative n'est dédiée à la question du retour des migrants camerounais dans leur pays d'origine. La principale loi concernant la migration, qui est la loi de 97/012 du 10 janvier 1997, s'intéresse à l'entrée, au séjour et à la sortie des étrangers du pays. Aucune disposition

(27) Des machines à coudre, des cuisinières, des pulvérisateurs, des fauteuils de bureau ou encore des casques pour salon de coiffure, voilà quelques clichés des appuis remis à ces jeunes camerounais.

(28) Décision n°013/2017/D/MINJEC /CAB du 14 février 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora.

(29) *Ibid*, article 2.

(30) Accord signé le 21 mai 2009.

interne n'évoque de façon expresse ou latente les Camerounais qui rentrent dans leur pays. Les seuls textes en la matière concernent les accords bilatéraux que le Cameroun a signé avec ses partenaires occidentaux (France, Espagne et Suisse entre autres) et les conventions internationales qui encadrent juridiquement les questions de retour et qui ont été ratifiées par le Cameroun (31). Il s'avère donc utile de fixer le cadre législatif de la migration de retour.

Le bien fondé de leur consécration

Au-delà d'initiatives ministérielles à l'instar des programmes pour migrants de retour, des accords bilatéraux, il s'avère impérieux d'adopter un texte réglementaire à la suite de la loi actuelle sur la formation professionnelle au Cameroun, qui prenne en compte l'octroi des bourses ou aides à la formation professionnelle, au bénéfice des migrants de retour. Étant donné que cette loi précise que d'autres aspects seront fixés par voie réglementaire, il y a lieu de suggérer la consécration de l'octroi de bourses à la formation professionnelle.

Ceci est utile à plus d'un titre : éviter le caractère facultatif de l'acte, rendre contraignant le processus et la traçabilité des fonds destinés à la gestion des migrants de retour. A l'égard du migrant de retour, l'utilité réside dans la connaissance de l'existence de l'encadrement juridique de la gestion des retours volontaires ou non au Cameroun et surtout de l'éventail des dispositifs d'insertion ou de réinsertion. A l'égard du Cameroun, l'utilité réside dans l'encouragement des retournés volontaires à investir au Cameroun pour booster son développement.

(31) Charles Simplicie Mbatsogo-Mebo, *Partenaires internationaux et accompagnement des migrants de retour au Cameroun*, Extrait, p.13

Migration and the 2030 Agenda: Increasing the Sustainability of Development and Socio-Economic Inclusion through Public-Private Cooperation

By Ugochukwu Ikpeazu and Dr Suddha Chakravartti

Introduction

Migration has been a primary topic of economic and political discourse for the better part of the decade leading up to 2018 - with a major focus on the plight of refugees making perilous journeys from low-income or conflict zones in search of security and prosperity. It is important to note that the term 'migrant' and 'refugee' although often used interchangeably, have different meanings and technicalities (UNHCR, 2016) (1). These differences are particularly important when one studies the ways in which both categories of people are affected by policies. The alarming rate of migration from weak economies, conflict zones, and failing states has been driven by a lack of government capacity in developing nations to provide and cater for the needs of vulnerable populations, as well as by a range of other factors including indiscriminate conflict. This form of migration (often involving asylum applications and illegal migration) has shaped major political decisions around the world, owing to the rise of populist sentiment in Europe and the Americas. Specific examples of the effect of populist sentiment include the Swedish, Italian and British responses to migrants, as well as reactions in a number of source countries in sub-Saharan Africa (predominantly Western Africa) and Libya. Before 2014, Europe viewed migration primarily as a matter of the free movement of people and coordination of European asylum policies. However, since 2014, the rise in migration caused by the Arab Spring, in particular the war in Syria, has led to a crisis that threatens the concept of solidarity and unity in Europe (Borowicz, 2017). In fact, the events in Europe over the past few years have exposed the weakness and insufficiency of European migration policy, which at times has lacked cohesion and sincerity (Greenhill, 2016: 317). It is however important to note that although Europe has typically hosted high numbers of migrant populations (United Nations, 2017) (2), weakness of

(1) UNHCR, 2016. *UNHCR Viewpoint: Refugee or Migrant - Which is Right?*

[Online] Available at: <http://www.unhcr.org/news/latest/2016/7/55df0e556/unhcr-viewpoint-refugee-migrant-right.html>
[Accessed 24 May 2018]

(2) United Nations, 2017. *International Migration Report*, New York : United Nations.

migration policy mentioned above is not exclusive to the region.

The 2030 Agenda strives to, inter alia “empower all people and promote their economic, social and political integration”. However there is little agreement between socio-economic and political structures on how the target of “empowering people and promoting their integration” will be reached. If the targets of the 2030 Agenda are to be reached, it is imperative to increase coordination between stakeholders. An understanding that the causes of migration and the refugee crisis involve economic exclusion and social instability, means it is now possible to create multi-pronged solutions going forward. Today, the lack of economic and social integration of refugees and migrants has contributed to the rise in anti-immigration sentiment across much of Europe. Any future solutions should first of all see stakeholders commit to long-term programs that empower developing nations to better meet the needs of their citizens. There is an urgent need to improve management of international migration. Secondly, stakeholders must develop cooperative systems that facilitate the social integration of vulnerable populations of migrants faced with the new cultures and structures of host countries.

This paper suggests that Public-Private Partnerships (PPPs) are essential to the sustainability of the solutions we present. PPPs are especially beneficial in State’s characterized by poor governance and institutional structures. This paper further suggests that PPPs should be used to leverage technological innovations, thereby improving management of migrants and refugees, enhancing socio-economic integration and building new (or strengthening existing) systems.

Migration in itself is not a problem, however a balance must be found to ensure that all stakeholders benefit adequately from the source country to the transition, and destination countries. The current rate of migration (as reflected by the refugee crisis) is plagued by a number of issues. These include the inability of :

- Low-income governments to track the movements of citizens leaving countries;
- Recipient governments to adequately measure and monitor the numbers of people going through their borders;
- Current welfare structures to effectively administer aid to refugee populations on a daily basis;
- and the absence of reliable identification and identity management systems.

This paper will attempt to propose specific areas of public-private collaboration that support systems

capable of strengthening and facilitating greater inclusion of vulnerable populations in the developing world, thus meeting the 2030 Agenda goal of empowering and promoting integration in society. This paper will do so by highlighting examples of specific technologies that help track persons across borders and by identifying best practices in identity management. It will further identify technologies that strengthen systems on both ends: in source countries by including vulnerable populations in production processes, and in destination countries by facilitating the integration of vulnerable foreign populations.

To describe the issues in each setting in detail and indicate how the technologies in question may be integrated through PPPs, this paper will start by discussing the current state of affairs in each of the focus scenarios. This introductory section thus sets the scene for the discussion of the various migration contexts. The paper will then go on to describe the technologies suggested above, giving real-life examples of their applications before finally providing some details on how the listed technologies may be applied in the contexts of migration and the refugee crisis.

Understanding Migration

Before arriving at solutions to some of the world's migratory problems, it is important to first understand migration as a concept, its definitions and the limitations of each school of thought. Such definitions and discussions provide insight into the challenges faced by individuals, countries and international organizations that deal with migrants (regardless of the definition adopted).

Migration is a vital aspect of population change because from a social point of view, it facilitates the spread of ideas. It thus of necessity includes the study of geography (Sinha, 2005: 403). However migration has no unanimous or universally accepted definition, and we see that the scope of each researcher's definition differs (Sinha, 2005: 403-414). The BBC defines migration simply as "*movement of people from one place to another*" (BBC, n.d.) (3). The information website 'Our Migration Story' quotes the Oxford English dictionary's definition according to which migration is "*the movement of a person or people from one country, locality, place of residence, etc., to settle in another*" (Our Migration Story, n.d.) (4). Both

(3)BBC, n.d. *What is Migration*.

[Online] Available at: http://www.bbc.co.uk/schools/gcsebitesize/geography/migration/migration_trends_rev1.shtml [Accessed 21 May 2018].

(4) *Our Migration Story*, n.d. *What is Migration*.

[Online] Available at: <https://www.ourmigrationstory.org.uk/what-is-migration.html> [Accessed 21 May 2018].

these definitions offer limited understandings of the dynamics involved by modern migration. Most sources however accept that migration involves a response, whether by an individual or a group, to a change or perceived change in their environment. Building on this primary assumption, more factors are identified in subsequent definitions.

For example, another definition of migration sees it as *“movement of people from one place to another for a period of time”*; where the key element is the length of time spent in the host country, either less or more than a year. Yet another definition looks at migration as *“the movement of people from one place to another over an extended distance”* (Sinha, 2005). In this instance, distance is key to determining whether an individual or group moving from point A to B is classified as migration or not. This definition is further influenced by the existence of boundaries, whether rural (village to village) or international (country to country and continent to continent). Other schools of thought take into account factors like the intention of the mover, the permanent or temporary nature of the move (e.g. students studying abroad, long-stay vacationers and nomadic cultures), as well as the place of birth of the individual (place of source in the case of a group) (Sinha, 2005). The John Hopkins Bloomberg School of Public Health (5) defines migration as the *“geographic movement of people across a specified boundary for the purpose of establishing a new permanent or semi-permanent residence”* (John Hopkins Bloomberg School of Public Health, 2006). It is important to note that the John Hopkins Bloomberg School of Public Health’s definition does not view refugees as migrants. The key element in this (and similar other) definition(s) of the term ‘migrant’, is the intention that leads to the move. This element is re-iterated by the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) in the importance of making the distinctions when categorising populations and effectively delivering much needed support (UNHCR, 2016) (6).

In an attempt to include all key factors relevant to the concept of migration, this paper proposes the following definition of migration :

‘Migration is the movement of people primarily across international borders with the intention to seek permanent or temporary residence in their place of destination to participate in productive socio-economic activities, over a period of time greater than one year, with the

(5) John Hopkins Bloomberg School of Public Health, 2006. *Migration and Urbanization*. [Online] Available at: <http://ocw.jhsph.edu/courses/PopulationChange/PDFs/Lecture8.pdf> [Accessed 21 May 2018].

(6) UNHCR, 2016. *UNHCR Viewpoint: Refugee or Migrant - Which is Right?* . [Online] Available at: <http://www.unhcr.org/news/latest/2016/7/55df0e556/unhcr-viewpoint-refugee-migrant-right.html> [Accessed 24 May 2018].

exception of states with a landmass big enough to justify distance as a migratory factor’.

The definition proposed by this research paper thus attempts to look holistically at the different factors that affect migration, while making reference to the elements or actors that could drive the above mentioned factors. The drivers of migration are either changes in the environment of source or changes in the environment of the destination. Drivers can be positive, neutral or negative and are either economic, political, social or environmental. Positive drivers are referred to as pull factors while negative drivers are referred to as push factors. In a report by the World Economic Forum (WEF) on ‘*Migration and its Impact on Cities*’, the causes of migration are described as economic, socio-political and ecological (World Economic Forum, 2017) (7). The report breaks these factors further down as follows:

- Economic factors – economic inequality is widespread across regions within a country, as well as between countries around the world. With increased access to information, populations are exposed to the opportunities in nations more developed than theirs. The search for economic opportunity and stability is one of the primary drivers of migration in modern society. In fact, we have witnessed a surge in economic migration since the last global financial crisis. However, Ghosh (2013) states that future economic migration will reflect the shifting global economic power to emerging markets, as well as increased south-south migration.
- Socio-political factors – this category of factors involves sensitivities as it often concerns individuals or groups’ physical, emotional or psychological wellbeing. These factors include family reunifications, war, weak public infrastructure and other forms of political and social instability.
- Ecological factors – these factors are more concerned with the environment and its immediate effect on people, whether in relation to climate change and natural disasters, or the viability of agricultural production for example.

Invariably, these drivers have implications for both source and destination countries. It is important to note that when the above factors are present in conjunction with violent conflict in the place of source, migrants become refugees.

The World Economic Forum (WEF) breaks down migration types according to political boundaries, movement patterns and decision-making approach (World Economic Forum, 2017) (8). WEF’s report

(7) World Economic Forum, 2017. *Migration and its Impact on Cities*, s.l.: World Economic Forum.

(8) *Idem*.

'Migration and its Impact on Cities', details these classifications as follows:

- Migration by political boundaries
 - ◆ Internal migration – this involves migration within the same state or country and may include movement from one village to another or from one district to another within a city (World Economic Forum, 2017). (9) Other schools of thought classify movement within the same city, for example, not as migration but internal mobility (B.R.K, 2005) (10).
 - International migration – as the name implies, international migration involves migration across country boundaries.
- Migration by movement patterns
 - Step migration – this form of migration looks at movement from a rural source to a more urban setting over a period of time;
 - Circular migration – seasonal migration is a good example of circular migration. Here, the individual/group leave their source and return after an extended period of time. This action is repeated consistently over time;
 - Chain migration – chain migration is concerned with the movement of individuals, groups or families at different stages in their life from one location to another, usually in a fashion similar to members of the family that migrated before them.
- Migration by decision-making patterns
 - Voluntary migration
 - Involuntary migration
 - o Reluctant, impelled or imposed migration;
 - o Forced migration.

(9) *Idem*.

(10) B.R.K, S., 2005. *Human Migration: Concepts and Approaches*.

[Online] Available at: http://www.mtafki.hu/konyvtar/kiadv/FE2005/FE20053-4_403-414.pdf

[Accessed 21 May 2018].

2030 Agenda

At the turn of the new millennium, the governments of the world under the banner of the United Nations, agreed on a set of goals that would guide global efforts towards development. These guidelines were called the Millennium Development Goals (MDGs). For the next 15 years, a total of eight MDGs thus served as development targets for low-income countries and included eradicating extreme poverty and hunger; achieving universal primary education; promoting gender equality and female empowerment; reducing child mortality; improving maternal health; fighting against HIV, Malaria and other diseases; supporting environmental sustainability and creating global partnerships for development (United Nations, 2015) (10). Significant progress was made around the world towards reaching these targets and in many instances, the MDGs were a success. However, despite significant strides made in overall international development through the MDGs, some countries experienced slower growth than others. Also, sometimes the MDGs lacked the mechanisms needed to reflect the progress made. This led to a rethink of development issues and ultimately led to the adoption of the Sustainable Development Goals (SDGs) 2030 Agenda, which will guide global development efforts from 2015 to 2030. Unlike their predecessors, the new SDGs take a holistic look at a combination of both human and systems development issues.

This paper pays particular attention to the two issues of *“empowering all people and promoting their social, economic and political integration, regardless of age, gender, disability, race, ethnicity, source, religion or status, economic or other”* and *“facilitating migration and mobility in an orderly, safe and regular manner, including through the implementation of planned and well-managed migration policies”*.

2030 Agenda and Migration

It is necessary to focus on empowerment and the facilitation of migration given the current migratory challenges facing the international community. Two major types of migration are currently occurring; the first of an economic, and the second of a socio-political nature. The second category of migrants should really be referred to as refugees as they are fleeing conflict zones and/or political persecution.

(10) United Nations, 2015. *The Millennium Development Goals Report 2015*, s.l.: United Nations.

UNDP & WBG, 2015. *Transitioning from the MDGs to the SDGs*, s.l.: UNDP & WBG.

Economic migrants – In 2017, 2.9% of Africa’s population left the continent as migrants in search of better economic opportunities and greater standards of living (Brookings Institute, 2018) (11). Frustrated by low levels of socio-economic inclusion, weak public systems and rising costs of living, these migrants are heading for the West. They fall into two further sub-categories: the first involves economic migrants leaving their countries of source with the intention of re-settling in new ones and participating in remunerated economic activity. The second are individuals leaving their place of source without the intention of participating immediately in remunerated economic activity. In terms of the definition migration suggested earlier on this paper, that latter sub-category involves economic refugees.

Socio-political migrants (refugees) – this category of individuals is referred to as refugees because, based on the definitions of migration adopted by this paper, it consists of people fleeing violent conflict or political instability in their place of source. These people are primarily concerned with survival and self-preservation.

With this paper’s focus on socio-economic and political empowerment support, and facilitation of orderly migration, below set out a pair of solutions which firstly focuses on the development of economic migrants countries of source and secondly the facilitation of migrants integration in destination countries.

Migration in the 21st Century: Challenges and Approaches to Integration

Advancements in technology have facilitated communication and exposure across societies. The exposure resulting from increased access to information is driving global migration. The United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA) estimates that in 2010, there were over 214 million migrants globally, a figure that represented approximately 3% of the global population at the time (IOM, UNDESA, 2012) (12). Other significant drivers of migration in the 21st century included socio-political changes in much of the developing world as well as conflict and the realisation of new resource and economic opportunities. This particular factor has meant that migration from country to country in Africa for example, has risen to almost the same level as migration from African to Western countries (IOM,

(11) Brookings Institute, 2018. *Foresight Africa; Top Priorities for the Continent in 2018*, Washington: Brookings Institute.

(12) IOM, UNDESA, 2012. UN System Task Team on the Post 2015 Development Agenda; *Migration and Human Mobility*. [Online]

Available at: http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/Think%20Pieces/13_migration.pdf [Accessed 21 May 2018].

UNDESA, 2012). (13) According to a 2009 Human Development report, there were over 740 million internal migrants globally, meaning that roughly 1 in 7 people around the world was a migrant; while between 1960 and 2015, international migration rose from 77 million to 258 million.

Challenges to Migrants and Migration

“In the management of global migration, the world is clinging to outdated infrastructure and patterns of mobility” – Ratna Omidvar, Canadian Senator (Omidvar, 2016) (14).

In 2015, 5 countries hosted the most migrants, 3 of which were EU countries whose socio-economic structures were typically not developed with mass influx in mind. The problem is in fact not particular to EU states, but common across much of the developed world where migrants are seeking new opportunities. A host of challenges work against migration and migrants, and these vary across regions, cultures and social systems. This paper will highlight a few key challenges that have been particularly persistent:

- Destination countries are yet to fully understand and as a result recognise the value that migrants can offer to their economies, with the exception of skilled labour. This challenge among others, has been a driving force of anti-migration sentiment. It is a particularly interesting phenomenon because in certain societies, migrants are accused of taking up available jobs which would suggest a willingness in migrant communities to participate in economic activity, albeit at lower wages and requirements than the citizens of the host countries. Despite the evidence in several instances of the benefits that migrants add to host countries, a range of factors may influence public opinion to believe otherwise. It is crucial that host countries and citizens understand the importance of migration, and for conversations to be driven by facts complimented by an understanding of the emotions that drive decision making in the sensitive context of migration.
- The developed world is still largely dependent on outdated migrant management systems. As a result, migrants around the world have not been efficiently integrated into the host societies. Integra-

(13) *Idem.*

(14) Omidvar, R., 2016. The Biggest Issues Facing Migrants Today - and What We Can Do to Solve Them. [Online] Available at: <https://www.weforum.org/agenda/2016/11/the-biggest-issues-facing-migrants-today/> [Accessed 22 May 2018].

tion involves elements ranging from understanding the local language to possessing or acquiring the requisite skills needed to become a gainfully employed member of the labour force in the context of the specific labour needs of the host village/city/state. Language for example is a barrier that may limit a migrant's ability to effectively and confidently communicate with his or her neighbors. This lack of communication and common language risks further isolating migrants and increasing the risk of little or no cultural understanding from the host citizens.

- Populations arriving in destination countries are often disillusioned the inequality they face on arrival. This inequality is not restricted to migrant and non-migrant populations but occurs across all demographics.
- With many of the cities in host countries built decades or even centuries ago, often city planners are unable to adequately plan for the environmental and ecological impact of mass migration, whether internal (as some schools of thought would suggest), or international. In the case of internal migration, large groups leave villages and peripheral towns for cities and urban centers, whether in search of economic opportunities, or to flee persecution and violent conflict. The destination cities may lack adequate housing and transportation infrastructure, leading to the creation and expansion of urban slums – a rapidly growing phenomenon across Africa and South-East Asia.

Sustained conflict and political instability in source countries and regions make it difficult for the governments and administrators of destination countries to plan for the integration and gainful employment of migrants, simply because the numbers leaving source countries keep increasing.

Approaches to Integration

Destination countries, regional organizations and coalitions of countries have all implemented policies aimed at addressing the needs of migrants and facilitating their integration. As part of efforts to cope with and adequately manage this influx of people, between 1997 and 2017, the EU made several changes in its approach to integrating migrants (EU Website on Integration, 2017) (15). These changes are summarized below:

(15) EU Website on Integration, 2017. EU Policy Framework for Migrant Integration. [Online] Available at: <https://ec.europa.eu/migrant-integration/the-eu-and-integration/framework> [Accessed 22 May 2018]

1997/1999	-	The Treaty of Amsterdam entered into force and meant that for the first time, migrants from non-EU countries became affected by EU policies.
2004	-	The EU adopted the Common Basic Principles for Immigrant Integration.
2009	-	The European website for Migrant Integration was launched.
2010/2012	-	The EU agreed on a common set of integration indicators.
2014	-	The Asylum, Migration and Integration Fund was set up, replacing previous financing instruments.
2016	-	The Action Plan on the Integration of Third Country Nationals provided a framework to support national policies.
2017	-	The Skills Profile Tool for Third Country Nationals was designed to map qualification and professional aspirations of non-EU nationals.

European countries have recognized the need for collaboration on migrant integration and as a result, developed networks to facilitate country-to-country engagement on the subject. Some of these networks include but are not limited to (EU Website on Integration, 2017) (16):

- The European Integration Network – focused on convening national public authorities and promoting dialogue on best practices;
- The European Migration Forum – with the objective of fostering dialogue between Civil Society Organizations and European Institutions;
- The EU Urban Agenda Partnership on Inclusion of Migrants and Refugees – this partnership invites stakeholders across European institutions and networks to contribute towards designing an inclusive and sustainable urban environment.

Public-Private Partnerships and Migration

Public-private collaboration is increasingly recognized within the international community as a viable medium for social development. It is defined as “relationships between a business and a public/state entity where the business (on behalf of the public entity) creates a solution to address a social problem”. This

(16) *Idem*.

paper postures that in light of the growing influence of the private sector on individuals, the extensiveness of business networks and the ability of the private sector to effectively create and manage innovations – the sector should play a leading role in the improvement of global migration. Emphasis should be laid on leveraging private sector innovation and resources through PPPs to provide solutions to population management, integration, advocacy and systems building.

The private sector continues to lead the global innovation drive, with technological advancements being made in fields like data identification management and analysis. Host countries could leverage such technology by partnering with private companies to provide innovative I.D management systems, for example, whereby host Governments may track the movement of migrants as well as improve planning capacity for migrant resource allocation. ID 2020 Alliance is an example of how PPPs are being leveraged to develop effective identity management systems. World Bank statistics suggest that over 1 billion people globally are living without a valid form of identification, meaning that these people are not recognized by any state, economic, social or welfare system (Desai, 2017) (17). ID 2020 Alliance was created to get governments, the private sector and NGOs together in constructive conversations contributing to innovation. The Alliance channels funds into high-impact projects with the aim of developing and implementing the best possible ID solutions for vulnerable populations (ID 2020, 2017) (18). Effective identification systems mean that vulnerable populations like refugees can be easily reflected in the planning for resource allocation in destination countries. At the same time, valid identification means that an individual's life activities can be traced and verified. This point is particularly important with regards to joining the labor force. For example with verifiable records on a refugee's qualifications, employers in the destination country will be more confident him/her as part of their workforce.

In Europe, the technology sector has helped create IT systems that form the three pillars of information management of the movement of people on the continent :

- European Dactyloscopy (Eurodac);
- Schengen Information System (SIS II);

(17) Desai, V. T., 2017. *Counting the Uncounted: 1.1 Billion People Without IDs*.

[Online] Available at: <http://blogs.worldbank.org/ic4d/counting-uncounted-11-billion-people-without-ids>

[Accessed 24 May 2018]

(18) ID 2020, 2017. ID 2020; Committed to Improving Lives through Digital Identity.

[Online] Available at: <https://static1.squarespace.com/static/578015396a4963f7d4413498/t/5a5f92bcc8302548e722dff3/1519157409748/ID2020+Alliance+Doc+-+Jan+2018.pdf>

[Accessed 24 May 2018].

- Visa Information System (VIS) (PwC, 2016).

The Eurodac centrally collects and processes digital fingerprints of asylum seekers, SIS II is the largest information system in Europe for public security and law enforcement, and VIS allows Schengen countries to share data and intelligence for those entering and moving within the Schengen zone (PwC, 2016).

Thanks to its expansive networks, the private sector can also play a crucial role in advocacy and the sensitizing of populations to the benefits of migrants in communities. Although this particular role may not have immediate measurable outcomes, as pointed out earlier on in this paper, public opinion plays a key role in discussions on migration. A long-term sensitization strategy involving locally trusted business brands in close collaboration with public institutions will be crucial to the success of advocacy campaign for integration.

Technology also facilitates the economic development of vulnerable populations in source countries. With mobile technology at a historical high, one particular technological tool with potential for impact is the mobile phone. In Kenya, leading mobile service provider SafariCom partnered with the United Kingdom's Department for International Development (DFID) to create the mobile money system M-PESA (The Economist, 2018) (19). The M-PESA system makes it possible for users to transfer funds to each other by simply using their phones, quickly, securely and from anywhere (M-PESA, n.d.) (20). The prevalence of the system shows high mobile phone penetration and the importance of the device in daily life. Studies showed that access to M-PESA lifted up to 2% of Kenya's population out of poverty (The Economist, 2018) (21). Working together, governments, the private sector, international organisation and migration networks can use mobile technology to better reach and cater for the needs of individuals. Internally Displaced Persons are a first case in point. These are refugees within a country that fled from one region or state to another to escape violent conflict. IDP numbers have vastly increased in sub-Saharan Africa, where a country like Nigeria now has some 1 707 000 internally displaced people, an all-time high

(19) The Economist, 2018. *How Mobile Money is Spreading*.

[Online] Available at: <https://www.economist.com/special-report/2018/05/03/how-mobile-money-is-spreading>
[Accessed 24 May 2018]

(20) M-PESA, n.d. *What is M-PESA*.

[Online] Available at: <https://www.mpesa.in/portal/customer/FAQ.jsp>
[Accessed 24 May 2018]

(21) *Idem* 19.

(Internal Displacement Monitoring Centre, n.d.) (22). A solution combining mobile technology and mobile money would allow Governments to transfer aid directly to beneficiaries, help IDPs receive support from family members where banks do not exist. This solution can cut out ‘middlemen’, thereby reducing misappropriation and diversion of funds meant for the rehabilitation of IDPs. Mobile applications, created by the technology community and backed by the UNHCR, are also extremely efficient in providing outreach, biometric, and cash assistance services to refugees in countries like Jordan, Lebanon, and Egypt (PwC, 2016).

Finally, biometrics which uses fingerprint, iris, and facial recognition technology for the verification of identity can be used to create unique IDs (PwC, 2016). In India for example, a PPP has led to the creation of UIDAI (Unique Identification Authority of India) which enables citizens to more easily access public services and utilities with special ID cards. This offers the additional advantage of preventing fraud and corruption, and promoting more efficient development policies.

Conclusion

Solutions like the ones set out above are not simple to implement and take significant time and effort. However, the examples underscore the workability of the technologies and approaches involved. The public sector lacks the resources, whether financial or human, to develop such initiatives on its own. At the same time, owing to numerous other social and administrative responsibilities, the public sector is often too large and bureaucratic to act quickly enough to develop and implement the technologies needed targeted interventions. The private sector, on the other hand, can act faster and has proven its ability to effectively and efficiently develop and implement new technologies.

Public-private collaboration presents an opportunity for both the public and private sector, CSOs and International Organizations to work together in addressing migration related problems and facilitating social integration. As this paper has pointed out that there exist across the board appetite for public-private partnerships. Empowering people means giving them the tools needed to become fully-fledged members of society, with dignity.

(22)Internal Displacement Monitoring Centre, n.d. Nigeria.

[Online] Available at: <http://www.internal-displacement.org/countries/nigeria>

[Accessed 24 May 2018]

Nos auteurs

- **Didier Mègnon Bébada**

Expert à Africa 21, Didier Bébada est docteur en Droit-Science politique de l'Université Lyon 3. Sa recherche a porté sur « *l'ONU et le défi politique de la mondialisation. Critique de la doctrine de la gouvernance globale et l'option des grands ensembles régionaux* ». Ses travaux l'ont amené à effectuer plusieurs séjours de recherches à l'étranger, en particulier aux Nations unies à Genève (Suisse) et au Centre d'Etudes sur l'Intégration et la Mondialisation (CEIM) de l'Université du Québec à Montréal (Canada). Son parcours pluridisciplinaire lui a permis d'acquérir des compétences en Droit international (Droit international des droits de l'homme), en Philosophie (Ethique et développement durable) et en Relations internationales (Sécurité internationale et défense). Actuellement, Didier est chargé de cours à l'Institut génie environnemental écodéveloppement (Ig2e) de Lyon 1 (Ethique politique du développement durable, RSE) et à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Lyon 3 (Ethique et responsabilités managériales). Son expertise pour Africa 21 porte sur la mondialisation et les grands enjeux internationaux, l'éthique politique du développement durable, la gouvernance mondiale, la protection et la promotion des droits humains.

- Juriste, **Arafat Abi** est titulaire d'un diplôme de Master en Droit Public à l'Université de Grenoble. Il est actuellement doctorant au sein de l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme à l'Université de Montpellier en France. Son sujet de thèse est : « La protection des droits économiques et sociaux des étrangers en Europe ». Depuis 10 ans ses recherches portent sur les questions relatives à la paix et aux droits de l'homme avec un intérêt particulier porté sur les droits des migrants et les problématiques liées à la migration. Ses travaux et engagement l'ont ainsi amené à effectuer plusieurs séjours de recherches à l'étranger, en particulier à Genève (Suisse), aux Nations Unies et au sein de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN – Genève), lauréate du prix Nobel de la paix en 2017. Il travaille aussi en tant que consultant indépendant auprès de réseaux et d'organisations de protections des droits de l'homme.

- **Jeanne Bureau** est doctorante en sociologie à l'URMIS – Université Paris 7 Diderot. Sa recherche doctorale porte sur les parcours des migrants depuis le Cameroun jusqu'en Algérie, pays vu par les migrants comme transitoire sur la route irrégulière vers l'Europe, et sur les modalités de leur séjour

dans la ville d'Oran. Elle se propose de décrire les insertions des migrants dans la ville d'Oran, les stratégies d'économies informelles mises en place par les migrants, et leurs relations avec la population d'accueil. La méthode combine approches ethnographiques des lieux de regroupement et de sociabilité, recueil de récits de vie et entretiens qualitatifs avec des migrants camerounais. L'enquête de terrain se concentre sur les « maquis » camerounais d'Oran, qui constituent un lieu de premier accueil pour les femmes voyageant seules et arrivant dans les villes côtières d'Algérie sans ressources et sans connaissances pouvant les héberger. Jeanne Bureau s'intéresse particulièrement aux pratiques économiques mises à l'œuvre en migration en investissant les maquis qui sont à la fois des lieux d'hébergement, de restauration et de loisirs, et en se focalisant sur les parcours des migrants, et notamment des femmes.

- **Aimée Kwembi Tchoya** est environnementaliste spécialiste en gestion des ressources naturelles. Elle officie en tant qu'Assistante de programme au CERAD (Centre de Recherche et d'Action pour le Développement durable en Afrique centrale). Elle a travaillé dans plusieurs projets de développements et a participé à la rédaction de plusieurs rapports de projets déjà mis en œuvre (certification forestière et agricole, audit interne, APV FLEGT, conservation, coopérative agricole, gestion des ressources naturelles, appui au développement communautaire etc.). Depuis 2017, Aimée est impliquée dans le projet du CERAD « appui au renforcement des capacités d'audit interne de la conformité des titres forestiers valides et opérationnels aux exigences des grilles de légalité de l'APV FLEGT Cameroun », projet financé par le programme FAO UE FLEGT.
- **Raymond Saner** is Titular Professor at Basle University (International Management and International Relations), teaches at Sciences Po, Paris (Public Affairs) and at the University of Lüneburg, Germany (Environmental Science). He was member of expert groups that drafted the Global Sustainable Development Report. He got his Ph.D. in social psychology from the Union Institute & University in 1981 and is Director of Diplomacy Dialogue, a branch of CSEND in Geneva. He is a reviewer of management journals, author of books and articles and a former delegate of the International Committee of the Red Cross in Geneva.
- **Lichia Saner-Yiu**, is a Post-Doc Fellow (Columbia), Ed.D. (Indiana University) and President of the Centre for Socio-Eco-Nomic Development (CSEND) an ECOSOC accredited NGO based in Geneva, Switzerland since 1993. She participates as speaker and panellist in policy consultations on sustain-

nable development at the WTO, UNFCCC, UNCTAD, ILO and UNO.

- **Serges Frédéric Mboumegne-Dzesseu**, est juriste-chercheur en service au Centre National d'Éducation sous tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Cameroun. Il coordonne le groupe de réflexion permanente Justice-Législation et Développement au sein du département des études politiques et juridiques. Il mène ses recherches dans les domaines suivants: Droits de l'homme, migration, gouvernance locale, démocratie, droit pénal, droit de l'environnement, droit du travail.
- **Najoua Soudi** has more than nine years experience in the international development and venture philanthropy. She is dedicated to inspiring new evidence-based ways to deliver social impact, as well as to conducting research on impacts measurements. She currently serves as Director of Programs and Impact Measurements in a Washington-based Social Innovation awarded organization and have previously served as a nonprofit Programme Manager overseeing funding proposals and programmatic monitoring and evaluation. Prior to that, she has written a research-backed paper that was commissioned by the European Union. Najoua holds an MBA in international business and has been selected as part of the Emerging Social Change Leaders Initiative by the US Department in 2017.
- Diplômé de l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph KI-ZERBO et de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou au Burkina Faso, **Serge Noël Ouedraogo** a été successivement, professeur des lycées et collèges et enseignants chercheurs. Il est historien, spécialiste des questions de migration et de diaspora. Il est secrétaire général du TOCSIN, une organisation de la société civile burkinabè, reconnue d'utilité publique. A ce titre, il est un activiste de la défense des droits des Burkinabè vivant à l'extérieur et des étrangers vivant au Burkina Faso. Il a été impliqué dans la conception et mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Migration (SNMig) du Burkina Faso. Il a été membre de plusieurs jurys de soutenance de mémoires en rapport avec les questions de migration et de diaspora à l'Institut National des Hautes Etudes Internationales de Ouagadougou et de l'Université de Lille 3.
- **Ugo Ikpeazu** is a social development consultant with particular interest in emerging markets. His work focuses mainly on public-private partnerships and the role of businesses in facilitating development. He has a keen interest in the planning and implementation of social development interventions that leverage private sector expertise; focusing especially on vulnerable rural and sub-

urban populations. His current role as a consultant for Gavi the Vaccine Alliance, has seen him develop the organisations 'Resource Mobilisation and Private Sector Partnerships Strategy for Africa'; a continent-wide approach to build public-private relationships that offer solutions to some of the regions pressing issues. Ugo has growing international experience working in the private sector and manages a diverse portfolio cutting across Europe and Africa in industry sectors including construction and energy. Ugo has a strong passion for the arts which led to the creation of 'Ferrum', a growing art house with an international following which aims to present cutting-edge art; with expertise in contemporary African art. Ugo holds a Master's in Business Administration from the European University (EU) Business School in Geneva as well as a Master of Science in International Management from the University of Roehampton in London.

- **Dr Suddha Chakravarti** is Head of Research, and Lecturer in International Relations and Law, at EU Business School, Switzerland. His areas of interest in consulting, research and teaching broadly include global governance, geopolitics/geo-economics, rise of new powers, resource security issues, risk assessment, international development and poverty reduction. An Indian citizen, he holds a B.A., LL.B (Hons) degree from the National Academy of Legal Studies and Research (NALSAR), University of Law, India, and a Master of International Relations (MIR) and Doctor of International Relations (DIR) from the Geneva School of Diplomacy, specializing in energy poverty in India. Dr. Chakravarti has previously worked as a researcher for Commonwealth Secretariat project in Geneva, and at CUTS, Geneva Resource Centre, focusing on international trade, development, governance and security issues.



A propos d’Africa 21

Africa 21 est un Think Tank & Do Tank créé en 2011 à Genève dont la mission est de mener la réflexion et d’appuyer une mise en œuvre effective des Objectifs de développement durable en Afrique conformément au Programme de développement durable à l’horizon 2030 de l’ONU.

Africa 21 est aussi une plateforme d’échanges entre chercheurs et praticiens de tous les continents, un réseau d’expertises africanistes qui promeut l’innovation des idées et des processus pour le développement durable.

Nos activités

La vocation d’Africa 21 est enfin d’analyser, de développer et d’informer sur les connaissances et les savoir-faire en matière de développement durable appliqués à l’Afrique et de disséminer les bonnes pratiques identifiées lors de la mise en œuvre des ODD sur le terrain.

- Revue de presse quotidienne sur le développement durable et l’Afrique ;
- Diffusion de notes et d’études thématiques ;
- Publication de la revue Afrique Durable 2030 ;
- Animation du Club ODD, un groupe de réflexion et d’échanges sur l’analyse et la mise en œuvre des ODD dans une perspective africaine ;
- Organisation de conférences ;
- Tenue d’ateliers et de séminaires de sensibilisation et de renforcement des compétences ;
- Expertises thématiques sur demande et mise en œuvre des projets relatifs au développement durable.

Pour relire les numéros précédents de la revue Afrique Durable 2030 :
<http://www.africa21.org/veille-dinformation-3/>



Un engagement dans la Genève internationale

Africa 21 jouit du Statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC, du Statut d'Observateur de la CNUCED et d'une accréditation à l'OMC. Elle est aussi actrice du «Perception Change Project» de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG) qui promeut les ODD. Enfin, elle contribue à la réflexion engagée au sein du «SDG Lab» de l'ONUG.

Bénéficiaires

Les activités d'Africa 21 sont ouvertes à tous les publics qui s'intéressent à la problématique du développement durable en Afrique, principalement les diplomates, les fonctionnaires internationaux, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les chercheurs et les membres de la diaspora africaine, soucieux de contribuer à la réalisation des ODD sur le continent africain.

Pourquoi nous rejoindre ?

En tant que membre d'Africa 21 vous bénéficiez en priorité :

- De l'ensemble de nos publications, dont notre revue Afrique durable 2030 ;
- Des activités d'un Think Tank & Do Tank actif au coeur de l'Europe, présent en Afrique à travers ses antennes, avec une profonde connaissance des enjeux africains et du développement durable ;
- D'une plateforme de débats sur la mise en oeuvre du Programme 2030 de développement durable de l'ONU, en particulier à travers le Club ODD ;
- D'un écosystème promouvant l'innovation des idées et des processus via son réseau d'experts ;
- D'une communauté d'entraide et de partage, qui cultive la convivialité en organisant régulièrement des afterworks et d'autres évènements sociaux.

Vous souhaitez contribuer à la réalisation des ODD en Afrique, participer au développement de notre réseau, partager et tester vos idées, participer au réseautage avec les experts en matière de développement durable ?

Alors rejoignez-nous dès à présent !

BULLETIN D'ADHESION – à imprimer

Association enregistrée au registre du commerce du Canton de Genève.

RC CH-660.1.475.011-6

COTISATION

Devenir membre, personne physique (en fonction du lieu de résidence):

- Tarif pays OCDE (y compris Suisse, demi tarif pour les étudiants et chômeurs) 60 CHF
- Tarif Afrique et pays en développement 30 CHF*

* Les tarifs en Afrique et pays en développement s'appliquent au taux de change du jour du versement.

Africa 21 a développé également une offre d'adhésion spécifique pour les entreprises, organisations, administrations et ONGs, merci de nous contacter pour toute demande d'information à info@africa21.org.

Membre bienfaiteur : toute personne intéressée par les buts de l'association et qui apporte un soutien financier hors cotisation. Merci de nous consulter pour toute demande.

MODALITES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire :

Association Africa 21, C/o Maison Kultura, Rue de Montbrillant 52, 1202 Genève
IBAN : CH40 0900 0000 1256 6224 7 / SWIFT : POFICHBEXXX

- Par bulletin de versement (en Suisse) :

Association Africa 21, C/o Maison Kultura, Rue de Montbrillant 52, 1202 Genève
Compte : 12-566224-7

Droit à l'image : l'Association Africa 21 se réserve le droit lors de ses activités de photographier les participants. Par la signature de ce document le membre autorise par défaut l'association à utiliser son image à des fins de communication publique.

Date :

Signature :

